



Procès-verbal
Séance de constitution du Conseil Général
Mardi 3 juillet 2012 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Lorain Blétry, ~~M. Michel Brühlmann~~, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch,
M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber, M. Didier Jotterand,
M. Jean-Claude Junod, Mme Nelly Schilli

Excusés : M. Pierre Aubert, M. Michel Brühlmann, Mme Sylvia Comtesse Javet,
Mme Geneviève Jacot, M. Franco Vantaggio

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012
2. Communication du Président du Conseil général
3. Nomination d'un(e) délégué(e) à la Bibliothèque intercommunale
4. Nomination de deux délégués(es) au Conseil intercommunal du Syndicat du feu de la Béroche
5. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Syndicat du Centre de secours du district de Boudry
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **8 présents et 5 excusés**

M. Blétry demande s'il y a une modification à apporter à l'ordre du jour, ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est accepté.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communication du Président du Conseil général

M. Blétry souhaite la bienvenue aux viennent-ensuite ; Mme Greber, Mme Schilli et M. Aubert qui est absent ce soir.

M. Blétry fait part de la décision des deux autres viennent-ensuite, soit Mme Nerny et M. Lalou de ne pas intégrer le Conseil général. C'est pourquoi, il y a deux places vacantes au Conseil général. Ces places seront portées à la connaissance des électeurs et électrices par le biais d'un tout-ménage.

M. Blétry rectifie un point de la dernière séance, soit la nomination à la commission de la police du feu et la commission de la salubrité publique. En effet, selon le règlement communal, ces deux commissions doivent être nommées par le Conseil communal. Le Conseil communal informera dans le point 6 de l'ordre du jour le nom des personnes élues.

3. Nomination d'un(e) délégué(e) à la Bibliothèque intercommunale

Mme Greber propose Mme Schilli qui a déjà siégé à cette commission durant plusieurs années. N'ayant pas d'autre proposition, **Mme Nelly Schilli est élue.**

4. Nomination de deux délégués(es) au Conseil intercommunal du Syndicat du feu de la Béroche

M. Blétry informe que ces deux délégués sont normalement les deux personnes qui siègent à la police du feu. Toutefois, cela n'est pas obligatoire. Personne n'est intéressé.

5. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Syndicat du Centre de secours du district de Bourdry

M. Blétry informe que cette nomination est comme la précédente, toutefois, d'autres personnes peuvent être élues. Personne n'est intéressé.

6. Information du Conseil communal

Roger Burri

M. Burri informe que le Conseil communal a nommé à la police du feu ainsi qu'au Conseil intercommunal du Syndicat du feu de la Béroche et au Conseil intercommunal du Syndicat du Centre de secours du district de Boudry les deux conseillers généraux suivants : **M. Joris Engisch et M. Pierre Aubert**

M. Burri informe que le Conseil communal s'est composé de la manière suivante :

M. Pierre-André Rebeaud, secrétaire	Administration et finances
M. Olivier Bovey, vice-président	Enseignement, formation, santé et aménagement du territoire
M. Daniel Junod, membre	Culture, traitement des déchets, économie publique, biens du patrimoine
M. Jean-Paul Vuitel, membre	Aide social, service des eaux, énergie, protection des eaux
M. Roger Burri, président	Sécurité publique, port, trafic

Horodateur :

M. Burri informe que l'horodateur sera mis en place avant le 9 juillet. Une convention avec OFROU va être signée pour l'entretien et l'exploitation des places de parc.

Les tarifs sont les suivants : Fr. 1.—l'heure, Fr. 5.—la journée. Pour favoriser le covoiturage, un prix de Fr. 20.—pour 30 jours est proposé, ces personnes doivent s'adresser au bureau communal pour obtenir un macaron. Pour les habitants, Fr. 25.—pour la saison (6 mois), pour cette année le Conseil communal a décidé d'offrir les macarons aux habitants, ils seront disponible dès le 1^{er} août au bureau communal sur présentation du permis de circulation.

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud demande aux conseillers généraux de compléter la listes des données (adresse e-mail, téléphone, natel, etc.) après la séance.

M. Rebeaud informe qu'il travaille sur le site web de la commune www.vaumarcus.ch, il encourage les conseillers à aller visiter le site et à l'informer en cas d'anomalie.

M. Rebeaud informe que le journal L'Illustré organise un concours d'été, soit le plus beau village de suisse romande, la commune de Vaumarcus a été sélectionnée parmi 6 villages du canton de Neuchâtel. Le 8 août prochain, paraîtront trois photos de Vaumarcus que l'administratrice a fait parvenir à l'office du Tourisme et les gens pourront voter. Il encourage donc les habitants à voter pour Vaumarcus.

Olivier Bovey

M. Bovey informe que le Conseil communal a nommé à la commission de la salubrité publique **Mme Michela Greber et Mme Sylvia Comtesse Javet.**

M. Bovey informe que le Centre scolaire régional a agendé une séance le 22 août 2012 à 19h00 aux Cerisiers.

M. Bovey demande que la commission d'urbanisme se réunisse quelques minutes après la séance.

Daniel Junod

M. Junod informe que comme d'habitude, la fête du 1^{er} août est organisée par les autorités communales et qu'il faudrait quelques personnes pour monter la tente le matin à 9h30. Le montage sera suivi d'un apéro.

7. Divers

Commission d'urbanisme

Mme Schilli rend attentif la commission d'urbanisme et informe que lors de la dernière séance de la législature passée (le 26.04.2012) un PV a été transmis, toutefois, il manquait les divers (listing des dossiers en cours). Mme Schilli a envoyé un mail à la personne responsable qui n'a pas répondu.

Parking « Vers-la-Rive »

M. Engisch souhaite savoir pourquoi il a été décidé de mettre ce parking payant.

M. Burri informe que le parking appartient à l'OFROU mais que l'entretien, l'éclairage, le ramassage des déchets, le déblaiement de la neige, etc. sont à la charge de la commune. C'est pourquoi, une

convention avec l'OFROU a été établie pour que la commune puisse installer un horodateur qui couvrira ces frais d'entretien.

M. Burri informe que durant l'été, il y a énormément de déchets. Des étiquettes « Pas de bouteilles » ont été installées sur les poubelles, il y a deux semaines. Cela est concluant puisqu'il n'y a presque plus de bouteille dans les poubelles.

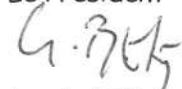
Port

Mme Greber informe qu'il y a des branches qui gênent les bateaux à la sortie du port, les mâts des bateaux se prennent dans les branches. Selon la Loi sur la navigation, le port doit être accessible. Elle demande si ces branches peuvent être coupées. M. Burri va s'en occuper.

M. Blétry remercie les conseillers généraux et le Conseillers communaux.

La séance est levée à 20h28 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président



Lorain Blétry

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 12 septembre 2012 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Lorain Blétry, M. Michel Brühlmann, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, M. Claude Meylan, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Pierre Aubert, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Geneviève Jacot

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2012
2. Modification du plan spécial de l'aménagement du territoire du Camp de Vaumarcus et de son règlement
3. Informations du Conseil communal
4. Rapport des commissions
5. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2012

M. Blétry souhaite la bienvenue à Mme Marie-Thérèse Perret et à M. Claude Meylan.

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.

Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents et 3 excusés**

M. Blétry demande s'il y a une modification à apporter à l'ordre du jour, ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification suivante :

M. Michel Brühlmann figure dans les « présents » alors qu'il est excusé.

2. Modification du plan spécial de l'aménagement du territoire du Camp de Vaumarcus et de son règlement

M. Bovey se réfère au règlement que les conseillers généraux ont reçu qui montre les modifications à apporter à ce règlement. D'autre part, un plan est affiché pour mieux comprendre ce qui va changer.

M. Bovey rappelle qu'en 2001 le plan spécial avait déjà été accepté. Le Camp a besoin de plus de place

pour stationner. C'est pourquoi le Camp demande une modification du plan spécial pour la création d'un parking de 2 fois 20 places, en plus de ce qui était prévu dans le premier plan spécial. Un endroit sera aussi prévu pour que les cars puissent se retourner. Le but est qu'il n'y ait plus de stationnement dans la forêt. M. Bovey informe que le plan spécial doit également être accepté par la commune de Concise et le Canton de Vaud. M. Bovey indique que la commission d'urbanisme a étudié ce dossier et que des commentaires ont été faits. Le SAT a aussi accepté ces modifications.

M. Meylan demande ce que rapporte le Camp à la commune de Vaumarcus.

M. Rebeaud répond que le Camp ne rapporte rien financièrement à la commune et que les taxes de séjour sont versées au canton de Vaud. En effet, le Camp coûte à la commune de par l'entretien de la route. M. Bovey ajoute que le Camp permet de faire connaître la région de Vaumarcus aux nombreux visiteurs qui viennent séjourner au Camp.

Mme Greber demande quel revêtement auront les parkings. M. Bovey indique qu'ils seront en gazon ou en chaille, de toute façon ils ne seront pas en goudron ou en béton, cela n'est pas autorisé.

M. Jotterand indique que l'article 28 du règlement stipule que les eaux pluviales doivent être évacuées par infiltration diffuse et superficielle en utilisant par exemple des pavés filtrants, des dalles à gazon, etc., ce qui exclut le goudron.

M. J.-C. Junod précise que la commune a la chance d'avoir un établissement comme le camp sur son territoire (lieu de vie, animations, etc.) même si cela ne rapporte rien financièrement à la commune.

M. J.-C. Junod invite les membres du Conseil général à accepter ce plan et ce règlement car il est important de refaire des parkings pour éviter que les voitures et les cars stationnent dans la forêt.

M. J.-C. Junod ajoute que le Conseil communal devra être vigilant concernant le revêtement de ces nouveaux parkings. M. Bovey relit l'article 28 et à cette lecture, il est très clair que le Camp ne pourra pas revêtir les parkings en goudron.

Mme Greber indique que sur l'arrêté, l'article 4 est modifié, toutefois dans le règlement celui-ci n'est pas modifié (pas en bleu). Mme Cirstea va éclaircir ce point avec le bureau d'architecture et refera l'arrêté au besoin. M. Blétry propose que l'arrêté soit quand même voté sans savoir si l'article 4 est modifié ou non.

Mme Greber demande une explication de l'article 13, il s'emblerait qu'il y ait un problème d'alignement dans la phrase.

M. J.-C. Junod indique que la commission d'urbanisme n'a pas étudié les articles non modifiés et celui-ci en fait partie. M. Blétry propose que les articles non modifiés n'entrent pas en ligne de compte pour la votation de ce règlement.

Mme Greber ne comprend pas la signification de l'article 31, 3^e paragraphe, soit : « le présent plan d'affectation constitue le document formel de constatation de nature forestière et de limite des forêts aux termes de la législation forestière fédérale, dans les zones à bâtir et dans la bande des 10 mètres confinant celle-ci ». M. Gassmann explique et montre sur le plan les limites et la bande de 10 mètres dont parlent cet article, ce qui devient compréhensible par rapport à la dénomination de l'article.

Mme Greber demande comment les cars vont se retourner dans les places aménagées. M. Bovey explique que les cars vont de toute façon repartir par la route du camp. M. J.-C. Junod complète en informant que les cars vont aller se retourner à l'entrée de la forêt. Mme Greber demande si une place d'aménagement est donc prévue dans la forêt. M. Bovey répond qu'il n'y aura pas de construction dans la forêt, simplement un endroit pour que les cars puissent manœuvrer.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté. **L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

3. Information du Conseil communal

Roger Burri

Pas d'information.

Daniel Junod

Pas d'information.

Jean-Paul Vuitel

Pas d'information.

Olivier Bovey

M. Bovey informe que les CES ont été dissous et que des comités d'écoles seront créés. Ces comités seront ouverts à tous les habitants du village. Un tout-ménage sera envoyé prochainement pour nommer ce comité d'école qui aura un président, un secrétaire et un caissier.

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud rappelle que le site Web de la commune est remis à jour régulièrement et recommande aux conseillers généraux d'aller le visiter.

4. Rapport des commissions

Commission de la bibliothèque

Mme Schilli informe que la commission de la bibliothèque s'est réunie et qu'il n'y a pas de changement pour le budget 2013. Mme Schilli encouragent les conseillers à faire de la publicité pour la bibliothèque et notamment dans les écoles. Elle rappelle qu'il n'y a pas seulement des livres mais aussi des cassettes et des films. Mme Schilli informe qu'un nouveau président a été élu, soit le conseiller communal de Gorgier, M. Weibel.

Salubrité publique

Mme Greber indique que le rapport annuel a été fait et envoyé comme chaque année.

Centre scolaire régional

M. Vantaggio informe que le CSR invite au plus vite les communes à mettre en place les comités d'école.

5. Divers

Gens du voyage

M. Engisch demande à qui appartient le terrain où les gitans ont séjournés durant plusieurs semaines cet été. M. Bovey indique que le terrain est sur le territoire communal de St-Aubin mais qu'il appartient à l'Etat et à l'OFROU (office fédérale des routes).

M. Engisch demande si la tranchée va être rebouchée.

M. Bovey indique que cette tranchée a été faite provisoirement sur la décision du Conseil communal de Vaumarcus. Cette décision a été prise rapidement afin de ne pas permettre l'accès à d'autres gens du voyage. M. Bovey rappelle que le lendemain, des gitans ont passés et sont allés à Bevaix.

M. Bovey informe que la commune attend que les propriétaires du terrain installent une glissière ou une barrière pour boucher définitivement cet accès.

M. Blétry demande si ce n'est pas un problème pour l'entretien du terrain si l'accès est totalement fermé. M. Bovey indique qu'il sera possible d'ouvrir ces barrières.

M. Gassmann indique que les gens du voyage sont quand même revenu sur le terrain vers chez M. Borel.

M. Bovey confirme qu'ils sont bien revenus car il y a eu un problème entre plusieurs gitans à la Vue des Alpes et certains ont du partir. Toutefois, ils ne sont restés qu'un jour.

Infractions - Vols

M. Meylan informe qu'il y a eu 3 effractions au Clos du Château ces derniers jours et notamment le vol de la voiture de M. Lanaspeze. M. Meylan demande ce que l'on peut faire pour sécuriser le village.

M. Vantaggio pense qu'il faut avertir les voisins en cas d'infractions afin que les gens puissent rester prudents.

M. J.-C. Junod informe qu'il a également été cambriolé dernièrement durant la nuit mais que les agresseurs ne sont pas montés à l'étage, ils ont pris diverses choses et sont repartis.

M. Gassmann informe qu'il a aussi fait l'objet d'un cambriolage il y a deux ans et que suite à cela, il a installé une alarme.

Mme Schilli informe que suite à ces divers vols, elle a eu la visite d'une personne d'une société de sécurité. M. Bovey pense que les alarmes sont des bonnes solutions mais qu'il faut être vigilant sur le type d'alarme qu'on installe.

M. Blétry pense qu'il faut rester vigilant et trouver les moyens pour se protéger mais ne pas alarmer la population.

La séance est levée à 20h47 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président



Lorain Blétry

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 5 décembre 2012 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, M. Claude Meylan, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli

Excusés : M. Michel Brühlmann, Mme Jennifer Engisch, M. Franco Vantaggio

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2012
2. Rapport de la commission financière et Budget 2013
3. Informations du Conseil communal
4. Rapport des commissions
5. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2012

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents et 3 excusés**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification suivante :

Point 4 (commission de la bibliothèque) : Mme Schilli demande la modification de la première phrase. En effet, il y aura une fluctuation dans le budget 2013 suite à l'engagement d'une bibliothécaire.

M. Blétry demande s'il y a une modification à apporter à l'ordre du jour, ce n'est pas le cas.
L'ordre du jour est accepté.

2. Rapport de la commission financière et Budget 2013

M. Blétry passe la parole à M. Engisch, président de la commission financière, pour la lecture du rapport (voir annexe).

Page 6, 140.319.00 Frais divers

Mme Greber rappelle que dans ce compte il y avait la contribution annuelle versée à M. Meier pour la mise hors gel du réservoir de la route du camp. Elle se demande pourquoi ces Fr. 1'500.-- ne figurent plus au budget.

M. Burri explique que ce réservoir est hors d'usage et qu'une nouvelle hydrante a été posée vers le camp donc il n'y a plus besoin d'avoir de l'eau dans ce réservoir.

Page 9, 211.352.01. Ecolage autres communes

Mme Greber demande des explications pour savoir comment ce chiffre a été calculé.

M. Rebeaud informe tout d'abord que ce montant a été accepté pour la commune de Vaumarcus par deux délégués du Conseil général lors du budget des Cerisiers. Monsieur Bovey n'étant pas présent ainsi qu'un des délégués et l'autre n'ayant pas assisté à la séance, des explications précises ne peuvent pas être données. M. Rebeaud explique néanmoins que le 85% du montant budgétisé correspond à la masse salariale. Les 15% restant sont les autres frais de fonctionnement, les intérêts et les amortissements. Il faut aussi tenir compte de la subvention de 45% du canton. M. Rebeaud informe que le tarif par élève est de Fr. 7'850.--. Toutefois, il faut prendre en considération que c'est le premier exercice et qu'il n'a pas été facile de déterminer un chiffre. Il informe aussi que ce budget a été accepté par le conseil intercommunal à l'exception de la commune de Gorgier qui l'a refusé. M. Rebeaud informe que pour la commune de Vaumarcus le coût est inférieur par rapport à l'ancien système et que cette année il y a 35 enfants. M. Jotterand rappelle que dans l'ancien système, plus il y avait d'élèves et moins les coûts étaient élevés, ce qui est différents dans le nouveau système. M. Rebeaud indique qu'il y a environ 8,2% en moins sans compter les coûts de fonctionnement du nouveau collège.

Page 11, 300.318.00 Bibliothèque intercommunale

Mme Schilli informe que la commission devra engager une nouvelle bibliothécaire en 2013 vu que la bibliothécaire actuelle par en retraite. Il y a 30 ans qu'il n'y a pas eu de nouvel engagement et donc il y aura probablement une adaptation de salaire. Il y aura donc une fluctuation pour les années 2013 et 2014. Mme Schilli précise que le Conseil communal par l'intermédiaire de M. Bovey est au courant.

Page 11, 309.318.00 Fête nationale

Mme Greber remercie la commune pour l'organisation avec la société des Ecureuils et la participation financière de la fête nationale qui englobera en 2013 l'anniversaire de la fusion Vernéaz-Vaumarcus.

Page 13, 390.314.00 Participation entretien temple St-Aubin

Mme Perret demande si le montant budgétisé est calculé par rapport au nombre d'habitant.

M. Rebeaud répond par l'affirmative.

Page 15, 540.361.01 Accueil petite enfance

Mme Greber rappelle qu'en 2012 il y avait environ 5 ou 6 enfants. Au vu du montant budgétisé, Mme Greber demande s'il y a plus d'enfants ou si non d'où vient cette augmentation.

M. Rebeaud informe qu'il y a eu une augmentation des enfants entre 0 et 4 ans qui fréquentent des structures d'accueil mais le montant facturé à la commune dépend du revenu des parents et du nombre de jours par semaine où les enfants sont placés. C'est pourquoi, il est difficile de mettre un chiffre exact.

Page 17, 620314.00 Entretien des routes, places, parcs

Mme Greber remercie le Conseil communal ainsi que les personnes concernées pour l'aménagement d'une place pour un éco-point à Vaumarcus.

Page 17, 621.314.00 Recettes horodateur

Mme Greber informe qu'au vu des recettes budgétisées, le port et la plage sont bien fréquentés malgré que l'horodateur soit installé depuis peu de temps.

M. Burri rappelle que le chiffre est celui du budget 2013 et non des recettes encaissées en 2012, il faut donc attendre les comptes 2012.

Page 18, 700.435.01 Ventes d'eau aux chantiers

Mme Schilli demande si la commune vend toujours de l'eau aux chantiers et si oui à qui.

M. Rebeaud répond que c'est un forfait qui est facturé pour la période du chantier lors de la construction d'une nouvelle maison.

Page 20, 720.318.03 Compostage (ramassage/trait.) Grassilière

Mme Perret demande pourquoi il n'y a pas de montant budgétisé.

M. Rebeaud répond que dorénavant la Grassilière est à disposition de la population de la Béroche et que les factures de M. Berger sont adressées à la déchetterie. Il en est de même pour les futurs éco-points.

Mme Schilli demande comment se fait la répartition financière pour les communes de la Béroche.

M. Rebeaud explique que tout est facturé au nombre d'habitants.

Page 21, 722.318.00 Vadec incinération (déchets au poids)

Mme Greber demande la confirmation que ce compte est nouveau vu qu'il était inexistant l'année passée.

M. Rebeaud explique qu'en effet, lors du budget 2012 ce compte n'était pas présent vu que les communes ne savaient pas encore comment allait se gérer la facturation pour les entreprises. Dorénavant, Vadec et Meisterhans facturent la prestation aux communes qui refacturent aux entreprises.

Budget des investissements

Mme Perret demande quels sont les dégradations importantes au Pont des polonais.

M. Burri explique que suite au grand froid de l'hiver passé, de l'eau a coulé à l'intérieur et a provoqué des grandes fissures. C'est la commune de Fresens qui a interpellé la commune de Vaumarcus et il a été décidé de faire quelque chose. M. Burri propose aux conseillers généraux d'aller constater les dégâts sur place. M. Rebeaud rappelle qu'il y aura des subventions cantonales pour cet assainissement.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté. **L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

3. Information du Conseil communal

Roger Burri

Pas d'information.

Pierre-André Rebeaud

Pas d'information.

Jean-Paul Vuitel

Pas d'information.

Daniel Junod

M. Junod informe que 9 éco-points (type containers) seront dispersés dans la Béroche dont un à Vaumarcus mais qui se situe sur la commune de St-Aubin (juste avant le passage sous voie des CFF). En principe, ces éco-points seront installés à la fin du mois de février. Il n'y aura pas de portail, toutefois, il est évident qu'ils seront « fermés » le dimanche et la nuit.

M. Aubert demande si cette installation n'exige pas une mise à l'enquête.

M. Junod informe que ce n'est pas des moloks enterrés mais des containers qui se déplacent, d'autre part, l'Etat a donné son accord vu que cet éco-point est installé sur leur terrain. Au niveau du bruit, le container à verre sera insonorisé.

4. Rapport des commissions

Commission du feu

M. Aubert informe qu'il n'y a rien à signaler de spécial.

5. Divers

Sapins de Noël

Mme Perret remercie le Conseil communal pour le sapin de Noël installé à Vernéaz.

Parcage M. et Mme Walter

Mme Schilli se réfère au courrier que tous les conseillers généraux ont reçu de M. et Mme Walter et pense qu'il faut mettre au clair ce point car il y a incompréhension.

M. Blétry demande si tout le monde a reçu la lettre. Les conseillers généraux l'ont reçue mais pas les conseillers communaux.

M. Blétry rappelle les faits, soit qu'il s'agit d'une affaire de parcage au Vieux Village 5 que cette affaire dure depuis un certain temps et depuis peu, le Président du Conseil général a été interpellé par M. et Mme Walter. M. Blétry lit la lettre.

M. Blétry tient à donner sa position dans cette affaire et rappelle qu'il n'y a pas de décision à prendre vu que ce point est expliqué dans les « divers ». Cependant les questions sont autorisées et la position du Conseil communal sera donnée.

M. Blétry explique qu'il a demandé au Conseil communal d'organiser une séance par principe et pour être présent en tant que médiateur et non pour prendre position dans ce litige.

Cette séance aurait eu pour but de clarifier les éléments, trouver des solutions par rapport au bon sens et par rapport à la loi, clôturer cette affaire avant qu'elle ne prenne trop d'ampleur et pour finir rétablir un dialogue entre les parties concernées. Cette séance a été refusée par le Conseil communal et c'est pourquoi M. et Mme Walter ont écrit aux membres du Conseil général.

M. Rebeaud informe que le Conseil communal a pris connaissance de la lettre seulement maintenant donc il faudrait que le Conseil communal puisse discuter de ce courrier avant d'émettre une position.

M. Burri informe que les premiers échanges de cette affaire sont de 2006 en plus M. Walter n'habite pas la commune depuis 30 ans mais depuis septembre 1994. Au début (en 2006), il s'agissait d'un problème de voisinage et tout a été mis en ordre dans la région à l'exception de M. Walter. Pour exemple, le propriétaire de la maison des Vigneron a créé des places de parc ainsi que Mme Roulet.

M. Burri informe de la réponse qui a été donnée à M. Blétry lors de sa demande pour une séance avec M. et Mme Walter, soit : « Lors de sa séance, le Conseil communal a décidé de rester sur sa position initiale, soit de ne pas organiser de séance avec les parties prenantes. En effet, l'arrêté interdisant le parcage dans le Vieux Village doit être respecté par M. et Mme Walter comme pour tous les habitants. Par conséquent, le Conseil communal ne voit pas la nécessité de revenir sur ce point. »

M. Burri rappelle que M. Walter a payé sa dernière amende et s'il l'a contestait, il aurait dû faire opposition auprès du ministère public du Canton de Neuchâtel. Le Conseil communal refuse de faire une séance de médiation avec M. et Mme Walter.

M. J.-C. Junod soutient le Conseil communal en ayant lui-même participé en tant qu'ancien Conseiller communal à la séance dont M. Walter relate dans son courrier. Cette séance a déjà eu lieu et M. Walter n'a pas manqué « d'insulter » le Conseil communal. Il ne voit donc pas la nécessité de continuer à discuter.

M. Blétry précise qu'une séance de médiation a clairement pour but de favoriser le dialogue par l'intermédiaire d'un médiateur, donc une formule différente pour aborder ce point litigieux. Jusqu'à présent une séance de ce type-là n'a pas eu lieu et c'est ce que demande le couple Walter.

Si une séance de médiation n'aboutit pas à des résultats, c'est par le biais du tribunal qu'il faudra régler ce cas.

M. Meylan pense que cette affaire n'est pas du ressort du Conseil général et qu'il faut laisser le Conseil communal gérer ce problème comme il l'a déjà fait. On ne devrait pas parler de ce problème au sein du Conseil général.

M. Burri souhaite savoir ce que M. Blétry désire obtenir comme résultat de cette séance.

M. Blétry rappelle qu'il a été interpellé par un citoyen et que cette séance pourrait être une nouvelle étape de conciliation entre M. Walter et le Conseil communal.

M. Rebeaud signale que juridiquement M. et Mme Walter sont en faute et que s'ils voulaient prouver le contraire, ils n'auraient pas dû payer leur amende mais faire opposition. M. Rebeaud pense que l'on ne peut pas faire de séance de médiation avec M. Walter. D'autre part, il a du terrain disponible pour éventuellement créer des places de parc.

Mme Jacot précise que ce problème de parcage ne concerne pas seulement M. et Mme Walter mais que d'autres habitants du Vieux Village. M. Burri rappelle qu'un arrêté a été fait ainsi que le sens unique et que personne n'a fait opposition à ces décisions. M. Burri informe qu'il a été trouver une personne qui habite en face de chez M. Walter pour un problème de déneigement et cette personne a aussi été interpellée à deux reprises par la police et a payé ses amendes, car elle sait qu'elle est fautive. A l'époque, il y avait énormément de voitures qui stationnaient dans le Vieux Village et maintenant la situation s'est améliorée.

M. Burri précise que M. Walter a reçu trois amendes et qu'il n'a pas payé les deux premières car l'écriteau en haut du village n'était pas installé. Le Conseil communal, sur la remarque de M. Walter, a installé l'écriteau. Donc, M. Walter n'a plus d'excuses.

M. Jotterand pense que ça vaut la peine d'organiser une séance de médiation, car une séance de plus ne va pas changer quelque chose pour le Conseil communal et cela va peut-être améliorer la situation.

M. Blétry propose que le Conseil général donne son avis par le biais d'un vote consultatif afin de savoir si le Conseil général donne le mandat au Conseil communal d'organiser une séance de conciliation.

M. Blétry relève le fait que cette démarche est particulière et que ce vote est consultatif et non formel, toutefois il faut que les deux tiers des conseillers généraux soient d'accord de procéder à ce vote. M. J.-C. Junod est contre, ce dossier est géré par le Conseil communal depuis 2006 et il n'est pas normal que le Conseil général ordonne au Conseil communal d'organiser une telle séance.

M. Meylan est tout à fait d'accord avec M. Junod.

M. Blétry demande aux conseillers généraux s'ils sont pour procéder à ce vote.

M. Rebeaud informe qu'il y a un vice-de-forme car on ne peut pas prendre une position lorsque l'objet n'est pas à l'ordre du jour.

M. Blétry ne veut en aucun cas défier le Conseil communal, cependant, une lettre a été envoyée aux conseillers généraux et par ce fait il faut que le Conseil général se prononce. Toutefois, au vu des remarques et des avis donnés par les conseillers généraux, il n'y aura pas de vote.

M. Jotterand pense que le Conseil général n'a rien à dire dans cette affaire, toutefois en tant que personne il serait pour une séance de conciliation.

Mme Schilli pense que ce problème de parcage doit être réglé pour tout le village et non seulement le Vieux Village, faire des contrôles dans tout le village pas forcément par la police mais que l'on puisse interpellé les gens qui stationne où il ne faut pas.

Mme Comtesse Javet informe que plusieurs personnes du Vieux-Village ne se parquent pas toujours où ils devraient mais ils paient leurs contraventions.

M. Blétry ferme la discussion à ce sujet.

M. Engisch pense qu'il faut donner une réponse à M. et Mme Walter.

M. Blétry propose de répondre, au nom du Conseil général, à M. et Mme Walter en leur indiquant que le Conseil général ne va pas donner suite à sa demande. Il enverra une copie aux conseillers généraux et communaux.

Ecole

Mme Greber informe que la fête du St-Nicolas aura lieu le 6 décembre à la cabane forestière et que la fête de Noël aura lieu le 20 décembre au camp de Vaumarcus.

Repas des autorités

M. Blétry rappelle le repas des autorités et remercie les conseillers généraux de s'y inscrire.

M. Blétry remercie le Conseil communal, la commission financière et Mme Guyot pour le travail accompli pour l'élaboration du budget 2013.

La séance est levée à 21h13 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président


Lorain Blétry

La Secrétaire au PV


Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 20 février 2013 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Lorain Blétry, M. Michel Brühlmann, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Pierre Aubert, Mme Sylvia Comtesse Javet, M. Alain Gassmann, M. Jean-Claude Junod, M. Claude Meylan

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012
2. Demande de crédit de Fr. 32'100.— pour la réalisation de la dernière étape de modernisation de l'éclairage public
3. Cession de terrain aux CFF suite à l'assainissement du passage inférieur (PI) au « Petit Clos »
4. Informations du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.

Mme Cirstea procède à l'appel, **10 présents et 5 excusés**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans aucune modification ainsi que l'ordre du jour.

2. Demande de crédit de Fr. 32'100.— pour la dernière étape de modernisation de l'éclairage public

M. Blétry passe la parole au Conseil communal.

M. Vuitel informe que le Conseil communal a choisi l'option du Led car cela est beaucoup plus économique. Il informe que ce type d'éclairage est présent à Sauges sur la route parallèle à la route principale ou à Colombier à l'avenue de la Gare. Par rapport à l'éclairage actuel, c'est un gain sur l'énergie vu que la consommation du Led est de 24W, alors que le mercure est à 80W. D'autre part, il ne sera plus possible d'obtenir des ampoules à mercure dès 2015 et ces ampoules ne peuvent pas être stockées car il y a une importante dégradation.

Mme Greber demande s'il est vrai que les ampoules Led sont plus fragiles et si c'est le cas, il faudra plus souvent les changer, donc un coût supplémentaire.

M. Vuitel répond que pour le changement des ampoules, la commune est au bénéfice d'un contrat de maintenance avec le Groupe E.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté. **L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

3. Cession de terrain aux CFF suite à l'assainissement du passage inférieur (PI) au « Petit Clos »

M. Blétry passe la parole au Conseil communal.

M. Burri explique à l'aide de plans les 27-29 m² qui seront pris par les CFF. Il explique que pour les travaux, l'élément sera construit en dehors puis poussé à l'intérieur du tunnel, ceci est plus solide qu'un simple coffrage à l'intérieur du tunnel, il y a une garantie de l'ouvrage de 100 ans. Il informe que les conduites doivent être déplacées pour permettre la création d'un socle et leur accès.

M. Vuitel complète en informant qu'au départ il était prévu de faire une finition droite et non arrondie ce qui était inesthétique.

M. Burri informe que les travaux vont débiter cet hiver.

M. Blétry rappelle que c'est un vote de principe. **8 voix pour et 1 abstention.**

4. Information du Conseil communal

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud informe qu'au 31 décembre 2012 le Conseil communal a donné son congé au Château de Vaumarcus SA pour le 31 décembre 2013 du local de l'administration communale. Le bureau communal va déménager dans la salle du bas du collège vu que le cercle scolaire des Cerisiers a confirmé que la classe du haut suffisait pour l'enseignement dès la rentrée d'août 2013. M. Rebeaud rappelle que la location du bureau communal au Château coûte Fr. 12'000.— par année.

Mme Schilli demande s'il y aura un investissement à faire au collège au vu de ce changement.

M. Rebeaud répond qu'il n'y aura rien de spécial à faire, mise à part le coût du déménagement. M. Burri ajoute que lors de la rénovation, il avait été prévu que cette salle servirait peut-être à autre chose qu'à une salle de classe.

Mme Greber demande pourquoi le Conseil communal a pris cette décision avant d'en informer le Conseil général. M. Rebeaud indique que cette décision est de la compétence du Conseil communal.

Daniel Junod

M. Junod informe que 10 éco-points seront mis en place dans la Béroche d'ici mi-mars. Pour la commune de Vaumarcus, l'éco-point sera situé devant chez la famille Wydler.

M. Junod informe qu'il y a des problèmes liés aux déchets verts dans la Béroche, mis à part pour Vaumarcus qui possède sa déchetterie à la Grassilière. En effet, il y a beaucoup de déchets, autre que les déchets verts dans les bennes. Cela est dû au fait que ces bennes sont accessibles tout le temps. Le syndicat de la déchetterie essaie de trouver une autre solution pour ces déchets verts et peut-être ne mettre qu'un seul point de collecte à la déchetterie. Ce problème donne du travail supplémentaire à M. Berger, qui doit chaque fois trier ces bennes.

Jean-Paul Vuitel

Pas d'information.

Roger Burri

M. Burri informe que le contrat de police avec la commune de St-Aubin a été résilié, vu que M. Dauwalder ne sera plus en service dès le mois de juin. La commune de Vaumarcus a donc signé un contrat avec la police neuchâteloise (police unique). Il y aura moins d'heure de présence sur le territoire communal. Dorénavant, en cas de problème, il faudra appeler le 117.

5. Rapport des commissions

Pas d'information

6. Divers

Ecole

Mme Greber demande si la commune a reçu des informations quant aux élèves qui seront scolarisés à Vaumarcus, quels degrés ?

M. Rebeaud indique que le Cercle scolaire des Cerisiers a simplement confirmé qu'une classe serait suffisante mais la commune n'a rien reçu pour la répartition des classes (des degrés).

Chiens

M. Vantaggio informe que depuis quelques temps à des problèmes avec un chien qui vient faire ses besoins sur son terrain et plus précisément devant sa porte d'entrée. Il a demandé à M. Burri si le Conseil communal pouvait lui transmettre la liste des détenteurs de chien. M. Vantaggio ne comprend pas que les propriétaires de chien laissent leur chien se promener seul. Il a fait plusieurs photos, il retrouve des crottes presque tous les jours et trouve cela lamentable. Il demande ce que la commune peut faire contre ce problème.

M. Burri répond que la commune ne peut pas donner la liste des détenteurs de chien, par contre les factures pour les taxes de chien vont bientôt être envoyées et il va préparer une notice rappelant la loi sur la police des chiens et rappeler que les détenteurs doivent ramasser les crottes de leur chien.

M. Vantaggio informe qu'il va prendre contact avec la police et porter plainte.

M. Rebeaud pense qu'il serait plus judicieux de repérer celui qui commet ce délit et de le dénoncer.

Mme Perret informe qu'il y a le même problème à Vernéaz avec un chien qui est souvent en liberté et qui va crotter dans les autres propriétés.

M. Burri rappelle que la commune ne peut pas intervenir sans qu'il y ait une plainte écrite.

Eglise catholique

M. Blétry rappelle le courriel qu'il a envoyé aux conseillers généraux concernant la visite de Monseigneur Rorero et demande si quelqu'un est intéressé à participer à cette cérémonie. Pour l'instant pas de membre du Conseil général intéressé.

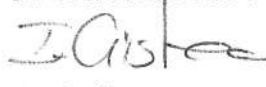
M. Rebeaud informe que le Conseil communal a reçu l'invitation et qu'il s'est excusé.

La séance est levée à 20h30 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président


Lorain Blétry

La Secrétaire au PV


Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 15 mai 2013 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, M. Michel Brühlmann, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : Mme Sylvia Comtesse Javet, M. Claude Meylan

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2013
2. Rapport de la commission financière et comptes 2012
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination des membres de la commission financière
5. Nomination d'un membre au groupe de travail du « rapprochement des communes Bérochales »
6. Informations du Conseil communal
7. Rapport des commissions
8. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2013

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **13 présents et 2 excusés**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans aucune modification ainsi que l'ordre du jour.

2. Rapport de la commission financière et comptes 2012

M. Blétry passe la parole à M. Engisch pour la lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

Comme à l'accoutumé, les comptes sont parcourus page par page.

020.318.02 Frais actes, sanct. arrêtés, poursuites (page 2) :

Mme Greber demande des explications concernant l'augmentation de ces frais. Selon le détail des comptes, il s'agit d'une facture « SATAC 2012 ». Cette facture correspond normalement aux

émoluments cantonaux facturés durant l'année pour les permis de construire octroyés. Mme Cirstea va voir avec Mme Guyot si cette écriture ne devrait pas être dans le compte 020.318.08 et non dans celui-ci.

020.316.00 Location des locaux (page 2) :

Mme Schilli demande comment sera calculée la location du collège par le cercle scolaire en tenant compte que le bureau communal va déménager dans la salle du bas.

M. Rebeaud informe que les communes mettent à disposition du cercle scolaire les locaux nécessaires à l'enseignement ainsi que le mobilier. Les frais du chauffage et de la conciergerie sont à la charge de la commune.

020.436.04 Récupérations diverses (page 3) :

Mme Greber demande ce que contient ce nouveau compte.

M. Rebeaud indique qu'il s'agit de la récupération des taxes CO2 sur les caisses maladies.

101.352.00 Etat civil (page 5) :

Mme Greber rappelle qu'en 2011 il y avait une recette minime pour ce compte et demande si c'est exact que le montant de Fr. 535.30 est bien le total de 2012 et 2011.

M. Rebeaud confirme qu'il s'agit du solde entre la recette de 2011 et les frais de 2012.

113.410.00 Taxe de permissions tardives (page 6) :

Mme Schilli demande combien de permissions tardives la commune a octroyées.

M. Rebeaud indique que l'émolument de Fr. 200.-- représente un forfait pour les permissions tardives accordées au Château de Vaumarcus.

113.441.00 Part sur les amendes de police (page 6) :

Mme Greber demande quel est le pourcentage que touche la commune sur les amendes.

M. Rebeaud indique que la commune reçoit le 50% pour les amendes qui sont prélevées sur le territoire communal.

140.332.00 Amortissements supplémentaires (page 6) :

Mme Greber demande de quels amortissements il s'agit.

M. Rebeaud indique que le détail se trouve à la première page.

210.314.01 Frais de conciergerie (page 9) :

Mme Greber indique qu'en 2011 les frais de la conciergerie s'élevaient à Fr. 1'800.-- + Fr. 1'250.50 pour l'entreprise de nettoyage après les travaux, soit un total de Fr. 3'050.50. En 2012, le montant est de Fr. 4'620.--, pourquoi cette différence ?

M. Rebeaud indique que la différence provient du fait que durant les 2 mois de travaux il n'y a pas eu de frais de conciergerie.

Plage et Port (page 12) :

Mme Schilli demande dans quel compte se trouve les recettes de l'horodateur.

M. Rebeaud indique que ces recettes sont comptabilisées dans le chapitre des routes.

530.361.00 Remises de cotisations AVS (page 15) :

Mme Greber rappelle que normalement le canton avait demandé aux communes de prendre en charge une participation financière de 50%, elle demande si finalement les communes n'ont pas eu besoin de payer cette charge supplémentaire.

M. Rebeaud confirme que le canton a finalement renoncé car le calcul était compliqué.

540.361.01 Accueil de la petite enfance (page 15) :

Mme Schilli demande combien de structures accueillent les enfants de la commune et combien d'enfants sont concernés. M. Bovey indique qu'il y a trois structures et environ 10 enfants.

540.3654.02 Sacs Neva - 3 ans (page 15) :

Mme Greber demande s'il s'agit bien des sacs à poubelle que la commune offre pour les enfants de moins de 3 ans. M. Rebeaud confirme que c'est bien le cas.

Sylviculture (page 23) :

Mme Perret est satisfaite que la forêt ait rapporté un peu à la commune et que ce ne soit pas une charge.

Récapitulation des investissements et des amortissements

Mme Perret demande ce que concerne le crédit du compte 141.61 dans le chapitre 620, Assainissement mur de soutènement. M. Rebeaud répond qu'il s'agit du mur vers chez Mme Schilli.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté. **L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

3. Nomination du bureau du Conseil général

M. Blétry rappelle que le bureau du Conseil général est nommé chaque année tout comme les membres de la commission financière. Il rappelle qu'il est de coutume que ce bureau fonctionne pour deux ans et le bureau actuel décide de se représenter. M. Blétry demande si un membre souhaite faire part de sa candidature. Ce n'est pas le cas. Le bureau du Conseil général reste le même, soit :

Président : **M. Blétry** / Vice-présidente : **Mme Engisch** / Secrétaire : **M. Vantaggio**
Questeurs : **M. Jotterand** et **M. Junod**

4. Nomination des membres de la commission financière

M. Blétry informe que c'est le même principe que pour le bureau du Conseil général et que les membres actuels de la commission financière décident de se représenter. Personne d'autre n'est intéressé. La commission financière est donc nommée comme suit :

M. Blétry, M. Engisch et M. Jotterand

5. Nomination d'un membre au groupe de travail du « rapprochement des communes Bérochales »

M. Blétry passe la parole à M. Rebeaud pour qu'il donne quelques informations à ce sujet.

M. Rebeaud rappelle que lors de la dernière législature un comité constitué de 5 conseillers communaux s'étaient investi dans le projet de la fusion des communes de la Béroche et ces 5 conseillers ne se sont pas représentés, donc une nouvelle équipe doit être formée. Les 25 conseillers communaux de la Béroche se sont réunis à la fin de l'année dernière pour reparler du projet de fusion. Il rappelle le sondage à la population où 60% de la population de la Béroche souhaitait que les communes poursuivent le processus de fusion. Ensuite le crédit d'étude avait été accepté par 4 communes et refusé par la commune de Gorgier avec 12 voix contre et 11 voix pour. Actuellement les exécutifs souhaitent reprendre ce projet et il a été décidé de nommer 2 personnes par communes dont un conseiller communal. Pour Vaumarcus, il s'agit de M. Vuitel.

M. J.-C. Junod demande le rôle du RUN dans ce processus vu qu'il avait collaboré étroitement avec les communes pour le sondage et les différentes études. M. Rebeaud répond que le RUN attend qu'un éventuel mandat lui soit donné.

M. J.-C. Junod demande, si lors de la séance plénière avec les exécutifs communaux, quelle est la position des autres communes et notamment de la commune de Gorgier d'avancer dans ce processus. M. Rebeaud répond que les exécutifs sont favorables à une fusion de même que la commune de Gorgier. Toutefois, la commune de Gorgier voit un regroupement plus grand que la Béroche. Si la commune de Gorgier n'accepte pas le crédit tel quel, une nouvelle répartition devra être faite et représentée aux législatifs.

Mme Greber demande quelle est la charge de travail, combien de séances par année ? M. Rebeaud explique que ce groupe se forme maintenant et qu'il est difficile d'estimer le travail qui devra être fait. Il est possible que d'autres groupes de travail se forme à moyen ou long terme.

M. Blétry pense que cette tâche est intéressante par rapport à l'avenir de la commune et que c'est un travail important.

M. J.-C. Junod est candidat mais laisse volontiers sa place à une autre personne.

M. Aubert se porte également candidat.

Mme Greber informe qu'elle porte un vif intérêt à ce processus.

M. J.-C. Junod soutient la candidature de M. Aubert et se retire.

M. Pierre Aubert est nommé au groupe de travail du rapprochement des communes bérochales.

Pour la suite de la séance, il y a un problème de forme, les conseillers généraux ont reçu un rapport ainsi qu'un arrêté relatifs à une demande de crédit de Fr. 50'000.—pour la réfection du pont des Polonais, toutefois ce point a été oublié dans l'ordre du jour. De ce fait, M. Blétry procède au vote pour la clause d'urgence.

A l'unanimité le Conseil général est d'accord d'intégrer ce point (no 6) à l'ordre du jour.

6. Demande de crédit de Fr. 50'000.—pour la réfection du pont des Polonais

M. Blétry passe la parole au Conseil communal.

M. Burri se réfère au rapport reçu et rappelle qu'il y a urgence pour exécutés ces travaux au vu des vacances scolaires (moins de circulation et pas de car postal). M. Burri informe que 3 devis ont été reçus et que les communes de Fresens et Vaumarcus ont pris le meilleur marché, soit l'entreprise Duckert. La commune de Fresens a déjà accepté ce crédit.

M. Aubert rappelle que la dégradation de ce pont a déjà fait l'objet de discussion lors d'une des dernières séances et que la commune savait qu'elle devrait faire quelque chose rapidement.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Information du Conseil communal

Jean-Paul Vuitel

M. Vuitel revient sur l'arrêté voté pour l'éclairage public et informe que le Groupe E a dû réactualiser l'offre au vu de l'avancement rapide de la technologie dans ce domaine. De ce fait il y aura une augmentation de Fr. 4'130.--.

Olivier Bovey

Ecole :

M. Bovey informe que Mme Ferrari a décidé de reprendre une deuxième année de congé, comme elle ne peut pas prendre deux ans sabbatiques, elle a démissionnée du Cercle scolaire.

D'autre part, Mme Bersier quitte le collège de Vaumarcus à la fin de l'année scolaire pour rejoindre une autre école du Cercle scolaire ainsi que Mme Borel qui a eu l'opportunité d'augmenter son pourcentage à Neuchâtel, de ce fait elle quitte le collège de Vaumarcus.

Un ou une nouvel(le) enseignant(te) sera donc engagé pour la rentrée d'août prochain.

Aménagement du territoire :

M. Bovey informe que le Conseil communal s'est approché du SAT pour étudier la possibilité de mettre la parcelle 627, le verger en face de l'école, en zone d'utilité publique afin de créer des places de parcs pour l'école et le futur bureau communal. Pour l'instant il n'y a pas de réponse.

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud informe qu'en accord avec la société des Ecureuils, le 1^{er} août à Vaumarcus aura lieu, cette année et seulement cette année, le 31 juillet. En effet, cette année la fête sera plus conséquente pour fêter le 125^e anniversaire de la fusion de Vaumarcus-Vernéaz.

M. Daniel Junod étant absent, M. Rebeaud informe que la commune est satisfaite de l'éco-point installé. M. Burri ajoute qu'il faut bien plier les cartons au vu de la barre qui peut bloquer dans le container. De plus, M. Burri rend attentif les conseillers généraux au fait qu'il n'y ait pas de container pour les bouteilles en Pet.

Roger Burri

Pas d'information.

8. Rapport des commissions

Commission de la bibliothèque

Mme Schilli informe qu'une bibliothécaire prend sa retraite et qu'une nouvelle personne a été engagée en mars. Il s'agit de Mme Mallard qui a une formation adéquate et qui travaille à temps partiel à la bibliothèque des Cerisiers. Mme Schilli rappelle que la bibliothèque intercommunale est ouverte à tout public et qu'on y trouve énormément de choses.

Commission du feu

M. Aubert informe qu'il a assisté aux séances pour le littoral et pour la Béroche. L'avenir est encore incertain, possibilité de regroupement. Le maintien ou non du centre de Cortailod ? On peut donc s'attendre à des changements.

9. Divers

Ecole

M. Joris Engisch demande qui s'occupe des engagements des enseignants et qui les choisit. M. Bovey répond que depuis maintenant, c'est le Cercle scolaire régional qui s'occupe de la gestion des enseignants et des engagements. Toutefois, les décisions sont prises par le comité scolaire qui est constitué par un conseiller communal de chaque commune concernée.

Eco-points

M. Joris Engisch demande s'il est normal qu'il n'y a pas d'horaire d'ouverture pour les éco-points. M. Burri en l'absence de M. Junod répond que pour l'instant il n'y a pas d'horaire mais qu'il est certain

que si la commune devait constater que les personnes viennent à des heures trop tardives vider leurs déchets et surtout les bouteilles en verre, des horaires seraient mis en place.

Fête nationale

M. Aubert demande si lors de la fête nationale et de la fusion, le Conseil général est invité à participer à la préparation ou est-ce la société des Ecureuils qui s'en charge.

M. Rebeaud indique qu'il y a un groupe d'organisation qui est en place se composant de quelques membres de la société des Ecureuils et d'un conseiller communal. Mais il est clair, que les membres du Conseil général et de la société des Ecureuils seront sollicités.

Mobilité

Mme Greber revient sur l'invitation reçue pour la séance sur la mobilité. Elle demande si le Conseil communal peut donner quelques informations complémentaires et que l'on puisse savoir qui va à cette séance afin de regrouper les voitures.

M. Rebeaud explique qu'il s'agit d'un grand projet et qu'il y aura une conférence de presse le 25 mai prochain avec la présence de M. Nicati et que l'on ne peut pas donner d'informations avant cette conférence. Il informe que le rapport final s'est terminé hier soir et que les législatifs des grandes communes doivent voter un crédit quelques jours avant la conférence de presse. Pour la commune de Vaumarcus, le Conseil communal a décidé d'octroyer pendant 3 ans quelques centaines de francs à ce projet. Il y aura une grande amélioration des transports publics pour l'ouest neuchâtelois. M. Rebeaud informe qu'il ne pourra malheureusement pas assister à cette séance mais souhaite que la commune de Vaumarcus soit représentée le plus possible par les membres du Conseil général et communal. Les personnes intéressées ont rendez-vous à 19h30 dans la cour du Château.

Conseil général

M. Junod informe qu'il a des contacts avec une personne qui a acheté une maison à Vaumarcus. Il est surpris que l'ancien propriétaire de cette maison qui visiblement ne réside plus à Vaumarcus, soit encore membre du Conseil général.

M. Rebeaud explique qu'il est conseiller général car ses papiers de légitimation sont toujours déposés à la commune de Vaumarcus. Actuellement, la police des habitants a entrepris les démarches nécessaires afin de régulariser la situation.


Police

Mme Greber se réfère à un article dans la presse concernant les communes neuchâteloises qui veulent créer leur propre police au vu des tarifs élevés de la police neuchâteloise. Mme Greber demande si le Conseil communal en a discuté et a une position par rapport à cela.


M. Burri informe que la commune y travaille. M. Burri informe qu'il représente la Béroche au niveau cantonal. Dans le cas présent la commune de Vaumarcus a un contrat avec Police unique. Parallèlement, M. Burri informe qu'il a des séances avec les communes voisines pour discuter des agents de sécurité, il faut savoir que les communes de Boudry, Bevaix, St-Aubin ont des agents de sécurité et qu'ils collaborent. Il serait donc possible que la commune de Vaumarcus collabore avec d'autres communes pour avoir des prestations d'agents de sécurité.

La séance est levée à 21h08 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président


Lorain Blétry

La Secrétaire au PV


Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance extraordinaire du Conseil Général
Lundi 2 septembre 2013 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Michel Brühlmann, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Lorain Blétry, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot

Présidence : Mme Jennifer Engisch

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2013
2. Demande de crédit complémentaire de Fr. 40'000.—pour la réfection du pont des Polonais
3. Informations du Conseil communal
4. Rapport des commissions
5. Divers

Avant de débiter la séance, Mme Engisch lit la lettre reçue de M. Claude Meylan qui fait part de sa démission du Conseil général pour cause de gestion d'une nouvelle entreprise.

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2013

Mme Engisch passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **11 présents et 3 excusés**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification suivante :

Point 8, commission de la bibliothèque : Mme Schilli demande de corriger le nom de la nouvelle bibliothécaire, il ne s'agit pas de Mme Mallard mais de **Mme Maillard**.

2. Demande de crédit complémentaire de Fr. 40'000.—pour la réfection du pont des Polonais

Mme Engisch passe la parole au Conseil communal.
M. Burri remercie tout d'abord les membres du Conseil général qui sont venus à la séance organisée sur place le jeudi 28 août, cette séance était constructive et importante.

M. Burri demande aux conseiller généraux de prendre note d'une phrase qui a dû être ajoutée dans le 1^{er} paragraphe du rapport du Conseil communal pour justifier la clause d'urgence, soit : « les premiers travaux ont alors débuté et ont malheureusement permis de découvrir une dégradation plus importante de l'ouvrage **qu'il n'était pas possible de prévoir auparavant.** »

Mme Perret demande si les autres entreprises soumissionnaires avaient prévu de faire les travaux différemment donc à un prix plus élevé mais des travaux plus efficaces.

M. Burri informe que les trois entreprises ont reçu les mêmes directives et que les soumissions prévoyaient les mêmes types de travaux. M. Burri complète en informant qu'à l'époque, il aurait été possible de faire une étude détaillée sur la qualité du pont mais que cette étude se chiffrait à Fr. 18'000.—et de ce fait les communes de Fresens et Vaumarcus ne sont pas entrées en matière.

M. Aubert tient à remercier l'initiative du Conseil communal pour l'organisation de la séance avec M. Guinchard, il pense que ce dossier est bien traité par le Conseil communal.

M. J.-C. Junod est d'accord avec M. Aubert, il compare ces travaux avec ceux du passage inférieur des CFF. Toutefois, les CFF ont d'autres moyens financiers qui leur ont permis de faire des études de faisabilités et différents calculs. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il peut être judicieux de faire une étude mais cela n'empêche pas qu'après les travaux devront être exécutés.

M. Burri explique que pour ces travaux, la clause d'urgence est demandée car la route sera fermée au moins durant deux semaines, soit pendant les vacances scolaires d'octobre. De ce fait, la clause d'urgence empêche un référendum qui ne pourrait pas être traité dans les temps. Il est important de faire ces travaux au plus vite.

M. Aubert informe que l'entreprise Duckert a fait appel à un ingénieur et que l'ouvrage après les travaux est garanti.

M. Engisch demande s'il n'y a pas d'autres alternatives.

Mme Engisch ayant participé à la séance sur place, confirme qu'il y a un danger et qu'il faut exécuter ces travaux dans l'urgence pour assurer la sécurité ou alors fermer le pont.

Mme Engisch procède au vote. **L'arrêté est accepté avec 13 voix pour et une abstention.**

Mme Engisch procède au vote pour la clause d'urgence. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité.**

3. Information du Conseil communal

Roger Burri

M. Burri informe que l'info-radar a été installé pendant une semaine à cinq endroits dans la commune. Il a été constaté qu'il y a beaucoup de circulation entre 7h00 et 9h00. 13 véhicules circulaient à plus de 50km/h après le contour, vers chez M. Bovey. A Vernéaz il y a eu 23 véhicules qui ont dépassé le 50km/h, soit un retrait de permis si cela avait été un radar.

M. Burri informe que cette année, les recettes pour les contraventions (parking, radar, etc.) ont augmenté.

Daniel Junod

M. Junod informe qu'il y a toujours des sacs noirs ou des déchets en vrac déposés dans les molocks, le Conseil communal a procédé à un contrôle et malheureusement une seule adresse a pu être retrouvée pour 7 sacs noirs.

Jean-Paul Vuitel

Pas d'information.

Olivier Bovey

Pas d'information.

4. Rapport des commissions

Commission de la bibliothèque

Mme Schilli informe que le budget a été présenté. D'autre part, une sous-commission a été créée pour l'engagement d'une nouvelle bibliothécaire, Mme Schilli de désirant pas reconduire son mandat dans cette sous-commission, M. Bovey a été nommé à sa place.

M. Bovey complète en encourageant les gens à se rendre à la bibliothèque.

Rapprochement des communes bérochales

M. Aubert informe qu'il a assisté à deux séances avec M. Vuitel et que ce n'est pas simple. La commune de Gorgier, par son représentant, prend les devants. M. Aubert est un peu déçu de constater qu'il n'y a pas une meilleure harmonie entre les conseillers communaux des 5 communes. Il a été décidé d'envoyer un courrier aux communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod pour éventuellement les associer aux discussions de la fusion. Lors de ces séances, il est regrettable de constater que le travail déjà fait dans la législature passée n'est pas repris et ne fait pas l'objet de discussions.

M. Vuitel ajoute, qu'en effet, ces séances ne sont pas simples. Il explique que les communes neuchâteloises devront prochainement installer de nouveaux appareils et programmes pour faire les demandes de cartes d'identité, soit un investissement financier. Les communes de Fresens, Montalchez, Vaumarcus et St-Aubin ont décidé de se regrouper et que ce mandat serait confié à la commune de St-Aubin. La commune de Gorgier n'a pas souhaité collaborer.

Commission scolaire

M. Vantaggio informe que le Cercle scolaire régional des Cerisiers a accepté un crédit supplémentaire de Fr. 2'100'000.-- pour la caisse de pension. Il faudra toutefois attendre l'année prochaine pour connaître le montant exact que le cercle scolaire devra verser à la caisse.

5. Divers

Nom de rue

M. Aubert indique que la nouvelle rue « Route du Moulin » n'a pas fait l'objet de changement dans les GPS, de ce fait, il y a beaucoup de chauffeur qui vont à Vernéaz. L'administratrice va se renseigner pour régler ce problème.

Eco-points

M. Joris Engisch signale que la sortie vers l'éco-point est très dangereuse et demande s'il serait possible d'installer un miroir. Le Conseil communal va étudier soit pour mettre un miroir soit pour faire la sortie depuis en haut (sens unique).

Déménagement du bureau communal

M. J.-C. Junod demande ce qu'il en est du déménagement du bureau communal, va-t-il se faire comme prévu à la fin de l'année ?

M. Rebeaud indique que le Conseil général sera informé en temps voulu, actuellement il n'a pas d'information à donner à ce sujet.

Prochaine séance du Conseil général

M. Rebeaud précise que la prochaine séance prévue le 25 septembre est maintenue et qu'elle fera l'objet d'un nouveau règlement pour les émoluments et frais communaux. Ces documents seront transmis, comme d'habitude, au minimum dix jours avant la séance.

La séance est levée à 20h33.

La Vice-présidente

Jennifer Engisch



La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 25 septembre 2013 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet,
Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, Mme Michela Greber,
M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli

Excusés : M. Michel Brühlmann, M. Alain Gassmann, Mme Geneviève Jacot,
M. Didier Jotterand, M. Franco Vantaggio

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2013
2. Arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux et son règlement d'exécution
3. Arrêté pour une contribution compensatoire pour les places de parc manquantes
4. Informations du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2013

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **9 présents et 5 excusés**

M. Blétry demande que l'ordre du jour soit modifié. Supprimer le point 3 (Arrêté pour une contribution compensatoire pour les places de parc manquantes) vu qu'il est présent dans l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, le point 2.22 à la page 6. Il y a donc un doublon.

M. Aubert demande des informations complémentaires à ce sujet et souhaite que le Conseil communal donne des explications.

M. Rebeaud se réfère au rapport du Conseil communal qui accompagne ces documents. L'arrêté présenté est une base légale pour la facturation des divers émoluments et taxes communaux. Le règlement a ensuite été rédigé sur la base de l'arrêté. C'est pourquoi, le Conseil général doit tout d'abord accepter l'arrêté avant de voter le règlement d'application.

Le but de ces documents est d'avoir une base légale afin de pouvoir répondre à d'éventuelles contestations sur la facturation de taxes et d'émoluments. M. Rebeaud informe que le Conseil communal a eu quelques ennuis ces dernières années avec des factures contestées et notamment où

le Conseil communal avait fixé des frais d'émoluments pour des heures de séances de chantier en plus des frais habituels (camp de Vaumarcus) et que finalement, ces frais ont dû être retirés car nous n'avions pas de bases légales à l'appui. Pour cette raison, le Conseil communal a décidé de réagir et d'établir cet arrêté et ce règlement. L'arrêté sera valable pour une longue durée, ce qui ne sera pas forcément le cas pour le règlement, vu que celui-ci pourra être adapté par le Conseil communal, toutefois en respectant l'arrêté (pas de montant plus élevé).

M. Rebeaud confirme qu'en acceptant l'arrêté, le Conseil général accepte d'office l'arrêté pour une contribution compensatoire pour les places de parc manquantes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec la suppression du point 3.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

Point 3, Rapprochement des communes bérochales : Mme Greber (qui n'était pas présente à la dernière séance) pense que la phrase « La commune de Gorgier, par son représentant, prend les devants » est incomplète. M. Vuitel explique qu'actuellement il y a un nouveau conseiller communal à Gorgier, M. Degrauwe, qui ne poursuit pas le travail qui a déjà été réalisé par l'ancien groupe dans la dernière législature. Il voit les choses autrement, une fusion plus large que la Béroche et c'est dans ce sens qu'il prend les devants.

M. Aubert complète la phrase : « M. Degrauwe prend les devants mais c'est sans savoir où cela va mener les communes ».

Point 5, Eco-points : Mme Greber pense que la phrase « Le Conseil communal va étudier soit pour mettre un miroir soit pour faire la sortie depuis en haut » n'est pas correct. La remplacer par : « Le Conseil communal va étudier **deux possibilités**, soit installer un miroir ou soit faire la sortie depuis en haut ».

2. Arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux et son règlement d'exécution

M. Blétry demande s'il y a des questions d'ordre générales pour l'arrêté. Ce n'est pas le cas, l'arrêté est donc étudié page par page.

Article 1.7 page 3

M. Rebeaud informe qu'il manque un mot à la deuxième ligne, soit : « le Conseil communal **peut** accorder toute... »

Mme Greber informe qu'il faut remplacer « les » par « des » dans la phrase : « ...pour favoriser l'image de la commune ou **des sociétés** locales ».

Mme Greber demande si cet article concerne bien le genre de manifestation que fait par exemple la société des Ecoreuils. M. Rebeaud confirme.

Article 2.3 et 2.4 page 3 et 4

Mme Greber demande quelle est la différence entre le fond public et le fond privé.

M. Rebeaud explique que cet article est prévu si la commune désire installer un écriteau sur du domaine privé ou l'inverse ; si un privé veut installer un écriteau sur du domaine public. Il doit y avoir une demande au préalable au Conseil communal, les privés ne peuvent pas installer n'importe quelle signalisation même sur le domaine privé.

Mme Shilli ^{pose une question} signale que dorénavant, il y aura une taxe à payer pour pouvoir installer des écriteaux.

M. Rebeaud se réfère à l'article 1.8. qui précise que le Conseil communal peut renoncer à percevoir tout ou une partie de certains émoluments, selon les cas.

M. J.-C. Junod revient sur la réponse de M. Rebeaud. Le Conseil général est appelé à accepter un arrêté parce qu'actuellement la commune n'a pas de base légale. Cependant, M. J.-C. Junod pense que rien ne va changer puisque tout est à l'appréciation du Conseil communal, selon l'article 1.8.

M. Rebeaud explique que le Conseil communal respectera le règlement mais qu'il tranchera ou étudiera les cas particuliers s'il y a des réclamations sur les factures. Aujourd'hui le Conseil communal a été confronté à des recours sur les émoluments facturés et où la commune n'avait pas de base légale pour se défendre. L'exemple du camp de Vaumarcus est donné ; une facture a été envoyée avec un émolument forfaitaire pour visite de chantier une fois par semaine. Cet émolument a été contesté par le Camp et la commune n'ayant pas de règlement a dû supprimer ces émoluments.

M. Rebeaud prend un autre exemple, soit celui des frais de rappels. Dorénavant la commune aura une base légale pour facturer des frais de rappels ce qu'il n'y avait pas avant.

M. Junod pense que ce règlement est trop lourd et compliqué pour une petite commune comme celle de Vaumarcus.

M. Rebeaud informe que la plupart de ces taxes sont déjà facturées actuellement et qu'il n'y a pas beaucoup de chose qui vont changer, simplement il faut avoir un règlement en bonne et due forme, sanctionné par le Conseil d'Etat.

Article 2.10 page 4

Mme Greber demande ce que veut dire les abréviations « n, n-1 et n+1 ». M. Rebeaud répond que cela veut dire « année ».

Article 2.18 page 5

Mme Schilli demande comment est fixé l'émolument vu que l'article précise que l'émolument est fixé par le Conseil communal et qu'il ne doit pas excéder Fr. 2000.--.

M. Rebeaud explique que l'on retrouve cet article dans le règlement d'application, soit 1 ‰ de coût du projet mais au maximum Fr. 2000.--.

Mme Schilli demande de combien de temps est valable un permis de construire.

M. Rebeaud répond que le permis est valable deux ans.

Article 2.22 page 6

M. Blétry rappelle qu'il s'agit de l'article correspondant au point supprimé à l'ordre du jour.

M. J.-C. Junod pense que le compte sera compliqué à gérer, il prend exemple sur les taxes de dessertes qui sont versées sur un compte et qui sont difficilement utilisables. D'autre part, il ne voit pas l'utilité des places de parc pour les 2 roues. M. Rebeaud répond qu'il faut voir cet article pour des constructions autres que des villas familiales. Peut-être qu'un jour, il y aura un petit immeuble et des places de parc seront exigées pour les voitures mais aussi pour les 2 roues. Il y a un problème de parcage dans le village et le Conseil communal réfléchi pour trouver une solution. Ce compte permettrait de financer la création de places de parc. D'autre part, c'est la Loi qui décide du nombre de place de parc qu'il faut prévoir pour les nouvelles constructions.

Article 2.25 page 7

Mme Greber demande des informations complémentaires sur le déneigement sur terrain privé.

M. Rebeaud répond que si le Conseil général adopte ce règlement, le Conseil communal pourra autoriser le déneigement sur du terrain privé.

Article 2.26 page 7

M. Junod fait remarqué que l'article 2.26 c prévoit un émolument de Fr. 100.—pour la pose des numéros de maisons et que dans le règlement d'application à l'article 4.13. la fourniture de numéro de maison est facturée Fr. 20.—sans pose et Fr. 50.—avec pose.

M. Rebeaud explique que le Conseil communal pourrait facturer cette prestation Fr. 100.—mais qu'il a décidé de le facturer Fr. 20.—ou Fr. 50.--.

Article 2.27 page 8

M. Junod ne comprend pas pourquoi il y a des différences entre les taxes par rapport au type de revêtement. M. Rebeaud répond que cet article provient d'un modèle d'arrêté existant dans d'autres communes et accepté par le service des communes. M. Rebeaud ajoute que les tarifs peuvent être discutés ou modifiés mais les textes sont repris par ce qui se fait dans d'autres communes et acceptés par le Conseil d'Etat.

M. Blétry procède au vote. **L'arrêté est accepté avec 7 voix pour et 1 voix contre.**

Pour poursuivre, le règlement d'application est étudié page par page.

Article 4.1 page 5

M. Engisch trouve que le tarif pour les planches à voiles est élevé. M. Rebeaud répond que Vaumarcus est la commune la moins chère du lac de Neuchâtel. Actuellement, il y a une place à disposition mais il y aurait la possibilité de faire d'autres places.

Article 5.1 page 8

M. Junod pense que ce n'est pas une bonne solution de facturer une taxe sur la valeur du projet. Le travail du Conseil communal, de la commission ou de l'administration reste le même indépendamment du coût de la construction. Les projets à coûts moins élevés posent parfois plus de problèmes à gérer, donc plus de travail administratif.

M. Rebeaud informe que le Conseil communal n'a pas trouvé d'autres solutions et que dans beaucoup d'autres communes cela se fait de la même manière. Il serait peut-être possible de faire un forfait, mais cela ne changera pas grand-chose.

M. Vuitel pense que parfois la commune y perd et d'autre fois elle est gagnante.

Mme Schilli a des craintes par rapport à tous ces émoluments qui sont facturés, il pourrait y avoir des inégalités. Il faut que tout le monde soit traité de la même façon.

M. Rebeaud explique que la commune va faire pour tout le monde la même chose et que des décisions par rapport à des exonérations ou des coûts en plus peuvent être prises selon les cas. Mais en cas de recours la commune a des moyens pour justifier ces factures.

Article 5.7 page 9

Mme Greber ne comprend pas le sens de l'article.

M. Rebeaud explique que lorsqu'il n'y a pas besoin de sanctionner des plans, un simple émolument est facturé.

Article 7.9 page 11

Mme Perret ne comprend pas pourquoi le tarif est de Fr. 3.70. M. Rebeaud explique que ce tarif est y compris la TVA. Mme Cirstea va rajouter dans le texte « Fr. 3.70.—TTC ».

M. Rebeaud explique que ce document doit être sanctionné par le Conseil d'Etat.

M. Junod demande quelle est la procédure si, après la sanction, le Conseil communal souhaite modifier ce règlement.

M. Rebeaud explique que le Conseil communal devra faire un arrêté du Conseil communal qui sera à nouveau sanctionné par le Conseil d'Etat. Cela n'est donc plus du ressort du Conseil général.

M. Junod pense que ce n'est pas logique que le Conseil général doive adopter ce règlement, alors que dans quelques semaines le Conseil communal pourrait y apporter une modification et le refaire sanctionné par le Conseil d'Etat sans repasser par le Conseil général.

M. Blétry procède au vote. **Le règlement d'application est accepté avec 7 voix et 1 voix contre.**

3. Information du Conseil communal

Jean-Paul Vuitel

Pas d'information.

Daniel Junod

Pas d'information.

Olivier Bovey

Pas d'information.

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud souhaite répondre à une question posée à la dernière séance concernant le déménagement du bureau communal. Il informe que le bureau communal va déménager mais seulement l'été prochain suite à la demande du Cercle scolaire qui désire pouvoir bénéficier cette année encore la classe du bas, vu le nombre important d'élève.

4. Rapport des commissions

Commission du feu

M. Aubert informe de l'exercice qui s'est déroulé samedi à Vernéaz et qui fut une réussite. Le 31 octobre aura lieu la séance annuelle de la commission du feu et ensuite la séance du SFB. Pas beaucoup d'augmentation des charges toutefois une augmentation pour les locaux.

Commission de la fusion

M. Aubert informe que ce dossier est délicat. Avec le changement de législature et en tant que nouveaux représentants, il manque d'éléments sur ce qui s'est fait avant. Maintenant, MM Vuitel et Aubert étudient les procès-verbaux de l'ancienne équipe et d'autres documents afin d'aller de l'avant et de ne pas recommencer à zéro.

5. Divers

Bureau communal

M. Engisch demande à combien s'élève le loyer du bureau communal au Château. M. Rebeaud répond que le loyer s'élève à Fr. 13'800.—par année charges comprises.

Mme Comtesse Javet relève le fait que la classe du bas du collège est nettement plus petite que le bureau actuel au Château.

Ecole

M. Blétry est heureux que le Conseil communal ait laissé le Cercle scolaire disposer du local d'en bas encore cette année. M. Blétry souhaiterait savoir ce qu'il va se passer en 2014, quels élèves seront scolarisés à Vaumarcus ? M. Bovey explique qu'il a quelques informations mais que rien n'est encore décidé. Il se pourrait que les trois petites communes travaillent ensemble, soit qu'il y ait 2 degrés par village, donc moins d'élèves et moins d'heures d'appuis. M. Bovey insiste sur le fait que cela n'est qu'un projet et un souhait du Cercle scolaire mais qu'il n'y a encore rien de concret.

M. Rebeaud complète en informant que des aménagements sont prévus dans la classe, une paroi partiellement vitrée phonique sera installée dans la classe pendant les vacances scolaires. L'enseignante est au courant.

Péréquation

Mme Perret demande si la commune de Vaumarcus va mieux s'en sortir avec la nouvelle Loi sur la péréquation. M. Rebeaud explique que ce projet est celui du Grand Conseil. L'ACN a déjà réagi en donnant ses remarques. Dans tous les cas, la commune de Vaumarcus sera toujours contributrice mais moins qu'aujourd'hui.

Signalisation

Mme Comtesse Javet demande si le miroir au Château va être remis car elle a croisé une voiture et les deux véhicules se sont touchés. M. Burri étant absent, M. J.-C. Junod informe qu'il avait été décidé, lors de la dernière législature, que ce miroir ne serait pas installé.

Mme Comtesse Javet informe qu'il y a un panneau qui est par terre vers chez M. Walter. Le Conseil communal en prend note et ira voir.

Mme Comtesse Javet informe qu'elle a vu une camionnette qui ne respectait pas le sens unique de la route du camp. Cependant, sur le panneau de signalisation, il y a deux exceptions qui sont dessinées, un petit camion un autocar. M. D. Junod informe que ce n'est pas pour les camionnettes mais pour les camions. M. Rebeaud informe que le chauffeur de la camionnette a été interpellé.

Mme Comtesse Javet informe que la limitation dans le vieux village n'est pas respectée, beaucoup d'automobilistes roulent vite, il faudrait pouvoir faire quelque chose pour y remédier. M. Rebeaud rappelle que les enfants de l'école doivent mettre les cônes sur la route.

Pont des polonais

Mme Comtesse Javet demande à quoi en sont les travaux du pont. M. Burri n'étant pas présent, M. Bovey indique qu'actuellement un ingénieur doit faire des calculs car l'Etat veut la garantie sur les tonnages. Il n'est pas sûr que les travaux se fassent durant les vacances d'octobre.

M. J.-C. Junod pense qu'il y a un problème de sécurité, les barrières ne tiennent plus.

M. Bovey va voir avec M. Blanc du service des ponts et chaussées pour que le pont soit limité à 20km/h.

Mme Schilli relève le fait que dans la demande de crédit les coûts pour l'ingénieur ne sont pas prévus. M. Rebeaud indique que si l'ingénieur ne fait pas ce rapport, les communes n'auront pas de subventions de l'Etat.

La séance est levée à 21h25 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président


Lorain Blétry

La Secrétaire au PV


Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 12 décembre 2013 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet,
Mme Jennifer Engisch, M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud,
Mme Geneviève Jacot, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli,
M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Michel Brühlmann, M. Joris Engisch, Mme Michela Greber, M. Didier Jotterand,
M. Jean-Claude Junod

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013
2. Rapport de la commission financière et Budget 2014
3. Informations du Conseil communal
4. Rapport des commissions
5. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013

M. Blétry souhaite la bienvenue à M. Ludovic Genoud, nouveau conseiller général.

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.

Mme Cirstea procède à l'appel, **10 présents et 5 excusés**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

Point 2, dernier paragraphe de la page 2 : Mme Schilli rectifie la phrase ; Mme Schilli **demande** s'il y aura une taxe à payer pour pouvoir installer des écriteaux.

2. Rapport de la commission financière et Budget 2014

M. Blétry se réfère aux documents reçus et informe qu'il est difficile de boucler un budget sans connaître certains chiffres et notamment au niveau des impôts sur les personnes physiques, les personnes morales et la recapitalisation de la caisse de pension. Pas tous les éléments au moment de boucler le budget. M. Blétry informe qu'il y a eu quelques augmentations au niveau des vacations et du salaire des employés communaux. D'autre part, le Conseil communal avec l'accord de la commission financière a décidé d'instaurer des jetons de présence pour les conseillers généraux.

Une diminution de la taxe de déchet. Concernant le coefficient fiscal, il est judicieux de le maintenir, de rester prudent.

M. Rebeaud informe que depuis la séance de mi-novembre où le budget a été finalisé et bouclé, le Conseil d'Etat a donné des informations aux communes le 9 décembre, c'est pourquoi, il n'a pas été facile de faire le budget.

Afin de boucler au mieux son budget, le Conseil d'Etat a proposé plusieurs choses au Grand Conseil qui s'est réuni que le 2 et 3 décembre. Ces décisions ont donc impactées les budgets des communes. Pour la commune de Vaumarcus, cela va dans le bon sens. Pour les recettes fiscales, la répartition entre les communes et le canton sera différente, pour les personnes physiques les communes recevront un peu plus, donc une augmentation des recettes pour les personnes physiques et pour les personnes morales c'est le canton qui recevra plus. Toutes les communes sont gagnantes sauf Le Locle, Les Brenets et la Chaux-de-Fonds. M. Rebeaud assure que la commune ne sera pas en-dessous du chiffre budgétisé.

En ce qui concerne la péréquation financière, l'impact n'est pas encore vraiment connu mais ce chiffre est probablement trop bas.

Pour la caisse de pension de l'Etat, il s'agit de 270 millions qui doivent être payés par l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2014 et 60 millions au 1^{er} janvier 2019. Il y a un mois en arrière, l'impact sur les comptes n'était pas encore connu. Pour Vaumarcus, il s'agit Fr. 1100.— (pour l'administratrice) qui devront être payés. Toutefois, il faut tenir compte des syndicats et du cercle scolaire. Pour les Cerisiers, cela représente de Fr. 52'000.— et environ Fr. 15'000.— pour les autres syndicats. Ces sommes doivent être comptabilisées en 2013, donc la charge de Fr. 4'000.— budgétisée en 2014 est en trop. C'est donc les comptes 2013 qui seront touchés par une provision d'environ Fr. 60'000.--. M. Rebeaud rassure toutefois le Conseil général en informant que les recettes fiscales reçues pour 2013 sont plus élevées que celles budgétisées, ce qui veut dire que les comptes devront probablement s'équilibrer.

Comme à l'accoutumé, le budget est vu page par page :

Page « Commentaires sur divers comptes BU2014 »

Mme Schilli demande si la taxe de base est revue chaque année. M. Rebeaud confirme que l'on est obligé de revoir le prix chaque année car on ne peut pas faire de provision pour ce compte.

011.300.00 Jetons de présence législatif (page 1) :

Mme Schilli pense que l'on peut donner un peu de son temps (4 séances par année) pour le Conseil général, pour sa commune. Toutefois, Mme Schilli est d'accord avec ces jetons de présence si c'est dans le sens d'encourager les personnes à s'investir.

M. Blétry informe que le sujet a suscité des discussions au sein de la commission financière et qu'il donne volontiers la parole pour connaître différents avis.

M. Rebeaud rappelle qu'il ne s'agit pas seulement des séances du Conseil général mais aussi les séances des diverses commissions. D'autre part, la commune a les moyens de le faire et veut encourager les personnes qui s'investissent.

M. Blétry pense qu'il faut voir l'aspect symbolique du geste.

Mme Schilli demande si c'est possible de faire un essai et de revenir en arrière l'année prochaine si cela ne convient pas.

M. Aubert partage l'avis de Mme Schilli toutefois, il pense qu'à l'avenir il y aura de plus en plus de séance pour les commissions qui se feront la journée, donc peut-être un problème de pertes de gains.

M. Aubert n'est pas pour avoir des jetons de présence mais serai d'accord pour rémunérer une personne qui doit se rendre à une séance dans la journée, rembourser des frais effectifs plutôt que des jetons de présence.

M. Rebeaud rappelle qu'administrativement il est plus simple de fonctionner avec des jetons de présence. Voir déjà pour 2014 et faire autrement pour 2015 si nécessaire.

020.316.00 Location des locaux (page 2)

M. Rebeaud précise que le déménagement est maintenu pour l'été 2014 mais que le même montant a été laissé au budget afin de couvrir les frais du déménagement. Cela était plus simple que d'ouvrir un autre compte pour des frais de déménagement.

113.352.00 Prestations Police Saint-Aubin (page 6)

M. Blétry demande si un radar a été installé depuis que le village est limité à 40km/h. M. Burri indique que le radar peut être installé deux fois par année (4h00 en tout). M. Blétry pense qu'il faut sécuriser le passage vers l'école. M. Burri indique qu'il est prévu de mettre un signallement sur la route avant l'école.

140.352.01 Par communale Service Feu Béroche (page 6)

M. Aubert précise que l'augmentation est due à la location des bâtiments et non à des achats de matériel. Avant, le loyer des locaux n'étaient pas dans la répartition aux communes.

210.312.00 Chauffage, éclairage locaux (page 9)

M. Genoud demande pourquoi il y a une augmentation alors que la rénovation du collège aurait dû permettre de diminuer les coûts. M. Rebeaud informe que cela dépend du moment où le container à pellets est rempli et comme il n'y a eu qu'une seule fois, il est difficile d'estimer les coûts. Normalement cela devrait diminuer.

210 317.00 Camp de ski + camp vert + course scol. (page 9)

Mme Schilli demande pourquoi il n'y a pas de montant. M. Rebeaud répond que dorénavant c'est organisé et payé par le Cercle scolaire. M. Bovey indique que la commune donne Fr. 100.— par élève pour les camps et les sorties.

309.365.00 Subventions diverses (page 11)

Mme Schilli demande à qui sont destinés ces subventions.

M. Rebeaud répond que le Conseil communal accorde des subventions aux sociétés qui en font la demande et selon divers critères, soit : seules les sociétés de la Béroche ou voisines (et quelques exceptions pour des entreprises ou associations) bénéficient d'un don de Fr. 50.— et un peu plus si c'est pour des événements particuliers (jubilaires, fêtes, etc.).

460 Médecin scolaire et 461 Dentiste scolaire (page 14)

Mme Schilli demande si ces chapitres sont aussi traités par le Cercle scolaire.

M. Rebeaud confirme. Le cercle scolaire a une chaise de dentiste à disposition avec plusieurs dentistes qui feront les contrôles dentaires ainsi que deux infirmières pour les contrôles médicaux.

Mme Jacot complète en informant que les parents ont reçu un courrier du CSRC leur demandant si leur enfant est soigné par un dentiste privé et si c'est le cas, l'enfant ne sera pas vu par le dentiste scolaire.

490.318.00 Part comm. service ambulance (page 14)

Mme Perret demande si le montant est calculé par rapport au nombre d'habitants. M. Burri confirme que c'est le cas.

650.366.00 Subv. abonn. Onde Verte (page 17)

Mme Schilli demande à qui s'adresse cette subvention.

M. Rebeaud explique que les communes de la Béroche avec les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod ont décidé d'encourager les gens à ne pas avoir un deuxième véhicule mais à prendre les transports publics. C'est pourquoi, il a été décidé de donner une subvention de 25% sur les

abonnements ou les cartes multi-courses. Cette offre est valable sur présentation des abonnements à l'administration communale mais sauf pour les élèves qui fréquentent l'école obligatoire car les abonnements sont déjà subventionnés. Un arrêté du Conseil communal sera établi après l'application du budget.

720.352.00 Part à la déchetterie Saint-Aubin (page 20)

Mme Perret demande pourquoi il y a le même compte plus bas, soit le 721.352.00.

M. Rebeaud ne sait pas, il s'agit sûrement d'un problème comptable, d'autant plus que les chiffres du bas sont à zéro.

942.314.00 Entretien Immeuble Clos-du-Château 9 (page 27)

Mme Schilli demande si l'entretien de l'immeuble comprend aussi l'entretien du terrain.

M. Rebeaud répond que ce compte comprend l'entretien courant de l'immeuble comme par exemple le changement d'une fenêtre ou d'une porte, etc. Toutefois, le nettoyage et l'entretien du terrain sont exécutés par le concierge, donc ce sont des charges qui sont payées par les locataires.

Questions générales

M. Vantaggio demande dans quel chapitre figure l'Eco-point situé en base du village. M. Rebeaud informe que tout est géré par le syndicat, de même que la déchetterie de la Grassilière.

M. Vantaggio demande si la commune a des nouvelles concernant la subvention pour le pont des polonais. M. Burri indique que pour pouvoir obtenir des subventions, il faut que le pont soit dans les normes. C'est pourquoi les travaux ont été stoppés, l'Etat n'est pas d'accord que les travaux se fassent comme prévu initialement. M. Burri indique qu'aujourd'hui même, l'ingénieur a confirmé que les piliers du pont sont aux normes pour supporter 40 tonnes. Toutefois, il y a des problèmes de largeur, le pont devrait, selon les normes en vigueur, être plus large. M. Burri indique qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec l'ingénieur, M. Michel Junod de Fresens et le service de l'Etat pour discuter de ce problème. M. Burri informe qu'un arrêté a été fait pour limiter la vitesse sur le pont à 30 km/h, les panneaux ont été posés.

Mme Schilli souhaite savoir si par rapport au crédit accordé, il y aura un dépassement.

M. Burri explique que l'entreprise Duckert fait de son mieux pour trouver des solutions afin de ne pas trop dépasser le budget. Le Conseil communal espère que la subvention couvrira les frais de l'ingénieur et les autres frais supplémentaires. Cependant, rien n'est garanti, il faudra peut-être prévoir un dépassement.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au budget 2014 est accepté à l'unanimité.

3. Information du Conseil communal

Jean-Paul Vuitel

Concernant l'éclairage public et l'installation des nouveaux luminaires Led, M. Vuitel informe que le Groupe E a un peu de retard, les travaux seront faits en début d'année (janvier-février).

Olivier Bovey

M. Bovey informe que le plan d'aménagement local est en standby, toutes les communes de la Béroche procèdent à un travail de recensement de terrains constructibles.

M. Bovey indique que la commune a le projet de faire des places de parc dans le vieux village, pour se faire, il faut procéder à un changement d'affectation de deux terrains. Le terrain en face de l'école sera en zone d'utilité publique afin d'y créer les places de parc. Un autre terrain deviendra un terrain

constructible. M. Bovey ne désire pas entrer dans les détails pour l'instant, la commission d'urbanisme se réunit la semaine prochaine et ce projet leur sera soumis.

Roger Burri

M. Burri indique que les travaux pour le passage inférieur CFF ont commencés et que la route sera fermée jusqu'à la fin du mois de mars 2014. Un passage sécurisé pour les piétons a été mis en place pour se rendre au bord du lac.

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud revient sur l'invitation reçue pour l'inauguration de la nouvelle ligne Littoral-Ouest. M. Rebeaud indique que c'est l'aboutissement d'un travail mené par les communes et sur l'initiative de la commune de Cortaillod pour augmenter les cadences des transports et mieux desservir la zone industrielle devant Perreux. La cadence du tram sera augmentée au quart d'heure avec l'accord du Conseil d'Etat ainsi que les bus au départ de la gare de Gorgier. Pour la commune de Vaumarcus, il y a aussi des améliorations (voir les horaires du Car postal). D'autre part, M. Rebeaud rappelle qu'il y a deux trains le matin qui vont soit dans la direction d'Yverdon ou soit à Neuchâtel. M. Rebeaud encourage les conseillers généraux à se rendre à cette inauguration samedi matin.

Daniel Junod

Pas d'information.

4. Rapport des commissions

Commission de la fusion

M. Aubert informe qu'il a été reçu par le Conseil communal lundi pour avoir quelques éclaircissements sur la commission RUN et la commission de fusion. D'autre part, il y a encore la commission Néo-fusion qui vient s'ajouter à cela. M. Aubert s'est rendu avec M. Vuitel à l'assemblée générale du RUN suivie d'un Forum avec un représentant de la commune du Val-de-Ruz et le Conseil d'Etat. M. Aubert a pu, grâce à cette séance, comprendre un peu mieux les enjeux des fusions. M. Aubert indique que la commune de Gorgier a démissionné du RUN et essaie d'influencer les communes de la Béroche à continuer un processus de fusion sans passer par le RUN, toutefois cela n'est pas possible, on a besoin d'un bureau tel que le RUN pour conduire les démarches. M. Aubert pense qu'il faut voir plus large, cela ne veut pas dire qu'il faut « demain » fusionner avec le district de Boudry mais il faut avoir un esprit ouvert. Selon les différents avis des communes déjà fusionnées, il est préférable d'avoir des conseillers communaux professionnels à 100% car il devient difficile d'en trouver. M. Aubert rappelle que les communes de Fresens et Montalchez n'ont pas 5 conseillers communaux.

M. Aubert indique qu'il s'est rendu, suite à l'invitation reçue, au Club 44. Cette séance fut constructive et intéressante avec plusieurs intervenants. Le thème sur l'évolution et le changement de la population a été évoqué, les gens ne vivent plus comme avant, ils s'adaptent aux centralisations, aux moyens proposés par Internet, etc.

M. Aubert confirme que l'Etat accorde encore une subvention pour la fusion.

M. Aubert indique qu'il est prêt à représenter la Béroche au sein du RUN lors de la prochaine assemblée qui aura lieu en février devant le Conseil d'Etat. Toutefois, le représentant doit normalement être un conseiller communal. Si aucun conseiller communal ne veut prendre cette place, Mme Chardon du RUN va voir s'il est possible de nommer M. Aubert.

M. Aubert conclut en informant que le Conseil d'Etat souhaite n'avoir plus que 4 communes, soit : Les montagnes neuchâteloises, le littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Pour être entendu, il faut être plus forts et donc fusionner, sans oublier que l'identité du village sera toujours présente, les habitants de Vaumarcus seront toujours des écureuils, ceux de Fresens des guêpes, etc.

M. Vuitel ajoute qu'il est important que la Béroche soit représentée au sein du RUN et remercie M. Aubert.

M. Vantaggio souhaite avoir des précisions sur le RUN, vu que lui-même est représentant pour le législatif.

M. Rebeaud explique qu'il ne faut pas confondre le RUN législatif avec le comité RUN-Béroche.

M. Aubert va peut-être représenter la Béroche au RUN cantonal en faisant partie du comité RUN-Béroche. En effet, le comité RUN-Béroche est représenté par un conseiller communal de chaque commune de la Béroche, sauf la commune de Gorgier qui n'en fait plus partie. D'autre part, Le RUN-la Béroche a un législatif dont M. Vantaggio et M. Brühlmann font partie et qui se réunit deux fois par année (compte et budget). M. Rebeaud informe que le législatif s'est réuni au mois de mai et que la commune de Vaumarcus n'était malheureusement pas représentée. M. Vantaggio affirme qu'il n'a jamais rien reçu.

En fin de séance, M. Aubert confirme que le Conseiller communal, M. Guillod représentera la Béroche à l'assemblée du RUN.

Commission du feu

M. Aubert indique que la commission du feu fait son travail, tout fonctionne pour le mieux.

M. Aubert a été représenter la commune à quatre reprises dans les divers syndicats ou commissions.

5. Divers

Eco-point

Mme Comtesse Javet demande qui ramasse les déchets qui sont par terre à l'Eco-point.

M. Burri informe que la commune est responsable de l'entretien de la place.

Mme Comtesse Javet demande s'il n'est pas possible d'installer un container pour le Pet.

M. D. Junod informe que le Pet fait l'objet d'un ramassage spécifique, qu'il n'est pas compris avec la récolte de déchet faite par Meisterhans et par le syndicat intercommunal.

Passage piéton

Mme Comtesse Javet informe qu'il y a souvent une voiture rouge stationnée à proximité du passage piéton en bas du Clos-du-Château et que cela est dangereux.

M. Burri confirme qu'il s'agit d'une place privée, cependant il va aller voir sur place.

Parking du port

M. Vantaggio demande si l'horodateur est déjà en vigueur ou s'il y a un tarif spécial pour les véhicules qui stationnent pour faire du covoiturage.

M. Burri rappelle que l'horodateur est en fonction d'avril à septembre avec la possibilité d'avoir un abonnement de Fr. 20.— par mois. En dehors de cette période, le parc est gratuit.

Présences et absences aux séances

M. Blétry informe que depuis le début de cette législature, il y a passablement d'absents et le regrette. Cela s'est aussi remarqué dans les séances des commissions où la commune n'a pas toujours été représentée. Il souhaite que les délégués puissent s'arranger entre eux, pour qu'au moins, une personne puisse représenter la commune.

Ecole

M. Blétry demande pourquoi la paroi a déjà été construite alors que le bureau communal va emménager seulement cet été dans la classe du bas.

M. Bovey indique tout d'abord que normalement il y aura deux degrés à la prochaine rentrée scolaire mais qu'il y aura toujours des heures d'appui, donc la nécessité d'avoir une paroi. D'autre part, pour des raisons financières et pratiques (vacances scolaire), la paroi a déjà été installée. Toutefois, les ordinateurs ont été déplacés et selon l'institutrice la paroi ne dérange pas.

M. Bovey informe qu'en principe une répartition va être faite entre les 3 petites communes (Fresens, Montalchez et Vaumarcus). Donc, il y aura deux degrés à Vaumarcus soit les 3^e et 4 ou les 5^e et 6^e, cela n'est qu'une information et rien n'a encore été décidé.

Séances du Conseil général

M. Blétry donne les quatre dates retenues pour les séances de l'année prochaine, soit : le mardi 18 février, le mercredi 14 mai, le lundi 15 septembre et le lundi 8 décembre. M. Blétry rappelle le repas du mois du 17 janvier 2014.

Institutrices

Mme Comtesse Javet relève le fait que les nouvelles institutrices sont gentilles et efficaces, que les enfants se sentent à l'aise et qu'il y a une bonne ambiance.

La séance est levée à 21h48 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président


Lorain Blétry

La Secrétaire au PV


Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 18 février 2014 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, M. Michel Brühlmann, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Ludovic Genoud, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013
2. Demande de crédit de Fr. 36'000.— pour la réfection partielle de l'axe routier « Clos-du-Village »
3. Acceptation du règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois »
4. Informations du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.

Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents et 2 excusés**

Le procès-verbal est accepté sans aucune modification avec 11 pour et 1 abstention.

2. Demande de crédit de Fr. 36'000.—pour la réfection partielle de l'axe routier « Clos-du-Village »

M. Blétry passe la parole au Conseil communal.

M. Burri n'a rien à ajouter au rapport que les conseillers généraux ont reçu, il reste à disposition pour répondre aux questions.

M. J.-C. Junod rappelle que les canalisations du PGEE sont stoppées juste avant ce tronçon qui doit être refait et demande si le Conseil communal a envisagé de les mettre dans la route au moment de faire ces travaux. M. Burri informe que la réflexion s'est faite au sein du Conseil communal mais comme le PGEE est fait jusqu'au milieu du Vieux-village, il faudrait plutôt continuer depuis ce point.

D'autre part, il informe qu'il n'y aura pas de constructions qui vont pouvoir se faire de l'autre côté de la route pour les 10 ans à venir. M. J.-C. Junod trouve dommage que la commune ne profite pas de ces travaux pour poursuivre le PGEE mais comprend néanmoins la décision, vu que le Conseil communal prétend que les futures parcelles « Route du Camp » ne seront pas constructibles à court ou moyen terme.

M. Rebeaud précise que la commune a fixé des priorités et qu'une des priorités actuelles est la défense incendie de Vernéaz. Il rappelle que ces travaux vont impactés sur le chapitre de l'eau et de l'épuration, comme le PGEE qui implique aussi ce chapitre. Il faut tenir compte du prix de l'eau qui est le plus élevé du Canton.

M. Brühlmann demande si la route sera élargie ou non ? Ceci permettrait d'avoir plus de sécurité car il est difficile de croiser dans le contour. M. Burri explique qu'un géomètre va retracer la limite entre la route et le terrain mais il ne pense pas que la route pourra être beaucoup plus large. D'autre part, le but n'est pas d'agrandir la route tout comme il n'est pas prévu de faire un marquage car cela incite les automobilistes à rouler plus vite. M. Jotterand demande si le croisement sera encore possible avec les bordures ? M. Burri confirme que les bordures seront basses et permettront de déborder en cas de croisement.

L'arrêté relatif au crédit de Fr. 36'000.— pour la réfection partielle de l'axe routier « Clos-du-Village » est accepté avec 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté.

3. Acceptation du règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeur-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois »

M. Blétry demande s'il y a des questions sur ce point et sur les documents que les conseillers généraux ont reçus.

M. J.-C. Junod demande ce qu'il se passerait si le Conseil général refuse, quelles seraient les conséquences ? M. Burri rappelle qu'il doit y avoir 15 communes dont Neuchâtel qui acceptent, à ce jour, il y a déjà deux communes qui ont adhéré. Le refus, aurait pour conséquence de devoir payer un sinistre avec une facturation « En régie », donc à des tarifs beaucoup plus élevés que si on faisait partie du syndicat. M. Burri rappelle que c'est le Conseil d'Etat qui décide.

M. Aubert demande si le syndicat du feu de la Béroche a participé à l'élaboration de ce projet ? M. Burri confirme qu'il y a eu plusieurs séances auxquelles il a participé en tant que représentant du SFB. D'autre part, les commandants du feu étaient aussi présents.

M. Aubert relève le fait que l'on ne parle plus de désincarcération et ni d'ambulances, il demande ce qu'il en est de ces deux objets ? M. Burri indique que ces deux spécialités continuent d'être facturées à part, comme cela est fait actuellement.

M. Burri indique qu'au niveau des coûts, la commune de Vaumarcus est en diminution, toutefois, il faut tenir compte des locaux qui seront désormais facturés (ce qui ne l'était pas avant), ce qui fait en réalité une petite augmentation.

M. Vantaggio se réfère à l'article 48 et demande qui va prendre en charge les coûts des remplacements du matériel usé. M. Burri répond que c'est le syndicat. Il informe qu'actuellement il y a 30 véhicules et que dorénavant le nouveau syndicat en aura besoin que de 22. Il y avait 11 casernes et il n'y en aura plus que neuf, dont St-Aubin.

Mme Perret demande ce qu'il adviendra des communes qui n'auront pas accepté d'entrer dans ce syndicat. M. Burri informe que les pompiers vont toujours se déplacer pour éteindre un sinistre mais la facturation ne sera pas la même pour les communes membres ou non membres. M. Burri prend comme exemple le sinistre du temple de St-Aubin où un camion de Lausanne a dû venir avec des pompiers professionnels. Le coût était de Fr. 10'000.— mais la bonne entente entre les pompiers fut que la facture est arrivée à la commune de St-Aubin déjà acquittée !

Mme Jacot se réfère à la page 13 du rapport, la phrase : « D'une manière générale les coûts de la défense incendie de la région seront inférieurs aux coûts actuels, il n'en demeure pas moins que ces coûts pourront, pour certaines communes être plus élevés dans la mesure où ces dernières auront peu investi durant ces dernières années... ». Mme Jacot demande de quel côté se situe la commune de Vaumarcus. M. Burri indique tout d'abord qu'il s'agit du SFB et que celui-ci est bien équipé.

Mme Jacot demande si les problèmes liés à la pression de l'eau insuffisante à Vernéaz pourraient engendrer des coûts supplémentaires. M. Burri répond que ce problème n'entre pas en ligne de compte. Ce point comprend seulement l'équipement, le matériel, les véhicules et les locaux.

Mme Schilli demande ce qui se passerait en cas de fusion de la Béroche ou autre, est-ce qu'il y aura un impact ? M. Rebeaud répond que cela n'aurait pas d'influence.

M. Genoud demande si la commune va être entendue du fait que l'on a seulement une voix sur cent.

M. Burri informe que ce point a fait l'objet de plusieurs discussions mais que l'on ne peut pas faire autrement.

M. Jotterand revient à l'article 12 alinéas g et i où il est mentionné « le département financièrement compétent », M. Jotterand demande ce qu'est ce département ?

M. Rebeaud indique qu'il s'agit du département de la justice et de la police mais que le nom des départements de l'Etat pourrait changer, c'est pourquoi, la désignation n'est pas mentionnée.

M. Aubert ajoute que le SFB cherche depuis longtemps un nouveau véhicule et si l'on n'adhère pas au syndicat, l'investissement serait plus élevé.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au nouveau règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois » est accepté à l'unanimité.

4. Information du Conseil communal

Roger Burri

Pas d'information

Olivier Bovey

Pas d'information

Pierre-André Rebeaud

Cabinet médical :

M. Rebeaud informe que depuis plus d'une année un représentant de chaque commune de la Béroche et de Bevaix travaille sur un projet de création d'un cabinet médical pour ainsi maintenir une médecine de proximité dans la région et surtout au vu du manque de généraliste.

Ce projet pourrait se concrétiser à la fin de l'année 2015 ou début 2016 en proposant à la population 6 à 8 médecins pour la région Béroche-Bevaix. Le local a été choisi dans la commune de Bevaix, soit une vieille maison appartenant à la commune qui doit être rénovée. Ce projet dépend de plusieurs choses. Tout d'abord les communes souhaitent intervenir pour encourager la création d'un cabinet et pour ce faire, elles doivent faire une convention entre elles pour aller de l'avant. La commune de Bevaix doit faire un emprunt pour rénover la maison et ensuite les locaux seront loués aux médecins à un prix raisonnable. Les communes de la Béroche vont encourager ce projet par un cautionnement pour assurer les loyers d'un ou deux cabinets qui ne seront pas utilisés tout de suite. Toutefois dans 3 ans, les médecins devront compléter ce centre et le canton encourage les jeunes médecins à aller dans ce type de cabinet. M. Rebeaud informe que ce projet sera certainement à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général. M. Rebeaud indique qu'il y aura une « antenne » à la Béroche, dans le cabinet actuel de Mme Grenack. Ce cabinet va entrer dans le collectif et il y aura un « tournus » entre les différents médecins, soit un cabinet ouvert en permanence à St-Aubin.

Transports :

M. Rebeaud rappelle que lors du budget, le Conseil général a accepté l'arrêté sur le subventionnement des transports publics par la commune. Tous ceux qui ont des abonnements Ondes vertes, ne pas hésiter à passer au bureau communal pour encaisser le 25% du prix de votre abonnement.

RUN-La Béroche :

M. Rebeaud rappelle qu'il y a une séance le 3 avril prochain concernant les nouveaux statuts du RUN-La Béroche suite à la démission de la commune de Gorgier. Il souhaite que les deux représentants du Conseil général de Vaumarcus soient présents à cette séance, soit MM Brühlmann et Vantaggio et les remercie d'avance de prendre note de cette date.

Daniel Junod

N'est pas présent et n'a pas d'information.

5. Rapport des commissions

Pas de rapport.

6. Divers

Pont des polonais

M. Aubert demande s'il y a des nouvelles concernant le pont des polonais.

M. Burri informe qu'il vient de recevoir des nouvelles qui confirment que la base du pont est bonne et que le pont supporte les 40 tonnes. Toutefois, le dessus est trop usé et l'Etat n'accepte pas le projet qui a été présenté. Une nouvelle étude doit être faite.

Changement d'affectation terrain vers le collège

Mme Perret demande s'il y a des nouvelles informations pour le changement d'affectation du terrain pour la création de places de parc.

M. Bovey informe que le bureau RWB a fait un projet qui a été étudié à la commission d'urbanisme et ce dossier a été envoyé au SAT qui en a accusé réception en indiquant que le préavis sera donné dans 2 à 3 mois.

Déchets

Mme Comtesse Javet demande si on peut porter plainte contre les personnes qui déposent des sacs noirs dans les molock ou d'autres déchets en vrac.

M. Burri indique que la commune va refaire des contrôles. Il s'emblerait qu'une personne conduisant une voiture avec des plaques françaises dépose régulièrement des sacs non conformes. M. Rebeaud rappelle qu'il y a deux conseillers communaux assermentés, soit M. Junod et lui-même et qu'il ne faut pas hésiter à leurs transmettre des noms ou des numéros de plaque.

Route du camp

M. Engisch a remarqué des déchets dans le champ le long de la route du camp et demande si cela est normal? M. Burri informe que la commune a fait le nécessaire, la personne concernée a reçu un courrier avec un délai pour débarrasser les déchets.

Eco-point

Mme Schilli revient sur la demande de M. Engisch faite lors de la dernière séance concernant la sortie dangereuse de l'éco-point et souhaite savoir si le Conseil communal a décidé de faire quelque chose.

M. Burri indique qu'il y a un Stop et qu'en plus le terrain est sur la commune de St-Aubin donc le Conseil communal ne peut rien faire et juge que le Stop est suffisant.

La séance est levée à 20h50 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président



Lorain Blétry

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 14 mai 2014 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet,
Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud,
Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Jean-Claude Junod,
Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Michel Brühlmann, M. Didier Jotterand

Présidence : M. Lorain Blétry

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2014
2. Rapport de la commission financière et compte 2013
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination des membres de la commission financière
5. Demande de crédit de Fr. 130'000.— pour la réfection du pont des Polonais
6. Arrêté relatif au cautionnement du centre médical Béroche-Bevaix
7. Informations du Conseil communal
8. Rapport des commissions
9. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2014

M. Blétry souhaite la bienvenue au représentant de la presse ainsi qu'à M. Guinchard de l'entreprise Duckert, présent pour le point relatif à la demande de crédit pour la réfection du pont des Polonais.

M. Blétry passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents et 2 excusés**

Pour des raisons pratiques, M. Blétry demande une modification à l'ordre du jour. M. Guinchard étant présent pour le point no 5, il serait souhaitable que celui-ci figure au point no 2 de l'ordre du jour. Les Conseillers généraux sont d'accord, l'ordre du jour est donc modifié.

Le procès-verbal est accepté sans aucune modification à l'unanimité.

2. Demande de crédit de Fr. 130'000.— pour la réfection du pont des Polonais

M. Blétry passe la parole à M. Burri.

M. Burri rappelle que les travaux sont arrêtés. Il revient sur les faits, trois entreprises avaient soumissionnées pour les travaux et l'entreprise Duckert a été mandatée. Suite au nettoyage du pont pour commencer les travaux, il a été constaté que le pont était dans un très mauvais état. Ensuite, une deuxième demande de crédit a été faite et lors de la demande de subvention au canton, le service des Ponts et Chaussées a étudié le dossier et n'a pas accepté que les travaux se fassent comme prévus. Une séance a donc eu lieu au service des Ponts et Chaussées pour déterminer ce qui doit être fait ainsi qu'un rapport détaillé d'un ingénieur. L'entreprise Duckert a reçu un courriel qui stipule que la structure du pont est en ordre. M. Burri passe la parole à M. Guinchard.

M. Guinchard informe que les services de l'Etat ont un droit de regard sur cet ouvrage et qu'ils peuvent exiger que le pont réponde à certaines normes de sécurité. Un géologue a fait un calcul ^{astique} thermique du pont et celui-ci répond aux normes quant à la charge de 40 tonnes. D'autre part, le pont doit satisfaire les exigences des routes nationales, soit : durabilité, étanchéité, normes, etc. C'est pourquoi le projet a dû être refait par rapport à toutes ces exigences car tout n'était pas respecté.

M. Guinchard explique le déroulement des travaux à l'aide d'un plan : Démontage complet des bandeaux et du revêtement existant, construction d'un nouveau tablier avec des éléments préfabriqués. Pendant les travaux, il est nécessaire de fermer complètement le pont, soit la première phase pendant les vacances scolaires de cet été (prévoir 7 semaines) et une deuxième phase pour l'étanchéité durant les vacances d'automne (2 semaines).

Mme Greber demande comment sera évacuée l'eau vu que le problème de la dégradation de ce pont venait aussi de l'eau qui s'était infiltrée dans la structure du pont. M. Guinchard indique qu'il y a d'une part une étanchéité sur la surface du pont (avant le goudronnage) et qu'il est prévu d'y avoir des gouttières sur les bords du pont.

M. J.-C. Junod demande quel est le montant de la subvention que l'on pourrait espérer. M. Rebeaud indique que l'on n'a aucune réponse actuellement et rappelle qu'il n'y a que la partie « roulante » qui est subventionnée. Normalement la subvention est de 10 ou 20% mais on ne sait pas sur quels travaux.

M. Blétry remercie M. Guinchard d'être venu pour présenter ce projet.

M. Engisch relève le fait que sur le rapport, il est mentionné que le coût total est de Fr. 255'000.— divisé par les deux communes, ce qui ne fait pas Fr. 130'000.— mais Fr. 127'500.—.

M. Burri indique qu'il faut ajouter des frais d'ingénieurs qui n'ont pas été prévus au moment de l'établissement du devis et dont on ne connaît pas le montant exact.

M. Blétry rappelle que le Conseil général se prononce sur le montant de l'arrêté.

Mme Greber pense que le titre de l'arrêté n'est pas correct, il serait judicieux de supprimer le mot « complémentaire » vu qu'il annule les arrêtés précédemment votés. Mme Cirstea va corriger l'arrêté.

Mme Greber demande des compléments d'information sur l'article deux, soit Fr. 20'000.— qui seront prélevés sur la réserve des routes. M. Rebeaud répond que la commune a une réserve qui sert à financer des travaux importants et c'est pourquoi, il a été décidé de prendre sur cette réserve.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au crédit de Fr. 130'000.— pour la réfection du pont des Polonais est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la commission financière et comptes 2013

M. Blétry passe la parole à M. Engisch pour la lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

Comme à l'accoutumé les comptes sont revus page par page.

020.490.07 Imputation interne, déchets 720.390.01

Mme Greber pense qu'il y a eu un problème de report car le total ne correspond pas. M. Rebeaud indique qu'il faut aussi tenir compte des entreprises (722.390.02), pas inscrit dans le libellé pour manque de place.

101.352.00 Etat civil

Mme Greber fait remarquer qu'il y a beaucoup de différence avec l'année passée, elle demande si cela est facturé aux nombres de prestations ou par habitant.

M. Rebeaud répond qu'il y a une part fixe par commune pour les frais de fonctionnement. Les charges varient selon la prestation. Il y a aussi certainement la recapitalisation de Prévoyance NE qui rentre en ligne de compte.

211.352.01 Part CSRC Les Cerisiers (cycles 1 à 3)

Mme Greber a fait le calcul par rapport au nombre d'élèves et elle n'arrive pas à ce montant. M. Rebeaud indique que le chiffre est donné par les Cerisiers et qu'ils sont acceptés par les représentants de chaque commune. Après recherche et calculs, M. Rebeaud confirme que Mme Greber a raison, il y a une erreur dans les commentaires des comptes, il y a 35 élèves et non 36.

343.314.00 Entretien du port

Mme Greber remarque qu'il y a une grande différence par rapport au budget. M. Rebeaud indique qu'il s'agit de l'achat de nouvelles tables.

581.390.00 Aide aux indigents

Mme Greber ne trouve pas ce compte qui est pourtant mentionné dans les commentaires au début des comptes. M. Rebeaud indique qu'il y a une erreur de frappe dans les commentaires, il s'agit des comptes 581.380.00 et 581.380.01.

710.315.00 Entretien step

Mme Greber remarque qu'il y a de plus en plus d'entretiens qui doivent être fait à la Step et demande s'il y a une solution pour y remédier. M. Rebeaud indique que le Conseil communal a un devis pour la mise en conformité, soit quelques centaines de milliers de francs. D'autre part, le Conseil communal a entrepris des démarches pour connaître le prix du raccordement de la Step à celle de St-Aubin.

M. Vuitel informe qu'il y a eu plusieurs soucis l'année dernière au niveau des pompes et de la souffleuse. Actuellement la Step fonctionne et l'eau épurée est tout à fait conforme.

720.352.00 Part à la déchetterie Saint-Aubin

Mme Greber remarque une augmentation de Fr. 2'000.—et demande si elle est due à l'installation de l'Eco-point. M. Rebeaud confirme.

812.435.02 Vente de bois de feu

Mme Greber remarque qu'il y a une baisse importante de la vente du bois de feu et demande s'il serait possible de couper le bois plus petit et donc d'avoir plus de personnes intéressées qui ne peuvent pas à ce jour s'occuper de couper leur bois.

M. Blétry remercie Mme Greber pour son idée mais rappelle que le sujet actuel est l'adoption des comptes et que les idées sont les bienvenues plutôt dans le budget ou dans les divers.

943 Immeuble du patrimoine adm.

Mme Schilli demande si le cimetière est répertorié dans le patrimoine communal. M. Rebeaud indique que la chapelle y est mais qu'elle est totalement amortie, cela représente donc peu de charges.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif aux comptes 2013 est accepté à l'unanimité.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Après quatre années passées à la Présidence, M. Blétry remercie tous les membres du Conseil général et communal pour la bonne collaboration, l'ambiance et le respect qui règnent lors des séances.

M. Blétry propose de nommer le bureau comme suit : Mme Jennifer Engisch à la Présidence, M. Franco Vantaggio à la Vice-présidence, Mme Sylvia Comtesse Javet comme secrétaire, MM Jean-Claude Junod et Ludovic Genoud comme questeurs.

Pas d'autre proposition, le bureau du Conseil général est donc nommé comme ci-dessus.

5. Nomination de la commission financière

M. Blétry informe que deux membres sont d'accord de rester à la commission, soit M. Joris Engisch et lui-même. Un siège est donc vacant vu que M. Jotterand a désiré se retirer. Mme Jacot propose de nommer Mme Sylvia Comtesse Javet. Pas d'autre proposition ; **Mme Sylvia Comtesse Javet, M. Joris Engisch et M. Lorain Blétry sont nommés à la commission financière.**

6. Arrêté relatif au cautionnement du centre médical Béroche-Bevaix

M. Rebeaud se réfère aux différentes informations données lors des dernières séances du Conseil général ainsi qu'au rapport reçu pour le maintien d'une médecine de proximité à la Béroche et à Bevaix. Il rappelle que plusieurs médecins généralistes arrivent bientôt à la retraite et qu'il n'est pas évident de trouver des remplaçants. Depuis l'élaboration du rapport, M. Rebeaud indique que la commune de Bevaix a accepté à l'unanimité le crédit pour la rénovation de la maison. Les autres communes membres de la Béroche (Fresens, Montalchez et St-Aubin) ont accepté l'arrêté. La commune de Gorgier a participé à l'élaboration du projet mais a finalement décidé de se retirer, puis, le Conseil communal a demandé des compléments d'informations et il semblerait que le projet va quand même être présenté au législatif au mois de juin pour aussi en faire partie.

M. Rebeaud informe qu'il y aura une séance de présentation ouverte à la population à Bevaix le 22 mai, un tout-ménage sera distribué ces jours prochains.

M. J.-C. Junod comprend la démarche et la soutient. Toutefois, il rappelle que la médecine est une profession libérale et qu'il est un peu surprenant de constater que la collectivité publique doit mettre en place ce système. D'autre part, M. J.-C. Junod demande s'il est possible de refuser que la commune de Gorgier fasse partie de ce projet au vu de leur comportement dans cette affaire.

M. Rebeaud répond qu'il est possible de refuser, toutefois ce n'est pas correct vis-à-vis de la population qui a le droit de profiter de ce cabinet.

M. Rebeaud répond aussi à la première remarque de M. J.-C. Junod en répétant la réponse de M. Bertchi de la commune de Bevaix qui stipule que les agriculteurs font aussi partie d'une profession libérale et qu'ils sont aussi subventionnés. M. J.-C. Junod n'est pas d'accord, ces deux choses n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

Mme Greber revient sur les pages 9 et 10 du rapport soit les deux tableaux comparatifs entre un cabinet seulement à Bevaix et un cabinet à Bevaix avec une antenne à St-Aubin. ~~Il ne comprend pas~~ ^{Elle signale} qu'on se base sur un loyer par médecin de Fr. 860.--, il faudrait plutôt prendre en compte le loyer de Fr. 1140.--. M. Rebeaud indique que le rapport a été présenté à l'ensemble des médecins qui ont souhaités, avec l'appui des communes de la Béroche, avoir une antenne à St-Aubin car il n'y a pas assez de place à Bevaix. Ce qui est important de savoir, c'est que les médecins ont signé un rapport au mois de mars comprenant une antenne à St-Aubin avec un loyer mensuel de Fr. 1140.--, donc le rapport peut prêter à confusion.

M. Aubert revient sur la remarque de M. J.-C. Junod et précise qu'un cabinet médical coûte cher dans l'installation et que ce n'est pas idéale pour un jeune médecin, il est important d'avoir une solution d'aide des communes pour créer un regroupement des médecins et donc un cabinet médical pour une région. M. Rebeaud confirme que depuis que la presse parle de ce projet, il y a plusieurs médecins intéressés à intégrer le cabinet et demande des renseignements.

M. Blétry procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au cautionnement du centre médical Béroche-Bevaix est accepté à l'unanimité par les membres présents (M. Vantaggio ayant quitté la séance pour des raisons professionnelles)

7. Information du Conseil communal

Pierre-André Rebeaud

Pas d'information

Roger Burri

Pas d'information

Olivier Bovey

M. Bovey indique que plusieurs parents seraient intéressés à l'ouverture d'une structure parascolaire pour le repas de midi. M. Bovey a pris contact avec l'accueil extrafamilial et il y a beaucoup de contraintes. Une maman de jour peut avoir à son domicile, pour le repas de midi, 5 enfants y compris les siens. Le Conseil communal a décidé de s'investir dans ce projet et il est possible d'avoir une structure parascolaire non continue, ce qui veut dire que les enfants sont pris en charge de 11h30 à 14h00 et de 16h00 à 18h00. On peut obtenir des subsides de l'Etat mais il faut engager une personne formée (éducatrice), il n'est possible qu'une maman fasse ce travail dès qu'il y a plus de 6 enfants. Actuellement, il y aurait des demandes pour environ 7 à 8 enfants. D'autre part, il y a aussi des réglementations par rapport à la surface du local. M. Bovey informe que les charges pour la commune de St-Aubin s'élèvent à Fr. 125'000.-- pour 30 enfants.

M. Bovey informe que lundi soir, le Conseil communal a décidé de ne plus déménager le bureau communal au collège, d'une part car la personne qui été intéressée à reprendre le local s'est désistée et d'autre part, le Conseil communal a décidé de laisser la place pour la future structure parascolaire. Le Conseil communal présentera prochainement au Conseil général un projet.

Daniel Junod
Pas d'information

Jean-Paul Vuitel
Pas d'information

8. Rapport des commissions

Commission des naturalisations et des agrégations

M. J.-C. informe que la commission s'est réunie juste avant la séance du Conseil général pour étudier la demande de naturalisation de la famille Vitré - Signol Vitré. La commission dans son ensemble a donné un préavis favorable.

Commission de la fusion

M. Aubert informe qu'il s'est rendu à quelques séances, les discussions avancent lentement et il est question maintenant de Néofusion, soit d'aller plus loin que la Béroche et discuter avec les communes de Bevaix, Cortaillod, Boudry.

M. Vuitel complète en indiquant que les communes de Fresens et Montalchez ne sont plus convaincues par une fusion bérochale mais pense qu'il faut voir plus grand.

M. Aubert informe encore que la volonté du Conseil d'Etat est, à l'avenir, de supprimer les districts.

9. Divers

Cantonnier

Mme Comtesse Javet demande s'il y a eu des réponses par rapport au poste de cantonnier à repourvoir. M. Burri indique que la commune n'a reçu aucune lettre de candidature et que de ce fait, la commune a fait appel à Alfaset pour ce poste. Mme Perret continuera de s'occuper des poubelles de la plage jusqu'à la fin de l'année.

Mme Schilli pense que le Conseil communal a eu une bonne idée d'engager Alfaset et demande si le nombre d'heure sera différent par rapport à ce que faisait M. Perret.

M. Burri indique qu'ils viendront une fois par semaine (env. $\frac{1}{2}$ jour) et que le coût est un forfait de Fr. 1000.—par mois.

Bois de feu

Mme Greber demande si la commune pourrait faire des bénéfices en vendant du bois de feu plus petit.

M. D. Junod informe que cela est possible mais qu'il faut faire appel à un bûcheron et informe que cela à un coût, il faut qu'il y ait de la demande. M. Genoud indique qu'il s'est lui-même renseigné pour des petites bûches et que cela revient trop cher par rapport à ce qui se trouve sur le marché (magasin, internet).

Inauguration du bateau à vapeur

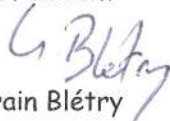
Mme Perret est étonnée que la commune n'ait pas invitée la population pour le 3 mai dernier. M. Burri indique que le Conseil communal en a discuté mais qu'il a été décidé de ne rien faire vu que la société avait déjà fait des affiches et de la publicité. Toutefois, au vu du nombre de personnes présentes ce jour-là, le Conseil communal reconnaît qu'il a eu tort de ne pas avertir les habitants.

Site Internet

Mme Jacot demande qui s'occupe de mettre à jour les données sur le site Internet car il n'y avait pas de documents relatifs à la séance du Conseil général de ce soir. M. Rebeaud répond qu'il y a eu un problème avec l'hébergeur et rien n'a pu être mis à jour depuis 10 jours. Cependant, il fonctionne à nouveau depuis ce matin.

La séance est levée à 21h30 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président


Lorain Blétry

La Secrétaire au PV


Isabelle Cirstea



Rapport de la Commission financière au Conseil général sur les comptes de l'exercice 2013

La Commission financière s'est réunie le 2 avril 2014 pour l'examen des comptes de l'exercice 2013.

M. Pierre-André Rebeaud accompagné de Mme Corinne Guyot nous ont fourni toutes les explications utiles et nécessaires à la compréhension des comptes 2013.

Nous tenons tout d'abord à relever que tous les postes qui sont du ressort du Conseil Communal sont parfaitement maîtrisés.

Les comptes de l'exercice 2013 prévoyaient dans leur budget un excédent de charges de CHF 69'319.- et se terminent en réalité avec un bénéfice de CHF 91'760.74, montant porté à la fortune du bilan qui s'élève dorénavant à CHF 1'042'437.32. Ces résultats meilleurs qu'escomptés sont le fruit de rentrées fiscales, notamment des personnes physiques, nettement supérieures aux attentes.

Ces recettes exceptionnelles ont permis, dans les limites du cadre légal, des amortissements supplémentaires de l'ordre CHF 261'824.71.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal ainsi que l'Administration communale de Saint-Aubin-Sauges pour leur travail, disponibilité et leur compétence.

Nous vous recommandons d'accepter les comptes de l'exercice 2013.

Pour la Commission financière
Joris ENGISCH
Vaumarcus, le 6 mai 2014



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 27 octobre 2014 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet,
Mme Jennifer Engisch, M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud, Mme Michela Greber,
M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret,
Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Michel Brühlmann, M. Joris Engisch, Mme Geneviève Jacot

Présidence : Mme Jennifer Engisch

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014
2. Correspondance du Conseil général
3. Demande de crédit de Fr. 31'000.— pour l'assainissement de la cabane forestière et la création d'un couvert
4. Mise en place d'une aide financière communale à la structure parascolaire « La Noisette Magique »
5. Informations du Conseil communal
6. Rapport des commissions
7. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014

Mme Engisch souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents et 3 excusés**

Mme Engisch lit l'ordre du jour présenté qui est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal est accepté avec les modifications suivantes :

Point 2, page 2 : Un géologue a fait un calcul ~~thermique~~ **statique** du pont...

Point 6, page 4 : M. Rebeaud indique que la commune de Bevaix a accepté à l'unanimité le crédit pour la rénovation de la maison qui sera transformée pour accueillir le cabinet médical.

Point 6, page 5 : ~~Il ne comprend pas~~ qu'on se base sur un loyer par médecin... remplacer par : **elle signale (Mme Greber)** qu'on se base sur un loyer par médecin...

Point 8, commission de la fusion : M. Aubert informe encore que la volonté du Conseil d'Etat est, à l'avenir, de supprimer les districts.

2. Correspondance du Conseil général

Mme Engisch lit le courrier reçu de M. et Mme Walter relatif à la bordure de route posée dans le contournement du Vieux-Village. M. et Mme Walter attirent l'attention des autorités communales sur le fait que leur parcelle est endommagée à cause du croisement difficile sur la route à cet endroit et où les véhicules empiètent sur leur terrain ce qui provoque des dommages. D'autre part, lors de fortes intempéries le collecteur d'eau de pluie situé au nord de la route ne suffit pas à absorber toute l'eau qui ruisselle. Selon la loi, il appartient à la commune de canaliser l'eau.

Le Conseil communal a répondu à M. et Mme Walter. M. Burri indique qu'en effet, il n'y a pas de bordure le long de la parcelle mentionnée mais qu'un boudin a été fait pour canaliser l'eau. D'autre part, M. Burri indique qu'il est possible de rouler sur la bordure vu que celle-ci n'est pas haute.

M. Aubert relève le fait que l'automobiliste est responsable, c'est à lui de ne pas empiéter sur le domaine privé. On ne peut pas aller contre l'évolution, les véhicules sont de plus en plus gros (tracteurs, machines).

3. Demande de crédit de Fr. 31'000.— pour l'assainissement de la cabane forestière et la création d'un couvert

Mme Engisch demande s'il y a des questions ou des commentaires à ce sujet.

Mme Perret demande à quoi servira le couvert ? M. D. Junod répond que les tables extérieures pourront être utilisées et ainsi être à l'abri ce qui est un point positif pour la cabane.

Mme Greber partage des expériences qu'elle a faites où il a fallu installer des bâches à l'extérieur ce qui n'est pas évident. Elle est donc favorable à la création de ce couvert.

Mme Engisch procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au crédit de Fr. 31'000.— pour l'assainissement de la cabane forestière et la création d'un couvert est accepté avec 11 voix pour et une abstention.

4. Mise en place d'une aide financière communale à la structure parascolaire « La Noisette Magique »

Mme Engisch passe la parole à M. Bovey.

M. Bovey se réfère aux documents reçus et rappelle qu'avant tout, une structure parascolaire est là pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possible. Il rappelle l'article paru dans la presse que suite à la votation, la loi sur l'accueil de la petite enfance est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, le canton de Neuchâtel veut se donner les moyens de développer des places d'accueils. Au début de l'année prochaine, le Canton va demander à toutes les communes d'augmenter le nombre de places disponibles. M. Bovey rappelle que suite à l'initiative de trois familles « La Noisette Magique » a ouvert ses portes et ainsi notre commune répond favorablement à la demande de l'Etat.

M. J.-C. Junod informe qu'il a lu avec intérêt le rapport pour cette demande d'aide financière. Les structures parascolaires sont là pour arranger les parents. Quand on lit que le canton veut se donner les moyens pour créer des structures, il faut bien reconnaître que le canton n'a pas de moyens.

M. J.-C. Junod revient sur le rapport et salue l'initiative de ces mamans qui ont réussi à faire quelque chose de bien. En ce qui concerne le local, M. J.-C. Junod est tout à fait favorable à ce que la commune le mette à disposition. Toutefois, en ce qui concerne une aide financière, il y a quelques interrogations, notamment pour l'avenir, il faut mettre en place quelque chose qui a une pérennité.

Le système proposé est un peu incertain et pas suffisamment clair ; ce n'est pas public, ce n'est pas privé, que fait-on avec les enfants qui viennent des autres villages.

Mme Comtesse Javet a une question par rapport au nombre d'enfants, dans un paragraphe on parle de 17 enfants sur 4 jours et dans un autre, on dit que la structure peut accueillir 11 enfants.

M. Bovey répond que la Noisette Magique peut avoir 11 enfants au maximum en même temps, mais ils sont répartis sur plusieurs jours ou tranches horaires, c'est pourquoi, en tout, il y a 17 enfants qui fréquentent la Noisette Magique. M. Bovey informe qu'il y a un règlement clair à ce sujet, il n'est pas possible d'avoir plus de 11 enfants. D'autre part, M. Bovey indique que le service de l'hygiène est venu contrôler la salle, tout a été fait dans les règles.

Mme Comtesse Javet demande si les Fr. 75'000.-- prévus au budget concernent les 11 enfants ou les 17 enfants ? M. Bovey donne le détail du budget.

Mme Comtesse Javet a comparé avec la structure de St-Aubin, le prix par enfant à St-Aubin est de Fr. 4'000.-- alors qu'à Vaumarcus il est de Fr. 6'000.-- si on divise par 11. Toutefois, si on divise par 17, le montant sera à peu près égal à celui de St-Aubin. M. Bovey indique qu'il faut se baser sur 11 enfants.

M. Bovey souhaite intervenir sur les remarques de M. J.-C. Junod et confirme que la structure n'a pas été ouverte seulement pour une année, le besoin est là. M. Bovey ne pense pas que le système soit « boiteux », il y a un mandat de prestation pour la gestion de la structure. Le nombre d'enfants ne devrait pas trop varier, il ne peut en aucun cas augmenter et s'il devait au contraire baisser, la structure fermerait. M. Bovey confirme que le Conseil communal aura un représentant qui s'occupera avec les responsables de la structure de la gestion. M. J.-C. Junod conteste, le Conseil communal n'aura qu'un droit de regard et donc aucun pouvoir.

M. Rebeaud précise que la Commune ne va pas donner cet argent sans rien dire. Chaque année, le Conseil général accorde ce montant par le budget de fonctionnement.

Mme Comtesse Javet pense qu'il faudrait que la commune soit partie prenante et non seulement consultative. M. Bovey rappelle qu'il y a un mandat de prestation et que le Conseil communal peut poser des conditions.

Mme Schilli comprend bien la demande des familles et que les femmes travaillent. Les familles qui viennent habiter à Vaumarcus, connaissent le lieu et ses infrastructures ou se renseignent au préalable. Si la Loi cantonale oblige les communes à mettre en places des structures, est-ce qu'une structure privée ne deviendrait pas caduque ? Ne devrions-nous pas tout de suite faire une structure parascolaire gérée par la commune ? Si la fréquentation diminue, on pourrait se poser la question s'il faut ouvrir une structure pour le 3^e âge !

M. Bovey indique que si la commune demande une subvention à l'Etat, il faudra tenir compte de certaines règles, soit la diminution des subsides dès 2015 (Fr. 600.-- au lieu de Fr. 1200.--) et il ne sera plus possible de garder la dame qui actuellement s'occupe de la structure, elle devra refaire une formation de 3 ans, ce qui coûtera plus cher.

M. Junod trouve que cela n'est pas normal, l'Etat veut imposer l'ouverture de structures et dans un autre sens, il diminue la subvention et impose des règles.

M. Junod relève le fait qu'actuellement la structure est gérée par trois familles, que va-t-il se passer lorsque leurs enfants ne seront plus en âge d'être à la Noisette Magique ?

M. Bovey confirme qu'il n'y aura pas de problèmes pour les 2-3 ans à venir, mais il est certain que personne ne peut dire ce qu'il adviendra dans le futur. Il se peut que dans quelques années la structure devienne étatique mais il faut savoir que le prix sera plus élevé et que la gestion se fera par la commune (salaire, facturation aux parents, etc.). Si cela est la volonté du Conseil général, le Conseil communal peut se renseigner pour la création d'une structure parascolaire étatisée.

Mme Comtesse Javet demande si la structure est ouverte pendant les vacances. M. Bovey répond qu'actuellement elle est fermée pendant toutes les vacances scolaires.

M. Aubert indique qu'il rejoint les interrogations et les remarques faites par M. J.-C. Junod. Il est vrai que la structure est un plus pour la commune. M. Aubert est un peu surpris qu'il faille engager une éducatrice pour cette petite structure alors qu'au départ les discussions étaient de faire appel à des mamans. On voit très bien que l'Etat surveille et décide tout.

Mme Greber se réfère au rapport (haut de la page 3) et demande pourquoi la Noisette magique n'atteindrait pas les 37,6% mais le 31% ? M. Bovey indique que les charges budgétisées pour la Noisette magique sont moins élevées que ce qui est prévu par le Conseil d'Etat pour une structure parascolaire.

Mme Schilli fait remarquer que la Noisette magique accueille des enfants d'autres communes et de ce fait, il faut les transporter. Mme Schilli se pose la question, ne devrait-on pas rejoindre l'idée du cercle scolaire pour le parascolaire, se regrouper, travailler avec les autres communes.

D'autre part, au vu des discussions, on remarque que l'Etat impose des directives alors que la structure est privée.

M. Bovey indique que les enfants qui viennent de la commune de St-Aubin sont transportés avec le bus scolaire Bignens qui vient à Vaumarcus, les parents contribuent financièrement, ce n'est pas pris en charge par la structure.

Mme Greber revient sur l'idée émise par Mme Schilli de se regrouper avec les communes voisines, elle ne trouve pas cette solution adéquate car cela engendrerait beaucoup de transports.

M. Genoud propose que cette année, l'aide soit octroyée mais que l'année prochaine, il y ait un cahier des charges complet établi par toutes les parties (commune et responsable de la structure).

M. Bovey indique qu'un mandat de prestation sera de toute façon établi après la décision de ce soir.

Mme Comtesse Javet insiste sur le fait que le Conseil communal ait plus qu'un droit de regard.

M. Vantaggio souhaite relever que les structures sont contrôlées et réglementées par l'Etat et ceci pour le bien des enfants, même les mamans de jour doivent respecter certaines règles.

Mme Greber revient sur les heures d'ouverture et demande s'il est possible d'ouvrir le matin.

M. Bovey indique qu'il a été décidé, dès le départ, que ce n'était pas une structure ouverte en continu. Cela limite les coûts.

Mme Schilli appuie la proposition de M. Genoud.

Le Conseil communal demande une suspension de séance de 5 minutes. La suspension de séance est accordée à l'unanimité.

M. Bovey indique que le Conseil communal demande au Conseil général de mettre Fr. 15'000.— (Fr. 23'400.— moins le local Fr. 8'400.--) au compte de fonctionnement 2015 et le Conseil communal s'engage à revenir pour l'année 2016 avec un mandat de prestation détaillé.

M. Aubert demande à ce que la demande de subvention pour l'année 2016 soit faite au mois de mai et pas au mois de novembre.

M. Rebeaud précise que cette façon de faire est favorable vu qu'une année se sera écoulée et que l'on pourra se baser sur des choses concrètes.

Mme Engisch demande à l'assemblée de voter pour la mise en place d'une aide financière communale à la structure parascolaire « La Noisette Magique » pour l'année 2015.

Le Conseil générale accepte à l'unanimité.

5. Information du Conseil communal

Jean-Paul Vuitel

M. Vuitel informe que suite à des exigences de l'Etat pour la création de zones de protections pour les sources, le Conseil communal a décidé d'abandonner les sources à la fin de l'année 2014, le réseau d'eau sera alimenté par St-Aubin et Concise.

M. Jotterand demande quelles sont les complexités exigées par l'Etat.

M. Vuitel répond en donnant des exemples : pas d'entreposage de bois sur le terrain, les couvercles dans les zones de captage doivent être étanches et il faudrait chemiser tout le réseau souterrain depuis « les Geniettes » jusqu'à l'aqueduc.

D'autre part, les sources ne donnent pas énormément d'eau, même cette année où il y a eu passablement d'eau, les sources étaient sèches déjà depuis le mois de septembre. Il faut aussi tenir compte des traitements UV qui coûtent chers.

M. Jotterand comprendra mieux la démarche du Conseil communal sur la base de chiffre, les coûts pour la mise en conformité, le gain pour abandonner les sources, etc...

M. Vuitel informe que la commune va payer 60 centimes le m3 d'eau à St-Aubin et 50 centimes à Concise. Pour assainir les sources, il faut compter plus d'un demi-million.

M. J.-C. Junod ayant suivi ce dossier la législature précédente confirme que la mise en conformité des sources coûte entre Fr. 500'000.—et Fr. 800'000.—. Cependant, M. J.-C. Junod est un peu surpris de la manière de faire du Conseil communal, qui a pris une décision sur l'adduction d'eau sans consulter le Conseil général au préalable. Il ne conteste pas la décision qui semble être justifiée mais bien la manière de procéder.

M. Rebeaud complète en informant que c'est l'Etat qui ne laisse pas le choix à la commune.

Daniel Junod

M. D. Junod informe qu'il y a un nouveau container Tex-Aid à l'éco-point depuis ce matin pour la récolte de vieux habits. Ce container est pris en charge exclusivement par la maison Tex-Aid.

Olivier Bovey

Pas d'information.

Roger Burri

Pas d'information.

Pierre-André Rebeaud

Pas d'information.

6. Rapport des commissions

Commission du feu

M. Aubert demande à M. Burri s'il a des nouvelles concernant les nouvelles dispositions.

M. Burri informe que le SFB sera dissout lorsque le nouveau groupe du littoral sera nommé, il y aura cinq personnes au comité directeur, soit deux personnes du côté Ouest et deux personnes du côté Est ainsi qu'un professionnel (Neuchâtel). Ensuite pour le législatif, il y aura un conseiller par commune.

Commission de la fusion

M. Aubert informe qu'il s'est rendu à une séance de Néofusion et que concernant la fusion Béroche tout est en standby. Les communes de Fresens et Montalchez seraient prêtes à entrer en matière avec une fusion plus grande (Bevaix, Cortaillod, Boudry). Lors de cette séance, M. Aubert précise qu'il n'a vu aucun conseiller communal intéressé à fusionner. La Commune de Vaumarcus n'est pas pressée de fusionner.

7. Divers

Sources

Mme Schilli revient sur le point relatif aux sources et demande quel sera le coût pour boucler les sources. M. Vuitel indique que cela sera relativement simple car il y a une cuve juste à l'entrée de l'aqueduc avec un système qui régule de débit d'eau et qu'il suffira d'enlever ce système pour que l'eau aille dans la Vaux. Ensuite, il faudra désaffecter le réservoir, les appareils pour les traitements, etc. Ce travail ne va donc pas coûter cher.

Circulation Vieux-Village

Mme Comtesse Javet informe qu'il y a vraiment du danger dans le périmètre du collège, la vitesse n'est pas respectée, il faut faire quelques choses pour la sécurité.

M. Burri indique que pendant la récréation, les cônes doivent-être installés sur la route. D'autre part, l'année prochaine, une signalisation « Attention enfants » sera peinte sur la route.

M. Rebeaud complète en informant que le Conseil communal a écrit à tous les parents des enfants qui fréquentent le collège, la structure ainsi qu'aux parents des enfants du village qui prennent le Car postal. D'autre part, il y a eu un tout-ménage.

M. Bovey trouve dommage que la plus part du temps, il s'agit des parents qui ne respectent pas la signalisation et qui monte le Vieux-Village pour aller chercher leurs enfants.

Bordure route contournement Vieux-Village

Mme Greber informe que deux personnes se sont approchées d'elle concernant la bordure qui a été installée et souhaite savoir pourquoi elle n'est pas bien nivelée, il y a des différences de hauteur, est-ce normal ou le travail n'a-t-il pas été fait correctement ?

M. Rebeaud indique que les personnes peuvent venir se renseigner auprès du Conseil communal.

M. Burri informe que les travaux ont été réalisés à l'entière satisfaction du Conseil communal.

Panneaux d'affichage

Mme Greber souhaite faire une suggestion, soit l'installation de panneaux d'affichage dans la commune (Pierre-de-Vira, éco-point) afin que l'affichage soit géré par la commune et qu'il n'y ait plus d'affiches publicitaires n'importe où.

M. Burri va voir ce qui peut être fait.

Fontaines

M. Genoud demande si les fontaines seraient toujours alimentées même s'il n'y a plus les sources.

M. Vuitel confirme qu'elles le seraient mais par le réseau d'eau.

Cabane forestière

M. Vantaggio demande quand est-ce que les travaux vont démarrer à la cabane forestière.

M. D. Junod pense que cela va se faire au printemps, tenir compte des réservations.

Défense incendie Vernéaz

M. J.-C. Junod demande ce qu'il en est du projet de la défense incendie à Vernéaz.

M. Vuitel informe que le projet de se raccorder à « Platet » a été abandonné à cause des coûts élevés. Actuellement, il y a un projet d'installer une citerne à Vernéaz de 200m³ qui serait alimentée par les sources. Il reste à définir l'emplacement, le premier endroit choisi n'est pas favorable pour les pompiers. L'emplacement idéal pour l'ECAP et pour les pompiers serait sur un terrain à M. Jeanmonod.

M. Vuitel informe que parallèlement le Conseil communal étudie la finalisation du PGEE et donc le remplacement des conduites dans le haut du village pour remédier aux problèmes « coups de bélier » dans les villas du haut.

M. Vuitel informe que le Conseil communal pensait que les villas au Nord du chemin des Ecureuils étaient alimentées par cette petite conduite ce qui n'est plus le cas.
Le réservoir de Vernéaz va rester et sera remis en conformité.

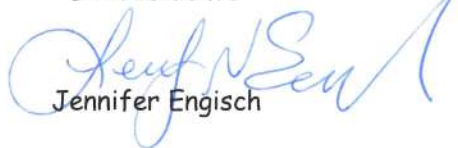
Eco-point

Mme Comtesse Javet informe qu'il y a toujours des déchets qui ne devraient pas être déposés à cet endroit (PET).

M. Burri indique que Mme Perret s'occupe de l'éco-point et qu'elle ramasse régulièrement les choses qui sont laissées à côté des containers.

La séance est levée à 21h40 et le verre de l'amitié est servi.

La Présidente



Jennifer Engisch

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Mercredi 8 décembre 2014 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusé : M. Lorain Blétry

Absent : M. Michel Brühlmann

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014
2. Fixation du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, rapport de la commission financière et budget 2015
3. Informations du Conseil communal
4. Rapport des commissions
5. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014

Mme Engisch souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.

Mme Cirstea procède à l'appel, **13 présents, 1 excusé et 1 absent**

Mme Engisch lit l'ordre du jour présenté.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

Point 5, page 5 (2^e paragraphe) : ... il y a eu passablement ~~d'eau~~ de pluie...

Point 5, page 5 (3^e paragraphe) : M. Jotterand ~~comprendra~~ comprend mieux...

Point 7, page 6 (sources) : Ensuite, il faudra désaffecter ~~le~~ au réservoir, les appareils...

Point 7, page 6 (fontaines) : M. Vuitel confirme ~~qu'elles le seraient~~ sont alimentées par le réseau d'eau.

2. Fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, rapport de la commission financière et budget 2015

Mme Engisch passe la parole à M. Engisch pour la lecture du rapport de la commission financière (voir annexe). M. Engisch apporte encore un complément en informant que le Conseil d'Etat devra faire des efforts au vu des résultats des comptes et que les communes seront de ce fait mises à contribution. C'est pourquoi, le Conseil communal ainsi que la commission financière ont jugés le taux de 69 cohérent au lieu de baisser de 4 points maintenant pour devoir le remonter plus tard.

L'arrêté relatif à la fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est adopté à l'unanimité.

Comme d'habitude, le budget est passé en revue :

Compte 100.351.00 Mesures cadastrales (page 5)

Mme Greber remercie le Conseil communal pour les commentaires indiqués au début du document. Par rapport au compte no 100, Mme Greber demande si les Fr. 8'600.— ne comprennent que la migration des données.

M. Rebeaud répond qu'en effet, il s'agit d'un devis que la commune a reçu d'une entreprise pour remettre à jour et transférer les données cadastrales informatiquement.

Compte 101.352.00 Etat civil (page 5)

Mme Schilli demande comment est calculé ce chiffre.

M. Rebeaud explique que cela dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il y a une prime de base, ensuite les montants sont variables par rapport aux nombres d'événements traités. Ce chiffre varie énormément et il est communiqué par l'Etat civil.

Compte 210.314.01 Frais de conciergerie (page 8)

Mme Greber sait que les travaux de conciergerie ne donnent pas satisfaction actuellement et demande si le Conseil communal a pris des mesures au vu du montant qui a été revu.

M. Rebeaud indique que le Conseil communal estime que le chiffre de Fr. 4'500.—est suffisant pour ces travaux. Concernant les autres remarques, le Conseil communal va prendre les mesures nécessaires en 2015 et ne pas forcément garder la même entreprise.

Compte 490.318.00 Part comm. Service ambulance (page 13)

Mme Schilli demande si ce montant est imposé.

M. Rebeaud répond qu'il s'agit bien d'un montant imposé par l'Etat et que ce service augmente.

Compte 710.315.00 Entretien Step (page 19)

Mme Greber rappelle que l'année dernière, le Conseil communal avait précisé qu'une étude était en cours pour un éventuel raccordement à la Step intercommunale ou des investissements. Mme Greber demande si le montant de Fr. 8'000.— comprend cette étude.

M. Rebeaud répond négativement, l'étude pour le raccordement de la Step est dans le budget des investissements à la fin du document. Le montant indiqué dans ce compte est pour l'entretien normal de la Step.

Compte 900 Impôts (Page 24)

M. Engisch indique que ces comptes sont très variables et peuvent changer à tout moment, il suffit d'un départ d'une famille ou d'une arrivée pour que ce chapitre soit modifié. Il est très difficile de prévoir et de poser des chiffres pour les rentrées fiscales.

942.314.00 Entretien immeuble Clos-du-Château 9 (page 26)

Mme Comtesse Javet s'il y a un entretien spécial de prévu au vu de l'augmentation du montant.

M. Rebeaud indique qu'il n'y a rien de prévu en particuliers mais qu'il se pourrait que le chauffage doive prochainement être changé ou réparé, c'est pourquoi, il a été décidé d'augmenter un peu le budget.

Budget des investissements

Mme Perret demande de plus amples informations quant au consultant RWB.

M. Rebeaud informe qu'il s'agit d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'urbanisme « RWB SA à Neuchâtel », qui conseille et travaille pour l'établissement d'un plan d'aménagement local. La commune avait déjà fait appel à cette entreprise.

L'arrêté relatif à l'approbation du budget 2015 est accepté à l'unanimité.

3. Information du Conseil communal

Avant de laisser la parole au Conseil communal, Mme Engisch rappelle que ce point est destiné uniquement aux informations du Conseil communal et que s'il y a des questions ou des commentaires, ceux-ci doivent être posés dans le point 5 « Divers ».

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud rappelle que la commune de Vaumarcus accorde certains rabais ou prestations à la population et que ceci n'est pas toujours connu. Voici donc ce que la commune offre aux habitants :

- 2 rouleaux de sacs poubelles gratuits par année pour tous les enfants de 0 à 3 ans.
- En vente, carnets pour des entrées à la piscine des Cerisiers
- En vente, carnets pour des courses de Noctambus
- Réduction rabais abonnements annuels (25% sur 2 zones)
- Réduction sur les cartes multicourses et abonnement mensuels.

M. Rebeaud encourage les conseillers généraux à parler de ces prestations aux habitants.

Olivier Bovey

M. Bovey informe que l'année prochaine, le Conseil communal présentera au Conseil général une demande de crédit pour l'échange de deux terrains, soit un qui se situe vers les Châtaigniers et l'autre dans le Vieux-Village afin de créer des places de parcs pour désengorger le Vieux Village et améliorer la sécurité des élèves. Le bureau RWB établit actuellement un rapport qui sera présenté tout d'abord aux personnes concernées (voisins des parcelles concernées) par ces changements, une séance d'information sera organisée en début d'année 2015.

Roger Burri

M. Burri indique que les travaux aux Pont des Polonais sont terminés, le chemin pédestre a été remis en état. Il informe que la subvention de l'Etat va s'élever à 42%.

M. Burri informe que l'info-radar a été posé ces derniers jours et qu'il a 26% des automobilistes qui roulent trop vite. L'appareil a été posé 3h00 de temps à la Pierre de Vira et personne n'a roulé en dessus de 40 km/h. Toutefois, à Vernéaz en 2h30 il y a eu 9 véhicules sur 23 en dessus de la limitation.

Jean-Paul Vuitel
Pas d'information

Daniel Junod
Pas d'information

4. Rapport des commissions

Aucun rapport.

5. Divers

Repas des autorités

Mme Engisch rappelle le souper du mois de janvier et remercie les conseillers généraux de transmettre leur bulletin d'inscription.

Dates des séances 2015

Les dates des séances pour 2015 seront transmises par Mme Cirstea par courrier électronique aux conseillers généraux.

Décorations de Noël

Mme Greber remercie le Conseil communal pour les décorations de Noël.

Mme Perret fait de même et demande pourquoi l'étoile n'est pas installée à la Pierre de Vira.

M. Burri indique qu'avec le nouveau système LED des lampadaires, il n'a pas pu l'installer.

Investissements

M. Aubert revient sur la baisse du coefficient fiscal et sur le fait qu'il y a eu peu d'investissement. Il souhaite que si un jour il y ait une augmentation des impôts pour pouvoir mener à bien des investissements, le Conseil général accepte. M. Aubert remercie l'exécutif pour leur travail.

Abandon des sources

M. Junod souhaite revenir sur un point de la dernière séance du Conseil général, soit l'abandon des sources. Il rappelle qu'il avait été surpris de la communication faite par M. Vuitel, non pas sur la nécessité d'abandonner les sources mais sur la manière de le faire.

Il demande si la procédure est normale, s'il est seulement du ressort du Conseil communal de décider de fermer les sources. Il pense que le législatif aurait dû être consulté avant de prendre une telle décision. M. Junod souhaite avoir une réponse du Conseil communal à son interrogation.

M. Vuitel informe que l'Etat a donné une échéance au 31 décembre 2014.

M. Bovey revient sur ce qui s'est passé et confirme que M. Vuitel n'a pas exactement rapporté ce qui avait été décidé au Conseil communal. Normalement, il aurait dû informer le Conseil général que le Conseil communal devait prendre une décision quant à l'abandon des sources. Il ne souhaite pas mettre M. Vuitel mal à l'aise.

M. Rebeaud affirme que la remarque de M. Junod est pertinente et que le Conseil communal se doit de répondre à la question posée. Le Conseil communal répondra à la prochaine séance.

M. Aubert revient aussi sur la dernière séance et au fait qu'il a été surpris d'apprendre que la commune de Fresens devrait aussi boucler ses sources, alors que ce n'est pas le cas selon la commune de Fresens.

M. Vuitel rappelle que la qualité d'eau à Vaumarcus est bonne mais que les zones de captage et l'aqueduc ne respectent pas les normes. Pour être en conformité avec les règlements, il faudrait investir un demi-million de francs. D'autre part, l'Etat fixe des échéances et n'est plus d'accord avec la situation actuelle.

Pour terminer, M. Vuitel s'excuse de s'être effectivement mal exprimé lors de la dernière séance.

La séance est levée à 20h40 et le verre de l'amitié est servi.

La Présidente

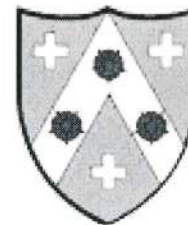


Jennifer Engisch

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Budget 2015

Rapport de la Commission financière au Conseil Général de Vaumarcus-Vénéaz

La commission financière s'est réunie le 6 novembre dernier. Comme à leur habitude, Mme Corinne Guyot et M. Pierre-André Rebeaud nous ont apporté tous les éclairages nécessaires quant à la compréhension des différentes rubriques et des enjeux de notre budget 2015.

Budget de fonctionnement :

Après avoir passé en revue les différentes rubriques et clarifiés les points qui auront une incidence sur nos comptes de fonctionnement, nous avons statué sur une modification du coefficient fiscal.

En effet, depuis 2011 nos comptes présentent un excédent. De plus, plusieurs éléments nous montrent une situation financière à notre avantage comme :

- L'évolution favorable de nos entrées fiscales
- Des liquidités à disposition
- Une baisse des amortissements légaux

Dans ces conditions, la commission dans son intégralité vous présente un budget avec un coefficient fiscal réduit de 2 points, soit 69 points en lieu et place des 71 en vigueur actuellement.

Budget des investissements:

Nous tenons à relever que notre Conseil Communal gère au mieux les emprunts et a su obtenir des taux favorables pour ainsi couvrir notamment les CHF 256'000.- de dépenses d'investissement pour l'exercice 2015.

Nous vous recommandons, cher Conseil, d'accepter ce budget tel qu'il vous est présenté, avec un excédent de recette de CHF 68'577.- ainsi qu'un coefficient fiscal à 69 points.

Nous accordons à nouveau toute notre confiance à notre Conseil Communal pour l'exercice à venir.

Vaumarcus, le 8 décembre 2014

Pour la commission financière

Lorain Blétry



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Lundi 9 mars 2015 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet, M. Michel Brühlmann, Mme Jennifer Engisch, M. Ludovic Genoud, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber, M. Jean-Claude Junod

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014
2. Demande de crédit de Fr. 70'000.—pour l'étude de concrétisation de la 4^e étape du PGEE et du PDE
3. Demande de crédit de Fr. 22'000.—pour l'assainissement du mur à l'entrée ouest du port
4. Demande de crédit de Fr. 20'000.—pour la pose d'une canalisation et la construction d'un exutoire pour les eaux claires dans le secteur « Château-La Vaux »
5. Informations du Conseil communal
6. Rapport des commissions
7. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014

Mme Engisch souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **11 présents, 4 excusés.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Demande de crédit de Fr. 70'000.—pour l'étude de concrétisation de la 4^e étape du PGEE et du PDE

Mme Engisch passe la parole au Conseil communal.

M. Vuitel se rapporte au rapport reçu et demande s'il y a des questions, il rappelle que cette étape du PGEE est très importante et informe que les chiffres présentés dans le rapport ne sont pas définitifs.

Mme Comtesse Javet demande si le Conseil communal sait déjà l'augmentation qu'il y aura sur le prix de l'eau.

M. Rebeaud indique qu'il n'y aura pas forcément d'augmentation car la commune a une réserve qui pourra être utilisée pour ces travaux et qui sera probablement suffisante. Il rappelle que plusieurs chapitres sont impactés par ces travaux et non seulement le chapitre de l'eau.

M. Vuitel complète en informant que certains postes seront subventionnés à raison de 40%.

M. Jotterand n'a pas de remarque concernant le crédit en lui-même, cependant, il demande pourquoi l'adjudication des travaux n'a pas fait l'objet de plusieurs offres.

M. Vuitel indique que les premières étapes ont été faites par l'entreprise SD Ingénierie et il est donc préférable de continuer avec cette entreprise qui connaît parfaitement la commune.

M. Jotterand en étudiant le rapport et les photos a des doutes sur les compétences de cette entreprise, il prend comme exemple l'exutoire qui fait l'objet d'une demande de crédit pour améliorer la situation actuelle, ce qui aurait dû être fait à l'époque ainsi que le talus vers chez Mme Winiger qui est dans un état déplorable. Ces deux objets ont été réalisés à l'époque des premières étapes du PGEE sous la direction de la société SD Ingénierie.

M. Jotterand souhaite que la commune prenne contact avec cette société et qu'elle reconnaisse sa responsabilité et son implication dans la création de ces deux objets ou qu'elle fasse part à la commune les raisons pour lesquelles ces deux objets ne sont pas efficaces.

M. Vuitel conçoit que le talus est en mauvais état, il n'y a pas assez de terre pour retenir l'herbe et il faudrait effectivement trouver une autre solution.

Concernant l'exutoire, les travaux avaient été faits mais sur un terrain non approprié et à cause des gros orages et des déchets du Château, l'eau entraîne des gravats et ainsi elle n'est plus canalisée.

M. Jotterand pense que ce n'est pas normal que la commune doive réinvestir pour refaire ces deux objets que la société SD Ingénierie avait contrôlés et validés à l'époque. La responsabilité, ou une partie, devrait-être mise sur le compte du bureau SD Ingénierie.

Le Conseil communal a pris note de la demande de M. Jotterand et s'approchera de SD Ingénierie pour demander des explications.

L'arrêté relatif à la demande de crédit de Fr. 70'000.—pour l'étude de concrétisation de la 4^e étape du PGEE et du PDE est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit de Fr. 22'000.—pour l'assainissement du mur à l'entrée ouest du port

Mme Engisch passe la parole au Conseil communal.

M. Burri se réfère au rapport reçu et demande s'il y a des questions. Ce qui n'est pas le cas.

L'arrêté relatif à la demande de crédit de Fr. 22'000.—pour l'assainissement du mur à l'entrée ouest du port est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de Fr. 20'000.—pour la pose d'une canalisation et la construction d'un exutoire pour les eaux claires dans le secteur « Château – La Vaux »

Mme Engisch passe la parole au Conseil communal.

M. Junod se réfère au rapport reçu et indique qu'il est nécessaire de canaliser cette eau afin de sécuriser le sentier dans La Vaux pour les promeneurs.

M. Genoud revient sur la remarque de M. Jotterand quant à l'éventuelle responsabilité du bureau SD Ingénierie.

M. Rebeaud pense qu'en effet il aurait été judicieux de le faire avant mais de toute façon, il faut le faire et cela ne change pas le coût. A l'époque, il aurait aussi fallu payer ces travaux.

M. Jotterand reste sur sa position et souhaite que le Conseil communal s'approche de l'entreprise SD Ingénierie pour savoir quelle est leur responsabilité. D'autre part, ceci permettrait de voir si ce bureau assume.

Mme Schilli demande si cet exutoire avait été prévu dans la première étape du PGEE.

Le Conseil communal informe que cela a été fait dans la deuxième étape et non dans la première.

Il est clair que tout n'a pas été prévu pour canaliser l'eau jusqu'en bas et c'est ce que le Conseil communal souhaite faire à présent.

M. Jotterand revient sur ces propos par rapport à la responsabilité de la société SD Ingénierie.

M. Blétry propose que les crédits fassent l'objet d'avantages d'explications lors de la présentation du budget pour que le Conseil général puisse mieux se prononcer lors de la séance pour la demande de crédit.

M. Rebeaud explique que cela est compliqué, lors de l'élaboration du budget, le Conseil communal n'a pas forcément toutes les données en mains (prix, comment se fera la réalisation, etc.).

M. Rebeaud rappelle que le Conseil général peut tout à fait refuser de voter cet arrêté.

M. Vuitel rappelle que les membres du Conseil communal restent des miliciens et essayent de faire leur travail au mieux, ils font confiance à des professionnels, tels que le bureau SD Ingénierie ou autre pour les divers travaux qui doivent se faire dans la commune.

Le Conseil communal tiendra compte de la remarque de M. Jotterand et demandera des explications au bureau SD Ingénierie.

L'arrêté relatif à la demande de crédit de Fr. 20'000.—pour la pose d'une canalisation et la construction d'un exutoire pour les eaux claires dans le secteur « Le Château – La Vaux » est accepté à l'unanimité.

5. Information du Conseil communal

Daniel Junod

M. Junod informe que le Conseil communal a engagé une nouvelle personne pour la conciergerie du collège, cette personne commencera le 1^{er} avril 2015.

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud informe que la nouvelle Loi sur les finances qui va entrer en vigueur implique que toutes les communes neuchâteloises travaillent avec un plan comptable harmonisé, soit le MCH2. Pour la Béroche et les Cerisiers, ce nouveau système informatique sera installé en 2016. Le plan comptable ne sera plus du tout le même, tout comme la présentation des budgets et des comptes qui sera complètement différente, le budget 2016 sera déjà présenté sous la nouvelle forme. Une formation pour la comptable et l'administratrice va débuter prochainement (environ 10 demi-journées de cours). D'autre part, M. Tamburini du Service des communes fera une présentation du nouveau système à la commission financière et au Conseil communal. Beaucoup de chose vont changer; plus d'amortissements complémentaires, budget beaucoup plus détaillé, organiser et définir les investissements qui sont sur plusieurs années, etc.

M. Rebeaud indique que la commune de Vaumarcus se porte bien au niveau financier contrairement à une autre grande commune neuchâteloise ! Le bénéfice sera plus proche de Fr. 100'000.—que des Fr. 50'000.—que prévoyait le budget, ceci est dû à la nouvelle Loi sur les impôts des personnes morales qui est favorable pour la commune de Vaumarcus.

Roger Burri

M. Burri informe que le nouveau syndicat intercommunal a été créé, un nouveau comité a été élu sous la présidence de M. Pascal Sandoz. L'exécutif est quant à lui représenté d'un membre par commune (21 communes au total). M. Burri indique que la caserne de St-Aubin reste mais que d'ici la fin de l'année, le SFB sera dissout.

Concernant la police neuchâteloise, le contrat a été dénoncé pour la fin de l'année 2014. Un comité régional de sécurité public a donc été créé, ce comité regroupe les communes depuis Milvignes jusqu'à Vaumarcus. Il y a donc 5 agents de sécurité pour cette région qui fonctionneront sur mandat. La commune de Vaumarcus pourra donc faire appel à l'un de ces agents. Ceci n'est pas une économie vu qu'il faudra payer la police neuchâteloise pour certaines prestations ainsi que des agents de sécurité.

M. Burri indique que si les habitants doivent faire appel à la police, il faut continuer à composer le 117.

Jean-Paul Vuitel

M. Vuitel se réfère à la dernière séance et à la question qui a été posée concernant le bouclage des sources. Le Conseil communal s'est renseigné auprès du Service juridique des communes et voici la réponse reçue :

« En réponse à votre question, nous vous confirmons que l'approvisionnement en eau est une tâche communale et qu'il appartient à la Commune d'offrir une eau de boisson répondant aux normes de qualité en la matière. Si une source est contaminée ou n'apporte pas la sécurité requise, il appartient à la Commune de s'approvisionner ailleurs. C'est le CC, en sa qualité d'autorité exécutive, qui est compétent pour ordonner et prendre les mesures tendant à s'assurer que l'eau potable est de qualité. Il lui appartient de prendre les mesures requises par la loi, en termes de contrôle notamment, afin d'offrir une eau de qualité à la population.

Vous parlez de fermer une source, il apparaît qu'une telle décision relève bien de la compétence du CC, lequel informera le moment venu le CG de sa décision, car les gens sont intéressés par ce domaine. »

Olivier Bovey

Pas d'information

6. Rapport des commissions

Néofusion

M. Aubert indique que le dossier est très compliqué, qu'il avance à petits pas. Il y a déjà eu trois séances dont une séance publique au collège des Cerisiers.

M. Aubert informe qu'un communiqué de presse paraîtra demain et demande aux Conseillers généraux de s'y référer.

La situation actuelle est que la commune de Gorgier s'est retirée de l'association La Région Béroche pilotée par la RUN, un courrier leur a été envoyé aujourd'hui leur demandant de réintégrer cette association.

Dans le groupe Néofusion, il est envisagé de faire un regroupement de la Béroche avec Bevaix et éventuellement Cortaillod ou que Cortaillod et Boudry rejoignent la ville.

Une séance aura lieu prochainement regroupant les communes de la Béroche avec Bevaix et Cortaillod. Ce groupe se réunira selon l'avancement du projet quant au groupe de Néofusion il se réunira deux fois par année.

M. Aubert informe que les communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux ont décidées d'intégrer Neuchâtel.

M. Aubert indique que le Conseil communal de Vaumarcus est favorable à une fusion Béroche. Le Conseil communal de Bevaix est indécis, il ne sait pas encore de quel côté il doit se rendre, soit du côté de Boudry soit du côté de la Béroche.

Il faut aussi tenir comptes des éléments pratiques d'aujourd'hui où les communes doivent travailler ensemble, par exemple ; la Loi sur l'Aménagement du Territoire où les communes doivent établir un plan régional ainsi que, comme nous l'a annoncé le Conseil communal, un nouveau système informatique qui implique la formation du personnel de nos cinq communes bérochales.

M. Aubert a le sentiment qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'élément porteur qui force ou qui oblige les communes à fusionner, si ce n'est des contraintes, comme certains exécutifs qui fonctionnent à 3 conseillers, comme c'est le cas actuellement pour Montalchez et depuis aujourd'hui pour Fresens. Rappelons que prochainement il y aura des élections et qu'il faudra remplir tous les sièges autant au Conseil général qu'au Conseil communal.

Le mieux serait de lancer le processus cette législature pour que le travail puisse se poursuivre et se concrétiser dans la prochaine législature.

M. Rebeaud indique que l'idée est de fusionner « Cercles scolaires » sauf que la commune de Cortaillod se trouve dans deux cercles et qu'à un moment elle devra choisir de quelle côté elle souhaite aller.

Mme Schilli demande jusqu'à quand la subvention du Conseil d'Etat pour l'aide aux fusions sera encore disponible. Mme Schilli souhaite savoir à quoi en est la commune de Brot-Dessous.

M. Aubert indique que la commune de Brot-Dessous va fusionner avec la commune de Rochefort, le processus est en cours. Quant à la subvention, elle sera octroyée jusqu'en décembre 2016.

M. Blétry remercie MM Vuitel et Aubert de représenter la commune dans ce dossier. Il souhaiterait savoir quelle est la volonté de la commune de Vaumarcus à ce sujet. Il a l'impression que selon les propos de M. Aubert, le Conseil communal est un peu sur la retenue. M. Blétry, sans juger, se demande si lors de ses séances, on tient suffisamment compte du désir de la population de Vaumarcus.

M. Aubert propose que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour ainsi connaître l'avis de tous les conseillers généraux. M. Aubert explique qu'il n'y a aucune vraie volonté des représentants des autres communes pour aller de l'avant, c'est compliqué. M. Rebeaud signale que le dernier mot, sera celui de la population, il faudrait peut-être à nouveau sonder la population.

M. Vuitel pense qu'effectivement, il serait bien de connaître l'avis du Conseil général.

M. Genoud revient sur la séance qui s'est déroulée aux Cerisiers et pour sa part, il l'a trouvée très décevante, les orateurs décrivent la fusion comme quelque chose de très beaux, les points négatifs n'ont pas été cités. M. Jotterand a également participé à cette séance et a retenu que pour fusionner, il fallait déjà un projet commun. D'autre part, ce qui pose un problème, c'est la gestion des ressources financières mais aussi humaines.

Mme Schilli revient également sur cette séance et comme il l'a été dit, il faut plusieurs années pour tout mettre en place et que cela fonctionne bien, un travail sur du long terme. Mme Schilli pense que l'on peut déjà se baser sur les syndicats qui sont déjà présents à la Béroche pour aller de l'avant et de les utiliser comme projets communs, comme moteurs.

M. Blétry revient sur la proposition de M. Aubert et est d'avis que ce point soit mis à l'ordre du jour pour qu'il y ait la possibilité de faire un « débat » et que les membres du Conseil général puissent donner leur avis.

M. Aubert informe que la Béroche est prête à fusionner mais la commune de Gorgier met « des bâtons dans les roues ». Il y a plusieurs choses dont il faut tenir comptes (salaires, impôts, investissements, etc.) et d'autre part, actuellement, il n'y a pas assez de jeunes dans les autorités qui puissent lancer et mener à terme un processus de fusion.

Pour terminer, M. Aubert encourage les conseillers à lire le communiqué de presse et serait reconnaissant au Conseil communal de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

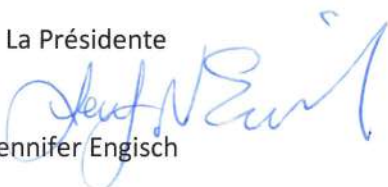
Mme Engisch pense qu'il faut énumérer les points négatifs et positifs. Il est vrai que lors de la séance aux Cerisiers, les points négatifs ont été cachés.

7. Divers

La parole n'est pas demandée.


La séance est levée à 21h30 et le verre de l'amitié est servi.

La Présidente



Jennifer Engisch

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Lundi 12 mai 2015 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Lorain Blétry, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Ludovic Genoud, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli

Excusés : M. Michel Brühlmann, M. Franco Vantaggio

Absent : M. Alain Gassmann

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015
2. Rapport de la commission financière et comptes 2014
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination des membres de la commission financière
5. Modification partielle du plan et règlement d'aménagement du 22 octobre 1997
 - a) Changement d'affectation des bf. n° 618, 727 et 728
 - b) Changement d'affectation du bf. n° 710
6. Collaboration entre la Commune et la structure parascolaire « La Noisette Magique »
7. Fusions communales, information
8. Informations du Conseil communal
9. Rapport des commissions
10. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015

Mme Engisch souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **11 présents, 2 excusés et 1 absent.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction suivante :

Point 5 (information de M. Burri) : M. Burri informe que le nouveau syndicat intercommunal **du feu** a été créé,...

2. Rapport de la commission financière et comptes 2014

Mme Engisch passe la parole à M. Engisch pour la lecture du rapport de la commission financière (se référer à l'annexe).

Comme d'habitude, les comptes sont parcourus.

020.310.00 fournitures bureau, imprimés (page 2)

Mme Greber demande si la différence d'environ Fr. 400.—est due à un achat particulier.

M. Rebeaud indique qu'il ne peut pas vraiment répondre à cette question, selon le détail des comptes, il y a simplement eu des achats d'enveloppes qu'il n'y avait pas forcément l'année d'avant.

720.361.00 Elimination déchets spéciaux ménage (page 21)

Mme Perret demande qu'est-ce que les déchets spéciaux.

M. Rebeaud indique qu'il s'agit de déchets que l'on ne peut pas déposer à la déchetterie ou dans les moloks (exemples : animaux). Ce montant est calculé par une répartition entre les communes.

720.436.00 Rétrocession VADEC (page 21)

Mme Perret demande comment est calculé ce qui revient aux communes.

M. Rebeaud explique que le prix du sac taxé est réparti entre Vadec, le fournisseur du sac et la commune, ensuite cette somme est utilisée pour payer le levage des molock, le transport, etc...

L'arrêté relatif à l'approbation des comptes de l'exercice 2014 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Mme Engisch informe que le bureau actuel est d'accord d'être nommé encore pour une année si personne d'autre n'est intéressé. Personne ne se manifeste.

Le bureau du Conseil général est nommé comme suit :

Présidente : Mme Engisch, Vice-président : M. Vantaggio, Secrétaire : Mme Comtesse Javet

Questeurs : MM Junod et Genoud

4. Nomination des membres de la commission financière

Mme Engisch demande si les trois conseillers actuels sont d'accord de renouveler leur mandat pour une année si personne d'autre n'est intéressé. Personne ne se manifeste et les membres actuels sont d'accord de continuer.

La commission financière est nommée comme suit :

M. Blétry, M. Engisch et Mme Comtesse Javet

5. Modification partielle du plan et règlement d'aménagement du 22 octobre 1997

Mme Engisch passe la parole à M. Bovey.

M. Bovey se réfère au dossier que les conseillers généraux ont reçu et rappelle que ce projet servira à désengorger le Vieux-Village et de pouvoir construire des places de parcs. Il informe que toutes les personnes avoisinantes ont été contactées et ont participées à une séance d'information. Il n'y a pas eu de remarques ou d'opposition si ce n'est une personne qui pourrait être contre certains aménagements.

Ce dossier est approuvé par l'Etat.

Mme Schilli demande si le Conseil communal a déjà des idées sur l'aménagement qui sera fait sur le terrain du Vieux-Village.

M. Bovey explique qu'il y a quelques idées mais rien n'a encore été décidé. Il s'agit en premier lieu d'accepter l'échange de terrain et ensuite un aménagiste professionnel établira un projet.

Si les délais le permettent, un projet d'aménagement sera présenté au Conseil général cette année et les travaux pourraient débuter au printemps 2016.

M. Junod demande quelle est la réflexion du Conseil communal par rapport à la parcelle qui deviendra du terrain à bâtir.

M. Bovey rappelle qu'il y a une surface de 816 m², donc la possibilité de construire deux maisons. Toutefois au vu des accès et des restrictions, il serait aussi possible de déplacer cette surface sur un autre terrain communal plus approprié.

M. Junod comprend la réponse mais est surpris, car en cas de changement, il faudra à nouveau refaire une même démarche, soit un nouveau changement d'affectation.

M. Bovey indique qu'il est tout à fait possible de construire deux maisons sur ce terrain et si le Conseil général le souhaite, le Conseil communal peut présenter un projet dans ce sens. Il rappelle que le but premier de cet échange est de construire des places de parcs et d'aménager le Vieux-Village.

M. Junod pense qu'il serait préférable d'avoir un autre endroit.

M. Engisch demande si l'aménagement s'étendra jusqu'à la fontaine.

M. Bovey indique que malheureusement, la petite parcelle no 728 appartient à un privé et malgré les discussions, il ne souhaite pas vendre son terrain à la commune, donc rien ne pourra être fait sur cette partie-là, la parcelle restera en zone agricole.

La parole n'est plus demandée.

L'arrêté portant la modification du plan et du règlement d'aménagement est accepté par 10 voix et 1 abstention.

6. Collaboration entre la Commune et la structure parascolaire « La Noisette Magique »

Mme Engisch passe la parole à M. Bovey.

M. Bovey se réfère au rapport du Conseil communal et explique qu'un contrat de prestation a été établi entre la commune et la Noisette magique.

M. Bovey informe que la Noisette magique marche bien, elle affiche complet tous les jours pour les repas de midi (soit 11 enfants). Au total, il y a 17 enfants qui fréquentent la Noisette magique dont 2 enfants de St-Aubin et 1 de Montalchez.

M. J.-C. Junod ne comprend pas ce que le Conseil communal demande au Conseil général

M. Rebeaud se réfère à l'arrêté, soit une contribution de Fr. 23'400.—pour 2015.

M. Genoud revient sur le fait que le montant pourra être adapté.

M. Bovey explique qu'une demande est faite aujourd'hui pour l'octroi d'une contribution pour 2015 et 2016 et que le montant pour 2017 sera revu selon la situation.

Mme Schilli demande si la participation financière des parents varie selon la situation des parents.

M. Bovey explique que c'est un prix qui est actuellement fixe mais que dès la rentrée, pour les enfants des autres communes, le tarif sera plus élevé.

M. J.-C. Junod demande si les enfants externes à la commune de Vaumarcus touchent une partie de la subvention.

M. Bovey indique que les enfants qui viennent des autres communes paieront dès la rentrée un peu plus chers que ceux de Vaumarcus mais il ne connaît pas les tarifs.

M. Blétry confirme que les enfants d'ailleurs ne s'autofinancent pas, donc, la subvention accordée par la commune de Vaumarcus est aussi en partie pour eux.

M. Jotterand conteste le point 3 « Pertes et Profits » du contrat de prestation. En effet, il ne trouve pas correct qu'une association soutenue par une commune fasse du bénéfice. Au cas où la structure ferait du bénéfice, la commune pourrait décider de retirer sa contribution ou une partie de celle-ci.

D'autre part, par rapport au point 4 « Comptes et Budgets », il serait judicieux que la commune ait un droit de regard sur le budget et les comptes et que le conseiller communal, responsable des finances, assiste également à la vérification des comptes.

M. Rebeaud est favorable à changer l'article qui concerne la révision des comptes. Pour le montant de la subvention en cas de bénéfice, il rappelle que pour 2015 et 2016 cela est décidé mais qu'en 2017, lors de l'élaboration du budget, il sera possible de modifier ce montant.

M. Aubert n'est pas d'accord avec M. Jotterand, il pense que s'il y a un bénéfice, cela permet de stimuler une entreprise privée, de la motivée et qu'elle va probablement utiliser la somme pour investir dans la poursuite de son activité.

Mme Comtesse Javet rappelle que le Conseil général avait demandé un contrat de prestation afin que la commune ait un droit de regard sur les comptes de l'Association.

M. Bovey indique qu'il est clairement écrit que le conseiller responsable ira trois fois par année pour vérifier la tenue des comptes.

M. J.-C. Junod demande si les communes dont des enfants fréquentent la structure d'accueil, soit Montalchez et St-Aubin actuellement et peut-être d'autres dans le futur, sont au courant de la démarche de la commune de Vaumarcus d'offrir une prestation à la Noisette magique.

M. Bovey indique que les parents ont effectivement fait des demandes à leur commune de domicile mais qu'elles ont refusé.

M. Rebeaud rappelle que la priorité reste d'accueillir d'abord les enfants de Vaumarcus.

Après ces discussions, un amendement est accepté à l'unanimité pour que le point 3 du contrat de prestation soit modifié. En effet, l'Association La Noisette Magique s'engage à faire vérifier les comptes par un organe de révision ainsi que par le Conseiller communal responsable des finances.

M. Bovey informe que l'arrêté que les conseillers généraux ont reçu a été modifié. Il procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté pour une contribution financière à la structure parascolaire « La Noisette Magique » est accepté à l'unanimité.

7. Fusions communales, information

M. Vuitel informe que l'initiative a aboutie et qu'elle a été déposée avec 75 signatures, sous réserve de vérification. D'autre part, Néofusion continue de travailler et un nouveau projet sera discuté, soit une fusion à 7 communes (La Béroche, Bevaix et Cortaillod).

Le Conseil communal souhaite connaître la position du Conseil général pour une fusion à 7 communes et pour une fusion à 5 communes.

Mme Comtesse Javet est plus pour une fusion à 7 vu que la Béroche n'est pas vraiment 5 car la commune de Gorgier ne souhaite pas aller dans ce sens.

M. Vuitel confirme que la commune de Gorgier va réintégrer le RUN mais que la volonté du Conseil communal de Gorgier est de partir à 7 communes. Les autres conseillers communaux de la Béroche sont également favorables à Néofusion, sauf le Conseil communal de Vaumarcus où cela ne fait pas l'unanimité.

M. J.-C. Junod indique qu'au début, il n'était pas pour les fusions. Actuellement il est pour une fusion Béroche et ne voit pas la nécessité de fusionner avec les communes de Bevaix et Cortaillod. Il n'y a pas les mêmes aspirations, la Béroche est déjà une entité, les communes qui sont gérées par des conseillers communaux professionnels ne vont pas beaucoup mieux que celles qui sont menées par des miliciens. Il est clair qu'il y a actuellement une désertion dans les conseils généraux et communaux. Considérer l'initiative qui a été signée par 75 personnes.

Mme Perret partage l'avis de M. Junod, de même que M. Genoud.

Mme Schilli rappelle que cette initiative a eu du succès et qu'il faut en tenir compte.

Mme Greber trouve regrettable que lors de la législature passée, beaucoup de personnes se sont investies dans un projet de fusion Bérochale et que finalement une commune n'a pas suivie. Le sondage fait il y a quelques années en arrière était clair. Maintenant, il est vrai qu'il faut tenir compte des changements, mais il ne faut pas ignorer le travail qui a déjà été fait à l'époque.

M. Engisch pense qu'il faut tenir compte de certains critères mais l'émotionnel n'est que subjectif et ne devrait pas être pris en compte. Les dossiers qui doivent être traités par les communes sont de plus en plus pointus, d'où la nécessité d'avoir des professionnels.

M. Blétry trouve que la notion de regroupement est importante, les projets évoluent. M. Blétry pense qu'à l'heure actuelle, personne ne peut dire si une fusion à 5 serait mieux ou moins bien qu'une fusion à 7. D'autre part, les choses bougent et il serait dommage de ne pas en profiter. Il faut aller de l'avant.

Mme Jacot soulève le fait que le projet à 5 était déjà bien avancé et qu'il ne faut pas oublier que le temps doit aussi jouer un rôle. En effet, l'aide financière sera diminuée prochainement. Pourquoi ne pas déjà y aller à 5 et ensuite se regrouper avec d'autres.

M. Vuitel indique que cette initiative a fait réagir le groupe de Néofusion et c'est pourquoi ce projet vient en avant. Il pourrait y avoir un contre-projet à l'initiative.

M. Rebeaud rappelle que le Conseil communal souhaite connaître l'avis du Conseil général pour aller de l'avant.

Mme Schilli revient sur la subvention cantonale et lors d'une dernière séance, il avait été dit qu'il n'y avait pas de soucis à se faire pour cela.

M. Rebeaud indique qu'il y a une Loi et elle prévoit qu'en 2017 il n'y aura plus Fr. 800.—mais Fr. 200.--.

M. Engisch demande quel est le but d'une fusion.

M. Rebeaud explique qu'il y a plusieurs raisons, être entendu au niveau cantonal, avoir un dialogue avec le Conseil d'Etat. Mais cela est possible avec 5000 habitant.

M. Vuitel ajoute qu'il y a aussi la baisse des effectifs dans les conseils généraux et communaux. D'autre part, il faut aussi trouver des points communs entre les communes.

M. Junod pense que pour prendre une décision sur une fusion il faut tenir compte de plusieurs chose comme les chiffres, la fiscalité, mais il y a aussi une grande part d'émotionnel et d'historique qui peuvent influencer les décisions.

M. Junod est surpris que le Conseil communal parle d'un contre projet quant on sait que la moitié des électeurs sont pour une fusion Béroche.

M. Aubert indique que lors des séances de Néofusion, les deux petites communes (Fresens et Montalchez) sont pour voir plus grand que la Béroche de même que St-Aubin et Gorgier. Le but de ce soir est d'informer qu'il y a un projet d'une fusion à 7 mais que rien n'est encore décidé. Lors de la séance de demain avec Néofusion, M. Aubert et Vuitel feront part du ressentis des conseillers généraux par rapport aux fusions proposées.

M. Aubert informe que la réflexion de Néofusion est partie du cercle scolaire et du cabinet médical qui regroupe la Béroche, Bevaix et Cortaillod.

Mme Jacot indique qu'il a fallu peu de temps pour récolter les signatures, donc l'initiative répond a une demande.

Mme Comtesse Javet demande s'il est possible de connaître l'avis des conseillers communaux.

M. Rebeaud est pour aller d'abord avec 5 communes et ensuite aller plus loin. Il est pour respecter l'initiative.

M. Bovey est du même avis que M. Rebeaud, d'abord la Béroche et ensuite plus loin.

M. Junod est pour la Béroche et ne souhaiterait pas aller plus loin.

Mme Greber ajoute que les autorités ont le devoir de respecter la volonté de la population et ainsi respecter l'initiative.

8. Information du Conseil communal

Daniel Junod

Pas d'information.

Pierre-André Rebeaud

CMBB : M. Rebeaud indique que la convention pour le centre médical Béroche-Bevaix a été signée par les 6 communes et les médecins. Les plans ont été réalisés et la mise à l'enquête publique va bientôt démarrer. S'il n'y a pas d'opposition, les travaux sont prévus en automne 2015 et l'ouverture du cabinet est prévue en automne 2016.

Transports : Au mois de décembre prochain, il y aura une amélioration dans les horaires CFF dû au début des travaux pour le Léman 2030. Le Car postal correspondra avec les horaires du train, plus d'attente comme actuellement.

Olivier Bovey

Pas d'information.

Jean-Paul Vuitel

M. Vuitel revient sur la question posée lors de la dernière séance concernant l'exutoire de la Vaux et indique qu'à l'époque cela était un exutoire d'orage et que la Société SD Ingénierie avait proposé un projet différent mais la commune avait refusé et voulait donner ce travail à la protection civile ce qui n'a finalement jamais été fait.

Concernant le talus, M. Vuitel passe la parole à M. Bovey.

M. Bovey indique qu'à l'époque (il y a env. 10 ans), il s'était rendu avec un autre conseiller communal voir un talus similaire dans la région du Jura qui donnait entière satisfaction, alors le Conseil communal s'est basé sur cet objet. Il est clair qu'il aurait fallu mieux l'entretenir en l'arrosant et peut-être éviter l'épareuse. M. Jotterand n'est pas convaincu que l'entreprise SD Ingénierie n'a aucune responsabilité à moins que se soit vraiment des soucis d'entretien. M. Bovey indique que c'est vraiment le cas et il ne faut pas oublier qu'il y a eu des années sèches.

9. Rapport des commissions

Commission du feu

M. Aubert indique que la commission du feu doit se réunir mais qu'il n'a pas encore été possible de le faire, pas trouvé de date qui soit libre pour tous les membres.

Commission du RUN

Au mois de novembre, M. Aubert a assisté à une séance pour l'acceptation du budget et il était le seul de la Béroche, donc le budget n'a pas été accepté par la Béroche. Une prochaine séance aura lieu le 4 juin et s'y rendra avec M. Vuitel. Cette séance a lieu à 18h00 et il n'est pas facile, pour certaines personnes, de se libérer à cette heure là.

10. Divers

Cimetière

Mme Schilli demande si le Conseil communal a remarqué la statue imposante au cimetière et demande s'il y a un règlement car plusieurs personnes lui ont posé la question.

M. Junod indique que le Conseil communal a été surpris et qu'aucune demande n'a été faite. Toutefois, il n'y a pas de règlement communal ni cantonal. Un courrier a été envoyé à la famille en demandant une rencontre pour discuter de cette situation.

Mme Jacot demande s'il serait possible de la déplacer, qu'elle ne soit pas au centre du cimetière.

M. Rebeaud indique que c'est un sujet sensible.

M. Engisch pense qu'il faudrait lors d'une remise à jour du règlement, prévoir ce point.

Signalisation

Mme Comtesse Javet remercie la commune pour la peinture qui a été faite sur la route avant le collège « Attention enfants ». Toutefois, il y a encore beaucoup de véhicules qui vont trop vite.

Vernéaz

Mme Perret se réfère au réservoir qui va être construit à Vernéaz et demande si la commune pourrait profiter de cette construction pour installer un Molok.

Dragues

Mme Greber indique que normalement les dragues doivent être déplacées et que la petite devait disparaître après la venue de la nouvelle, ce qui n'a pas été fait. Lors des journées des plantes, il serait judicieux de cacher un peu ces dragues. D'autre part, Mme Greber est inquiète pour le terrain lacustre et sa stabilité.

M. Rebeaud indique qu'ils ont l'obligation de les déplacer à partir du 15 juin et jusqu'au 31 août. Elles seront toujours visibles depuis la plage. Concernant le sol lacustre qui pourrait être modifié, l'Etat a confirmé que ce n'était pas le cas.

M. J.-C. ^{indique} indique qu'il y a des cotes et qu'à l'époque le Conseil communal n'avait pas réalisé qu'elles se déplaceraient si peu. Mais les plans sont existants et corrects.

Concession

Mme Monfort

M. Rebeaud indique que le Conseil communal a écrit au Conseiller d'Etat, M. Laurent Favre, lequel a fait le nécessaire auprès l'avocat de Mme Monfort et elle a un délai de 45 jours pour se mettre en ordre. Toutefois, il n'est pas impossible qu'elle trouve un moyen pour faire recours.

La séance est levée à 22h10 et le verre de l'amitié est servi.

La Présidente

Jennifer Engisch

La Secrétaire au PV

Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Jeudi 24 septembre 2015 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Michel Brühlmann, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Jennifer Engisch, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli

Excusé : M. Franco Vantaggio

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015
2. Correspondance du Conseil général
3. Nomination d'un membre dans deux commissions suite à la démission de Lorain Blétry :
 - a) Commission financière
 - b) Commission des naturalisations et des agrégations
4. Adoption du règlement communal sur les finances
5. Fusions :
 - a) Arrêté relatif à l'initiative populaire communale pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales
 - b) Arrêté concernant le contre-projet à l'initiative populaire communale
6. Informations du Conseil communal
7. Rapport des commissions
8. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015

Mme Engisch souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents, 1 excusé**.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

Point 10 (Dragues) : Mme Greber indique qu'il faut ajouter le nom de M. Junod après les initiales J.-C. dans le dernier paragraphe.

Mme Greber informe qu'il manque le texte où elle demandait pourquoi les dragues étaient toujours là et que le Conseil communal avait répondu que la concession avait été renouvelée.

2. Correspondance du Conseil général

Mme Engisch lit la lettre reçue de M. Blétry, ancien Président du Conseil général, qui fait part de sa démission au 31 juillet 2015 suite à son déménagement de Vaumarcus. M. Blétry indique dans son courrier qu'il a eu du plaisir à siéger au Conseil général ainsi qu'en tant que Président.

3. Nomination d'un membre dans deux commissions suite à la démission de Lorain Blétry

A) Commission des finances

Mme Engisch indique qu'elle a reçu un courriel de M. Aubert qui est intéressé à reprendre ce mandat. Mme Engisch demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ce n'est pas le cas.

M. Pierre Aubert est élu avec 12 oui et 1 abstention

B) Commission des naturalisations et des agrégations

Mme Engisch demande s'il y a des personnes intéressées. Mme Greber serait d'accord de faire partie de cette commission vu que la législature passée elle en était membre. N'ayant aucune autre personne intéressée, **Mme Michela Greber est élue à l'unanimité.**

4. Adoption du règlement communal sur les finances

Le règlement est parcouru page par page :

Page 3, article 6 Crédit urgent, alinéa 1

Mme Greber demande s'il n'est envisageable de donner une limite, un montant maximal, que le Conseil communal avec l'approbation de la commission financière peu dépenser.

M. Rebeaud indique qu'il s'agit d'un « copier-coller » du règlement de l'Etat et que d'autre part, la commission financière est l'organe qui représente le Conseil général.

M. Junod pense qu'il pourrait y avoir trois échelons, soit la compétence du Conseil communal, un montant plus élevé avec l'accord de la commission financière et au-delà de cette limite, l'approbation du Conseil général serait alors nécessaire.

Page 4, article 10 Compétence et procédure, alinéa 2

Mme Greber demande des précisions quant à cet article.

M. Rebeaud explique que si l'arrêté prévoit un article qui précise que le montant peut varier selon l'indexation des prix, le Conseil communal aura le droit de faire une dépense supplémentaire qui correspond à cet indexation. Si au contraire les prix ont augmenté entre le moment où l'arrêté a été signé et le paiement de la facture et que la close pour l'indexation des prix n'était pas mentionnée dans l'arrêté, le Conseil communal devrait alors refaire une demande au Conseil général pour un complément.

Page 4, article 11 Crédit budgétaire et crédit supplémentaire, alinéa 2

Mme Greber demande des explications quant à cet article.

M. Rebeaud explique que ces crédits concernent des travaux ou des investissements qui touchent plusieurs comptes, il prend l'exemple du PGEE qui impacte les comptes de l'eau, de l'épuration et des routes.

Le règlement communal sur les finances est accepté avec 12 oui et 1 abstention.

5. Fusion

Mme Engisch passe la parole à M. Vuitel.

M. Vuitel se réfère aux documents que les conseillers généraux ont reçus et rappelle que ce n'est pas la fusion que le Conseil général vote ce soir mais de donner mandat au Conseil communal d'élaborer une convention de fusion avec la Béroche et Bevaix. D'autre part, il rappelle que l'initiative a abouti et que le Conseil général a aussi le choix de se prononcer sur ladite initiative. M. Vuitel indique qu'au départ, les initiatives ont été faites pour stimuler les autorités politiques ce qui a été le cas, d'où le contre-projet.

Une rencontre a eu lieu entre les initiants et Néofusion Ouest le 18 août 2015. Cette séance a permis de constater que les idées pour l'avenir des communes étaient similaires entre les deux parties.

De ce fait, les conseillers généraux des 5 communes doivent se prononcer sur une des deux solutions et la commune de Bevaix doit se prononcer seulement sur le contre-projet. M. Vuitel précise que le Conseil général ne peut pas accepter les deux propositions, il doit accepter l'un ou l'autre des arrêtés proposés.

M. Aubert poursuit en expliquant qu'il représente le législatif au sein de Néofusion et qu'il s'est engagé à le représenter au mieux. Depuis le dépôt des initiatives, beaucoup de choses se sont mises en place. Il rappelle tout comme M. Vuitel, qu'il n'est pas demandé de se prononcer sur une fusion mais bien sur un mandat qui sera donné au Conseil communal et aux représentants pour travailler sur une convention de fusion qui comprend aujourd'hui la commune de Bevaix. Les initiants, MM Bunic et Fehlbaum ont écrit qu'ils étaient favorables à ce projet et qu'ils retireraient leurs initiatives si les 6 Communes acceptent le contre-projet. Il a été relevé dans la conférence de presse que cela amènera une plus-value au niveau de la capacité financière et que le problème lié au manque de candidats pour les prochaines élections pourrait ainsi être réglé.

M. Aubert sait qu'il y a un peu de réticence au sein du Conseil général de Vaumarcus et sa crainte est que Vaumarcus se retrouve seul à accepter l'initiative, la commune de Fresens ayant accepté le contre-projet ainsi que la commune de Gorgier. M. Aubert rappelle que la Béroche-Bevaix aura bientôt un cabinet médical en commun, que les Caves Keller ont un dépôt sur Bevaix et que le moulin a aussi été déplacé à Bevaix. Beaucoup de choses sont en lien avec cette commune. M. Aubert plébiscite ce soir pour le contre-projet.

M. Vuitel rajoute que les conseillers généraux seront tous invités à participer à rédiger la convention de fusion.

M. Vuitel propose que Mme Jacot prenne la parole en tant que signataire de l'initiative. Mme Jacot s'exprimera mais souhaite d'abord connaître l'avis du Conseil communal et le fait qu'il ait signé la déclaration d'intention.

M. Vuitel explique que le Conseil communal a signé cette déclaration car il pense que la Béroche est une trop petite entité et que lors de la séance où le Conseil général a été consulté, les membres étaient pour une fusion Béroche mais n'excluait pas un projet plus grand à moyen terme. De ce fait, pourquoi ne pas y aller directement avec une fusion élargie, éviter des frais pour faire deux étapes alors que l'on pourrait en faire une seule, plus facile.

M. J.-C. Junod s'interpelle au sujet de ce qui est demandé ce soir. Au vu de ce qui a déjà été dit, il semblerait que le Conseil général n'ait pas le choix.

Ce n'est pas la réalité, la Commune de Vaumarcus n'est pas obligée de fusionner avec Bevaix, il n'y a pas de grands avantages.

M. J.-C. Junod précise que M. Aubert s'est trompé en disant que le moulin s'était déplacé à Bevaix. En effet, il n'y a plus de moulin ni à la Béroche, ni à Bevaix. Ce qui est présent à Bevaix c'est « Landi » une entreprise qui est gérée par un grand groupe qui se nomme « Fenaco ».

M. J.-C. Junod est pour une fusion Béroche et ne voit pas la nécessité d'aller avec la Commune de Bevaix. Il est dit que l'on sera toujours « les petits », ceci est vrai, mais on se porte bien, la commune est bien gérée, donc ce n'est pas un argument. D'autre part, M. J.-C. Junod se demande pourquoi aller à Bevaix, il n'a rien contre les habitants ou le village mais la Béroche a déjà une entité. Pourquoi ne pas alors aller plus loin (Milvignes, Boudry, etc.).

M. J.-C. Junod reprend ce que M. Vuitel a dit, soit qu'il ne s'agit pas ce soir de voter la fusion. M. Junod n'est pas tout à fait d'accord car si ce soir on vote pour le contre-projet, la fusion Béroche sera alors

évincée et on ne pourra pas y revenir. La décision du Conseil général est donc très importante pour la poursuite des discussions. M. J.-C. Junod a l'impression que le Conseil général est mis devant le fait accompli. Ceci n'est pas objectif, le débat est complètement faussé, il ne faut pas oublier que l'on est en démocratie.

M. Aubert précise que le Conseil général a le choix de ratifier l'initiative ou de la refuser en acceptant le contre-projet. M. Aubert rappelle qu'il a le devoir d'avertir les conseillers généraux que Vaumarcus risque de rester seul au vu des décisions qui ont déjà été prises à Fresens et à Gorgier. La commune de Gorgier ne veut en aucun cas partir à cinq. Cependant, M. Aubert précise que l'on ne connaît pas le choix de la commune de Bevaix.

M. J.-C. Junod revient sur la décision de la commune de Gorgier et précise qu'il s'agit du choix du Conseil communal et non de la population.

M. Aubert informe que les autorités n'ont pas repris le dossier laissé par la précédente législature, tout a été repris à zéro. M. Aubert récapitule le déroulement du dossier, soit la création de Néofusion, le dépôt des initiatives, le refus de Cortailod de venir du côté de la Béroche et maintenant la volonté de Bevaix.

M. Aubert explique que le conseiller communal de Bevaix ainsi que celui de Gorgier travaillent beaucoup sur ce projet et qu'ils sont prêts à rédiger une convention de fusion. Il est difficile de trouver des conseillers communaux disponibles parmi nos miliciens. Ceci devient un problème et engendre des frais, c'est pourquoi une plus grande entité serait un avantage. D'autre part, il y a une question de représentation au niveau cantonal, il sera plus difficile de se faire entendre si l'on est une petite commune. M. Aubert a relevé quelques commentaires d'habitants de la Béroche ou de Bevaix sur Internet et l'on constate qu'il y a des personnes enthousiastes pour une fusion Béroche-Bevaix.

Mme Jacot souhaite apporter quelques éléments. Tout d'abord, elle informe qu'elle a participé à la séance du mois d'août et qu'il a été constaté que finalement les choses avaient évoluées, qu'une fusion à cinq n'était plus forcément la meilleure solution. Il devient difficile de trouver des conseillers et des gens prêts à s'investir pour la collectivité. Dans le groupe de Néofusion, on constate qu'il y a des conseillers qui sont prêts à s'investir et à collaborer entre eux.

M. Genoud revient sur la déclaration d'intention, à la dernière page (annexe 6), il est noté que « Par sa signature de la présente feuille, le Conseil communal de Bevaix... », alors que c'est bien le Conseil communal de Vaumarcus qui a signé. M. Rebeaud confirme que c'est une erreur de « copier-coller ».

M. J.-C. Junod reprend la parole et invoque la difficulté de trouver 5 conseillers communaux et 20 conseillers généraux, il pense qu'il sera tout à fait faisable de trouver, à la Béroche, 5 conseillers communaux prêts à s'investir, donc ceci n'est pas un argument. D'autre part, ce n'est pas un argument non plus de dire que la commune aura un meilleur financement en intégrant Bevaix.

M. Vuitel répond en disant que s'il y a plus d'habitants, le projet sera plus conséquent.

M. Jotterand pense que plus la commune est grande et plus il devient difficile de s'intégrer et de gérer. Avec la Béroche, on peut garder notre identité. La quantité c'est bien mais la qualité c'est mieux.

M. Jotterand pense qu'il faut y aller par étapes, d'abord la Béroche et ensuite plus loin.

M. Vuitel pense au contraire que c'est une perte d'énergie et rappelle la problématique des prochaines élections.

M. Jotterand précise qu'il n'est pas question de rester seul, mais d'aller avec la Béroche et non Bevaix.

M. Aubert relève le fait qu'actuellement il n'y a aucune certitude à ce que Bevaix vienne. La réalité d'aujourd'hui est que deux communes sont contre l'initiative. Il rappelle le danger pour Vaumarcus de rester seul. A l'époque la commune de Gorgier avait refusé et tout avait été bloqué. Ce qui a permis une nouvelle approche qui est présentée aujourd'hui.

Mme Comtesse Javet est réticente quant à la commune de Bevaix qui pourrait, au dernier moment, se retirer de la fusion à cause du nom de celle-ci, comme il l'on déjà fait à l'époque.

M. Aubert répond qu'il ne faut pas aller trop vite, ce soir, il s'agit d'accepter ou non un mandat pour aller de l'avant. Ensuite, les communes travailleront ensemble pour discuter du nom, etc.

M. Aubert relève encore le fait qu'il faut avoir une proposition de fusion avant le 31.12.2016 pour obtenir l'aide de l'Etat. Si on fait d'abord une fusion Béroche et que dans quelques années on fusionne avec une autre commune, on ne sait pas si on obtiendra une nouvelle subvention. Donc, c'est un argument.

M. Rebeaud prend la parole et indique qu'il était jusqu'à ces derniers temps pour une fusion bérochale mais à ce jour, il est favorable à une fusion à 6. En effet, en tant que Président de la CRT3 où il représente la Béroche dans la commission de l'ACN, soit la CDC-transport, il est difficile de comprendre et de suivre les discussions qui sont menées avec le Canton. De plus en plus, il y a des conseillers communaux professionnels (Le Locle, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, etc.) qui eux, étudient les dossiers et ont des connaissances. En tant que milicien, on ne suit plus. Si on fusionne avec la Béroche, les conseillers communaux ne seront pas des professionnels, car l'entité sera trop petite et ce n'est pas évident de gérer certains dossiers. Il est clair que le contre-projet n'est pas à 10000 habitants mais à 9000, ceci est une première étape. Si l'on veut se faire entendre au niveau de la mobilité, il faut du professionnalisme et avec la Béroche seule, ce ne sera pas possible.

D'autre part, M. Rebeaud conteste le fait que l'on dise que les membres du Conseil général ont la pression. Ce n'est pas le cas, MM Vuitel et Aubert défendent leur dossier et leurs arguments tout comme dans le cas présent, M. J.-C. Junod le fait avec ses arguments. C'est de la démocratie.

M. Rebeaud rappelle que l'initiative n'était pas fermée à Néofusion et de ce fait, le Conseil communal de Vaumarcus pense qu'il faut intégrer Bevaix à ce projet car la taille de la Béroche seule n'est pas suffisante.

M. J.-C. Junod réagit en indiquant que le professionnalisme de certains conseillers communaux du canton n'est pas forcément un exemple à suivre. Il faut avoir des conseillers motivés.

M. Jotterand est du même avis, des conseillers communaux professionnels ne sont plus dans le monde du travail et n'ont peut-être pas toutes les compétences requises.

M. Rebeaud corrige en indiquant qu'il n'a pas parlé de conseillers professionnels, mais bien de professionnalisme afin de mieux comprendre les dossiers.

Mme Greber revient sur ce qui a été dit et souhaite savoir comment la suite va se dérouler.

M. Rebeaud indique que la première étape, ce soir, est de voter et si le contre-projet est accepté, il faudra alors signer des déclarations d'intention pour après établir une convention de fusion qui devra être acceptée par les législatifs.

M. Aubert indique que MM Fehlbaum et Bunic sont prêts à établir des documents et à préparer une convention de fusion.

M. Brühlmann souhaite avant de voter, de comprendre clairement la procédure entre l'initiative et le contre-projet, selon la décision qui est prise ce soir, qu'est qui sera fait concrètement demain ?

M. Rebeaud indique que malgré l'acceptation du contre-projet des deux communes (Fresens et Gorgier), l'initiative est toujours là, elle sera retirée si toutes les communes la refusent.

M. Vuitel lit le courriel reçu de Néofusion à ce sujet : « Si les 6 communes acceptent le contre-projet et refusent l'initiative, l'ACB retire son initiative et le contre-projet l'emporte. Si une des 6 communes refuse le contre-projet, indépendamment de l'acceptation ou non de l'initiative, le projet à 6 est annulé et en revanche le projet à 5 reste car l'ACB ne retirera pas son initiative. » Ce qui veut dire que la commune de Vaumarcus peut décider ce soir d'aller de l'avant à 5 ou à 6.

Mmes Schilli et Greber proposent de procéder à un vote par bulletin secret.

Mme Engisch demande aux membres du Conseil général de lever la main s'ils sont pour un vote par bulletin secret. **La demande est rejetée par 10 voix contre et 2 voix pour.**

Mme Engisch procède à la lecture de l'arrêté relatif à l'initiative populaire communale pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales.

L'arrêté est accepté avec 7 voix pour et 5 voix contre.

Mme Engisch procède à la lecture de l'arrêté concernant le contre-projet à l'initiative populaire communale.

L'arrêté est refusé avec 7 voix contre et 5 voix pour.

6. Informations du Conseil communal

Pierre-André Rebeaud

CMBB : M. Rebeaud indique que le dossier de plans est actuellement au Service de l'Aménagement du territoire qui doit donner son préavis. Les travaux du centre médical Béroche-Bevaix devraient débuter en en 2016.

Finances : M. Rebeaud informe que suite à la mise en place du nouveau règlement sur les finances et à la mise en place du nouveau programme informatique MCH2, une séance aura lieu le mercredi 21 octobre à 20h00 à St-Aubin pour les membres de la commission financière et le Conseil communal des communes de la Béroche et remercie d'avance les commissaires de bien vouloir prendre note de cette date.

Olivier Bovey

M. Bovey indique que la mise à l'enquête pour la modification du plan d'aménagement pour permettre la création d'un parking dans le vieux village a pris fin le 10 septembre et que malheureusement il y a deux oppositions à traiter. Le Conseil communal n'a pas eu d'autres solutions que de devoir prendre un avocat pour l'organisation de séances de médiation.

Daniel Junod

Pas d'information.

Jean-Paul Vuitel

Pas d'information.

Roger Burri

Pas d'information.

7. Rapport des commissions

Commission de la bibliothèque

Mme Schilli informe qu'une pétition circule car il y a des soucis dans la gestion pour le prochain budget, il y aura probablement une demande d'augmentation par habitant. Pour l'instant rien n'est encore décidé mais il faut savoir que le canton veut supprimer la subvention pour le bibliobus et cela atteint directement le droit sur les personnes, car tout le monde doit pouvoir bénéficier du droit de lecture. Le Conseiller communal responsable du dicastère en saura peut-être plus lors de l'élaboration du budget.

M. Rebeaud indique que la motion qu'a lancée le Val-de-Travers, la Chaux-de-Fonds, etc. traite ce sujet, car cela fait partie des reports de charges. La participation financière par habitant passerait pour 2017 de 9 à 18 francs.

8. Divers

Mme Monfort

Mme Perret demande à quoi en est l'affaire Monfort suite aux informations données à la dernière séance. M. Burri indique que la commune n'a toujours rien reçu et qu'elle a relancé l'Etat à la fin du mois d'août.

Cimetière

Mme Schilli rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil communal avait informé qu'il devait rencontrer la famille qui a posé la statue au cimetière, Mme Schilli souhaite savoir si cela a été fait.

M. Junod indique qu'il n'y a aucun règlement, ni communal, ni cantonal et ni fédéral qui traite ce genre de cas. Le Conseil communal a bien reçu 4 membres de la famille à qui il a été expliqué que la commune avait eu des remarques concernant cette imposante statue. Le Conseil communal ne peut toutefois pas obliger la famille à l'enlever. Ces personnes ont expliqué que la statue est déjà vieille et qu'elle va peu à peu devenir terne, d'autre part, elle a été posée sur la tombe pour des questions sentimentales. Le Conseil communal d'un commun accord avec la famille a décidé d'attendre que les gens s'y habituent petit à petit.

Mme Schilli propose que l'on fasse un règlement. Mme Comtesse Javet indique que la statue est déjà sur place et que même s'il y a un nouveau règlement, cela ne changera pas pour cette statue.

M. Rebeaud indique qu'il y a la possibilité de faire une motion.

Mme Schilli appréhende que cette statue laisse la possibilité que d'autres choses identiques soient installées dans le cimetière.

Sortie du Conseil général

La Présidente, Mme Engisch rappelle que l'année dernière il y avait très peu de monde au souper des autorités (14 personnes avec les conjoints) et souhaite faire différemment pour cette année. Elle aimerait organiser une sortie avec par exemple une dégustation ou un spectacle. Elle a quelques idées et elle distribue une feuille à chaque conseiller en leur demandant de bien vouloir inscrire leurs choix et disponibilités afin d'organiser au mieux ce moment convivial.

La séance est levée à 21h30 et le verre de l'amitié est servi.

La Présidente

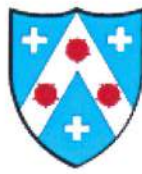
Jennifer Engisch



La Secrétaire au PV

Isabelle Cirstea





Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Lundi 9 novembre 2015 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Jennifer Engisch,
M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot,
M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Marie-Thérèse Perret,
Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : M. Michel Brühlmann, M. Joris Engisch

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015
2. Arrêté relatif au projet de fusion « Béroche-Bevaix »
3. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015

Mme Engisch souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents, 2 excusés**.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

Point 1 : Mme Comtesse Javet signale qu'il y a 13 présents et non 12.

Point 5 (page 3) : Une rencontre a eu lieu entre les initiants et Néofusion Ouest le **19 août 2015** (non le 18 août).

2. Arrêté relatif au projet de fusion « Béroche-Bevaix »

Mme Engisch passe la parole au Conseil communal.

M. Bovey remercie les conseillers généraux d'être présents à cette séance. Il rappelle que le 24 septembre dernier, le Conseil général avait adopté la variante à cinq communes et refusé celle à six communes. Toutes les autres communes ont accepté l'arrêté pour une fusion à six. Par la suite les initiatives ont été retirées par l'ACB et désormais la solution à cinq communes n'existe plus. C'est pourquoi, le Conseil communal propose ce soir un nouvel arrêté pour une fusion avec la Béroche et Bevaix. Il s'agit de savoir si le Conseil général veut profiter d'adhérer à ce projet ou non. Si la commune de Vaumarcus reste seule, ce sera une tâche difficile pour le Conseil communal. Il insiste sur le fait que ce soir, il ne s'agit pas de se prononcer sur la fusion mais sur l'accord de l'établissement d'une convention de fusion où chacun pourra prendre part à ce travail en s'inscrivant dans les groupes qui seront formés.

Mme Engisch remercie M. Bovey pour les informations et demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. J.-C. Junod indique qu'il ne va pas s'opposer au vote pour rejoindre les cinq autres communes, cependant il ne va pas voter pour. Il souhaite relever quelques points et tout d'abord, il reprend le dernier paragraphe du rapport: « *C'est la dernière qui sonne. Plus clairement énoncé, il s'agit maintenant de se déterminer sur notre appartenance bérochale ou non.* » M. Junod pense qu'il n'y a pas besoin de se déterminer sur notre appartenance, il confirme que la commune de Vaumarcus appartient à la Béroche et espère que les gens le savent. Il pense qu'il s'agit d'une erreur d'avoir écrit cette phrase dans ce sens. Le deuxième point, est celui inscrit dans le PV de la dernière séance, suite à la question posée par M. Brühlmann qui souhaitait savoir ce qu'il allait se passer concrètement après s'être prononcé sur les arrêtés. Une réponse émanant d'un courriel de Néofusion lui avait été donnée, soit: « *Si les 6 communes acceptent le contre-projet et refusent l'initiative, l'ACB retire son initiative et le contre-projet l'emporte. Si une des 6 communes refuse le contre-projet, indépendamment de l'acceptation ou non de l'initiative, le projet à 6 est annulé et en revanche le projet à 5 reste car l'ACB ne retirera pas son initiative.* » M. Junod indique que ces arguments étaient trompeurs même si le Conseil communal n'avait pas toutes les cartes en main pour savoir ce qu'il allait se passer. M. Junod informe qu'il s'est entretenu avec M. Fehlbaum, un des initiants, et lui a fait part de son mécontentement quant à la réaction des initiants d'avoir retiré leurs initiatives alors qu'une commune avait refusé le contre-projet. M. Junod trouve que cela n'est pas correct et que les conseillers généraux ont été trompés, le système a été faussé.

M. Aubert signale que ce dossier est très complexe et que le groupe Néofusion ne savait pas tout. Toutefois, M. Aubert se refuse à dire que le Conseil général a été trompé. Il informe que la séance qui a suivi la votation du 24 septembre dernier a été particulière, il y avait un écart très franc entre ceux qui avaient accepté et Vaumarcus, il était même prêt à quitter la séance. M. Aubert informe qu'il a assisté à la séance pour la présentation du budget 2016 qui réunissait les communes de Fresens, Montalchez et St-Aubin et il est convaincu qu'il est nécessaire d'avoir des professionnels qui gèrent cela. Il a été surpris de la gestion complexe. D'autre part, les communes ont de moins en moins d'autonomie pour gérer leurs comptes, beaucoup de points sont imposés par l'Etat, il est donc important de réunir des forces et de se mettre ensemble pour se faire entendre. Les enjeux sont de plus en plus complexes et il faut du temps et des personnes compétentes pour traiter les dossiers.

M. Vantaggio précise, qu'à titre personnel, il n'a jamais eu le sentiment d'avoir été trompé par le Conseil communal.

Mme Engisch procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au projet de fusion Béroche-Bevaix est accepté par 8 voix pour et 3 abstentions.

3. Divers

Sortie du Conseil général

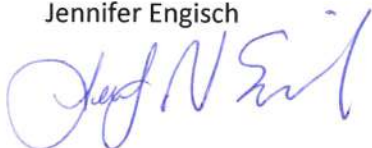
La Présidente, Mme Engisch informe qu'elle enverra prochainement un courriel à tous les membres pour la sortie du Conseil général, qui se déroulera probablement au début de l'année prochaine.

Nouvelle Conseillère générale

M. Bovey présente la nouvelle conseillère générale, Mme Scarlett Monnin, qui est aussi une nouvelle habitante de Vaumarcus. Elle a été élue par le Conseil communal dernièrement et après le délai référendaire de six jours elle pourra siéger.

La séance est levée à 20h17 et le verre de l'amitié est servi.

La Présidente
Jennifer Engisch



La Secrétaire au PV
Isabelle Cirstea





Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Lundi 3 décembre 2015 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, M. Michel Brühlmann, Mme Sylvia Comtesse Javet, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, M. Ludovic Genoud, Mme Michela Greber, Mme Geneviève Jacot, Mme Scarlett Monnin, Mme Marie-Thérèse Perret, Mme Nelly Schilli, M. Franco Vantaggio

Excusés : Mme Jennifer Engisch, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015
2. Budget 2016 :
 - Rapport de la commission financière
 - Arrêté relatif à l'approbation du budget 2016
 - Arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes
3. Information du conseil communal
4. Rapport des commissions
5. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015

Le Vice-président, M. Vantaggio souhaite une cordiale bienvenue à tous et particulièrement à Madame Scarlett Monnin, nouvelle membre du Conseil général. Il passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.

Mme Cirstea procède à l'appel, **12 présents, 3 excusés**.

M. Vantaggio demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ou s'il y a des modifications à y apporter. Aucune demande de modification, l'ordre du jour est accepté tel quel.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans aucune modification.

2. Budget 2016

M. Vantaggio passe la parole à M. Rebeaud, conseiller communal.

M. Rebeaud rappelle que son adresse e-mail était à disposition des conseillers généraux pour toutes questions ou remarques par rapport à ce nouveau budget établi avec la nouvelle version « MCH2 » et mis en place en tenant compte de la nouvelle réglementation sur les finances. M. Rebeaud indique qu'il n'a pas reçu de message et espère que les conseillers ont compris ce qui leur était présenté. Avant de parcourir le budget, M. Rebeaud remercie Mme Guyot d'être présente ce soir pour répondre à

d'éventuelles questions, il la remercie pour son travail et ses compétences. Il informe que Mme Guyot a non seulement œuvré pour la commune de Vaumarcus mais elle a également établi un plan comptable coordonné avec les communes de la Béroche et la commune de Bevaix en vue d'une éventuelle fusion.

M. Rebeaud indique que dans la nouvelle Loi, il faut tenir compte du frein à l'endettement, élément essentiel pour les années à venir.

D'autre part, M. Rebeaud explique que la nouvelle Loi impose un contrôle annuel des comptes et ce soir, le Conseil communal en accord avec la commission financière demande au Conseil général de confirmer le choix de l'organe de révision. Il indique que cette fiduciaire connaît la commune, vu qu'elle a déjà contrôlé les comptes la dernière fois.

M. Rebeaud informe que dorénavant les comptes seront contrôlés chaque année et cela doit se faire avant la présentation au Conseil général, il faut donc être vigilant au « timing », surtout l'année prochaine au vu des élections communales au début du mois de juin.

Un autre point sur la nouvelle Loi sur les finances est ; l'équilibre budgétaire. Pour la commune de Vaumarcus, ce point est atteint.

M. Vantaggio demande s'il y a des questions par rapport à la présentation de M. Rebeaud.

Mme Schilli demande si la fiduciaire Muller Christe & Associés est également celle qui contrôle les comptes de St-Aubin. M. Rebeaud répond par la négative.

Mme Schilli demande s'il y a eu un appel d'offres à plusieurs fiduciaires avant de prendre la décision.

M. Rebeaud indique que le Conseil communal a choisi la fiduciaire Muller Christe et Associés au vu de leur dernier mandat pour la commune et la commission financière a accepté ce choix. Donc, il n'y a pas eu de demande à d'autres prestataires.

▪ **Rapport de la commission financière**

M. Vantaggio passe la parole à la commission financière pour la lecture du rapport.

M. Engisch lit le rapport (voir annexe), qui, en conclusion recommande aux conseillers généraux d'accepter le budget tel que présenté avec un excédent de recettes de Fr. 10'774.--.

▪ **Arrêté relatif à l'approbation du budget 2016**

Comme d'habitude le budget est parcouru page par page.

11100, Sécurité communale (page 3)

Mme Greber demande s'il est exact que ces deux comptes reprennent bien le compte de la police. D'autre part, elle remarque que les tarifs ne sont plus les mêmes.

M. Rebeaud explique qu'il s'agit, pour le compte 36216.02, de la prestation payée à la police neuchâteloise et que le compte 36120.09 est le montant que la commune verse pour des agents de proximité. Les tarifs ne sont plus les mêmes car il y a eu la réorganisation de la police neuchâteloise et de ce fait, la commune doit demander des services à des ASP qui étaient auparavant exécutés par la police neuchâteloise.

Mme Perret souhaite des explications sur le terme « Charges de transferts ».

Mme Guyot explique que c'est ce que l'on paie ou que l'on reçoit du canton, de la confédération ou d'autres communes.

15060, Service du feu, organisation régionale (page 4)

Mme Greber indique qu'il y a une augmentation de charge sur les comptes 36110.04 et 36120.03, elle demande s'il s'agit bien de charges imposées.

M. Rebeaud indique qu'il ne s'agit pas de charges imposées, il s'agit de coûts effectifs budgétisés et acceptés ou refusés par le délégué du Conseil communal, soit dans le cas présent, par M. Burri.

M. Burri précise qu'il y a un nouveau délégué par commune dans le nouveau syndicat qui a été créé pour remplacer le SFB. M. Burri informe que lors de la dernière séance, le budget présenté de 7 millions n'a pas été voté car il manquait beaucoup d'informations, il sera donc voté lors d'une prochaine séance. D'autre part, M. Burri indique que l'augmentation principale est due à l'engagement de neuf pompiers professionnels à cause de l'acceptation de la votation du 144 à Lausanne. Avant la commune de Vaumarcus faisait appel à la centrale de Cortaillod alors que maintenant, la commune doit travailler avec le SIS.

32900 Culture, autres (page 7)

Mme Greber indique qu'il y a probablement une erreur entre les comptes et les commentaires concernant le compte 31051.00, Frais de réception, qui dans les commentaires est noté « 31050.00 ». M. Rebeaud confirme qu'il s'agit d'une erreur dans les commentaires.

55200 Prestations aux chômeurs (page 11)

Mme Schilli demande si le compte no 36110.07, Action sociale-programmes d'insertion correspond bien au compte appelé avant : « mesures d'intégrations professionnelles ».

Mme Guyot indique que les mesures d'intégrations professionnelles sont dans le compte no 36110.08, le no 36110.07 n'existait pas avant, il était englobé dans le montant de l'aide sociale. Avec le MCH2, il a été décidé de créer un nouveau compte afin d'être plus précis. M. Rebeaud rajoute qu'il s'agit d'un pot commun et qu'actuellement il n'y a personne à Vaumarcus qui bénéficie de l'aide sociale.

96300 Biens-fonds du patrimoine financier (page 20)

Mme Schilli demande si la location de l'abri est comptabilisée dans le compte 4432001. M. Burri indique qu'il n'y a plus de locataire dans l'abri, la commune ne le loue plus.

Compte de résultats

M. Rebeaud indique que cette page récapitule l'ensemble du budget et les chiffres sont reportés sur l'arrêté.

Budget des investissements et plan financier à 3 ans

Mme Greber indique qu'il y a probablement une erreur de date dans les remarques pour le PGEE, soit : « un projet sera présenté au CG en 2015 », il faut corriger et remplacer par 2016.

M. Rebeaud confirme que cette erreur a déjà été remarquée et corrigée sur les comptes officiels qui seront remis au Service des communes.

M. Rebeaud informe qu'il faut dorénavant prévoir les investissements sur 3 ans, ce qui n'est pas forcément évident pour le Conseil communal, surtout quand il s'agit de répartir des montants sur plusieurs années comme c'est le cas pour le PGEE.

Page des commentaires

Mme Perret indique qu'il faut rajouter au chapitre formation : « le coût d'un élève du cycle 1, n'est pas le même... »

Mme Perret se réfère au chapitre des transports, il est écrit que la correspondance en gare de Gorgier est assurée chaque heure en direction de Neuchâtel. Elle demande si cela est aussi prévu en direction d'Yverdon. M. Rebeaud indique qu'il va en parler dans le point 3 de l'ordre du jour.

Mme Perret se réfère aux comptes 9630 Biens-Fonds où il est indiqué qu'il y a une nouvelle surface louée, elle demande où se situe ce terrain. M. Rebeaud indique qu'il s'agit d'un petit coin de terrain mis à disposition d'un agriculteur pour stocker des machines, à côté de la déchetterie « La Grassilière ».

La parole n'étant plus demandée, M. Vantaggio procède à la lecture de l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes, **l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

M. Vantaggio poursuit avec la lecture de l'arrêté relatif à l'approbation du budget de l'exercice 2016, **l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

3. Information du conseil communal

Olivier Bovey

Pas d'information

Pierre-André Rebeaud

M. Rebeaud indique que les nouveaux horaires 2016 vont entrer en vigueur le 13 décembre prochain et qu'il y a un léger bonus pour la commune de Vaumarcus. Même si la cadence à la demi-heure n'est pas encore pour notre région, il y a une cadence à l'heure. Actuellement en se rendant à la gare de Gorgier, en prenant le car postal qui vient d'Yverdon, il fallait attendre environ 40 minutes à la gare pour prendre le train. Dorénavant, il y aura une correspondance pour Neuchâtel, toutes les heures, correspondant avec le car postal. M. Rebeaud a quelques fascicules de l'horaire de la région à disposition ce soir, ils sont également disponibles au bureau communal. Il relève le fait qu'en semaine pour aller de Vaumarcus à Neuchâtel, il y a un bus en bas du village tous les « 14 » et 30-40 minutes après, on se trouve à Neuchâtel, même chose dans le sens inverse. Tout ceci, grâce au « Léman 2030 ». D'autre part, il y a aussi de l'amélioration sur la ligne Vaumarcus-Yverdon-Lausanne et les deux trains qui partent le matin de Vaumarcus sur Yverdon sont maintenus de même que le retour le soir.

M. Rebeaud rappelle que la commune favorise depuis deux ans les abonnements onde verte et qu'elle subventionne 25% sur deux zones. Ceci est une décision communale.

Jean-Paul Vuitel

M. Vuitel indique que pour la fusion, les groupes ont été formés et que les séances vont débiter tout prochainement (le 12, le 15 et le 16 décembre). Pour Vaumarcus, il y a 9 personnes inscrites.

Les informations à la population seront données par le bulletin « Infusion » qui a déjà été publié une fois. D'ici la fin du mois de septembre, la convention de fusion devra être validée par les autorités communales et en novembre ou décembre 2016 aura lieu la votation populaire. Si la fusion est acceptée par la population, il faudra tout mettre en place pour la nouvelle commune pour le 1^{er} janvier 2018.

M. Bovey ajoute que sur les 9 personnes inscrites dans des groupes de travail, il y a 5 conseillers communaux et l'administratrice, donc déjà 6 personnes. Il encourage les conseillers généraux à faire partie d'un groupe.

Roger Burri

Pas d'information mais revient sur les informations de M. Rebeaud et précise que ce qui a été annoncé pour les cars postaux est valable pour les jours de la semaine et non pour les samedis et dimanches. Le week-end, il y a des bus toutes les deux heures et il n'y a pas de trains au départ de Vaumarcus.

Daniel Junod

Pas d'information.

4. Rapport des commissions

Commission du feu

M. Aubert indique que la commune a été représentée à diverses séances.

Groupe de travail Fusion-Finances

M. Aubert faisant partie de ce groupe indique qu'il a déjà eu une séance et qu'il y a du travail. Il indique que le travail est bien et tient à relever la qualité et le professionnalisme des personnes inscrites dans ce groupe. Il est confiant que les chiffres qui seront présentés seront justes.

Commission du RUN

M. Aubert informe qu'il y a une séance pour le RUN mardi et qu'il est le seul inscrit pour la Béroche, les autres conseillers communaux étant surchargés et ne pouvant s'y rendre. Cela montre aussi la limite des gens et les nombreuses séances où les Conseillers communaux sont appelés à y participer, en étant milicien, il devient difficile d'être présent partout.

Transports

M. Aubert souhaiterait que la presse soit précise et qu'elle parle des transports pour que les citoyens de Vaumarcus et de la région se rendent compte que la Béroche n'est pas isolée par rapport aux avantages des transports publics et qu'ils puissent en profiter. Soulever le fait que les autorités font de leur mieux pour défendre et mettre à disposition des transports.

5. Divers

Décorations de Noël

Mme Greber remercie la commune pour les décorations et les Pères-Noël. M. Burri remercie Mme Greber pour le compliment mais rappelle que ce n'est pas la commune qui fabrique et met en place les Pères-Noël mais lui-même en tant que privé.

Sécurité publique

Mme Comtesse Javet demande qui est responsable de la route en bas du village, vers le rond-point car lors de forts vents, il y souvent des branches d'arbres qui tombent. M. Burri indique qu'il s'agit d'une route cantonale, donc l'Etat est responsable.

Eco-point

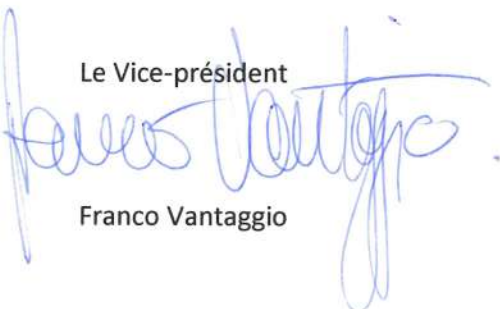
Mme Comtesse Javet demande s'il y a des règlementations par rapport aux horaires de l'éco-point. M. Burri indique qu'il n'y a pas de règlement, donc pas d'interdiction. Toutefois un autocollant a été installé qui mentionne qu'il ne faut pas vider du verre le soir et le dimanche. Cet autocollant n'a pas été mis par le Conseil communal, la personne qui l'a fait aurait pu en parler avant avec la commune.

Opposition places de parc Vieux Village

Mme Jacot demande si les oppositions ont pu être levées. M. Bovey indique que les opposants vont être convoqués au début du mois de janvier pour une séance de conciliation qui permettra ensuite de lever les oppositions.

La séance est levée à 20h55 et le verre de l'amitié est servi.

Le Vice-président



Franco Vantaggio

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea

Vaumarcus



**Rapport du conseil communal au conseil général
sur un cautionnement de Fr. 33'780.- en faveur
de la Paroisse Temporelle se Saint-Aubin**

Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Par son courrier du 29 avril dernier, le comité de la Paroisse temporelle a sollicité les communes de Bevaix, de Gorgier, de Fresens, de Montalchez, de Saint-Aubin-Sauges, de Vaumarcus, de Provence et de Mutrux pour une demande de cautionnement dans le cadre de la construction d'une morgue dans l'enceinte du cimetière, en remplacement de celle existante dans les locaux de l'ancien Hôpital de la Béroche.

Vous trouverez, ci-joint, le contenu de son rapport relatif à cet objet, document adopté par notre autorité lors de sa séance du 2 mai dernier.

En fonction de son contenu, des délais imposés et de notre rapport, nous vous remercions de bien vouloir inclure cet objet dans l'ordre du jour de votre prochaine séance du 12 mai, puis d'accepter l'arrêté reproduit ci-après, en vous rappelant que celui-ci deviendra exécutoire que si les législatifs des autres communes concernées en font de même.

LE CONSEIL COMMUNAL

Vaumarcus, le 9 mai 2016



Procès-verbal
Séance de constitution du Conseil Général
Lundi 27 juin 2016 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, Mme Stéphanie Beljakovic, M. Olivier Bovey, M. Roger Burri, M. Martial Comtesse, Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Geneviève Jacot, M. Daniel Junod, M. Jean-Claude Junod, Mme Scarlett Moor, Mme Marie-Thérèse Perret, M. Pierre-André Rebeaud, M. Jean-Paul Vuitel

Excusé : M. Didier Jotterand

Absent : M. Joris Engisch

Présidence : M. Roger Burri (1^{ère} partie),
M. Jean-Claude Junod

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le doyen des élus, M. Roger Burri
2. Appel
3. Nomination du bureau du Conseil général
 - Président(e)
 - Vice-président(e)
 - Secrétaire
 - Questeurs (2)
4. Nomination du Conseil communal
5. Nomination des commissions et des délégations
 - Commission financière (3 membres)
 - Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)
 - Commission d'urbanisme et travaux publics (5 membres)
 - Commission du feu (2 membres)
 - Commission de la salubrité publique (2 membres)
 - Conseil intercommunal Association Région La Béroche (1 membre)
 - Comité directeur Association Région La Béroche (1 membre)
 - Conseil intercommunal du Cercle Scolaire régional « Les Cerisiers » (2 délégués (es))
 - Commission général du home « La Fontanette » (1 délégué(e))
 - Commission de la bibliothèque (1 délégué(e))
6. Divers

1. Ouverture de la séance par le doyen des élus, M. Roger Burri

M. Roger Burri ouvre la séance et partage une citation d'André Malraux : « on ne fait pas de politique avec de la morale, mais on n'en fait pas d'avantage sans ».

Il poursuit en félicitant les conseillers pour leur engagement dans les autorités du village et ceci peu importe le résultat, il n'y a pas de place pour être tous au 1^{er} rang. Il rappelle qu'il ne faut pas seulement participer en faisant de la figuration dans les diverses séances du Conseil général, du Conseil communal ou dans les commissions mais qu'il est important de donner son avis et qu'un engagement actif peut changer des choses. Il informe que la région est à la veille d'un vote important : « La fusion ». En effet le Conseil général devra cette année voter pour la fusion et si les six communes acceptent c'est au peuple qu'il appartiendra de décider souverainement. En cas d'acceptation de la population, le mandat des conseillers se terminera à la fin de 2017 mais jusque là, il y a encore du travail. M. Burri encourage les conseillers à prendre une fonction dans les différents postes qui seront proposés et indique que pour sa part et en tant que doyen de l'assemblée il doit, à présent, former le bureau du Conseil général. Avant cela, il réitère ses remerciements à tous les conseillers généraux pour leur engagement et espère que chacun est fier de servir ce petit village de Vaumarcus-Vernéaz.

2. Appel

M. Burri passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, 13 présents, 1 excusé, 1 absent.

M. Burri demande s'il y a des changements à faire à l'ordre du jour présenté. Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc accepté.

M. Burri indique que selon le règlement général de commune deux questeurs et un(e) secrétaire doivent être nommés pour le début de cette séance et qu'il s'agit des trois plus jeunes de l'assemblée. Sont donc nommés : M. Martial Comtesse (questeur), Mme Scarlett Monnin (questeur), Mme Stéphanie Beljakovic (secrétaire).

3. Nomination du bureau du Conseil général

Président(e) :

M. Bovey rappelle qu'un membre a été élu brillamment et que cela fait déjà plusieurs années qu'il siège au Conseil général et qu'il a également siégé au Conseil communal. Il propose la candidature de M. Jean-Claude Junod. M. Junod accepte et comme il n'y a pas d'autre candidat, **M. Jean-Claude Junod est élu Président.**

Vice-président(e) :

Mme Javet propose Mme Jacot vu son résultat aux élections, elle accepte et comme il n'y a pas d'autre candidat intéressé, **Mme Geneviève Jacot est élue Vice-présidente.**

Secrétaire :

Mme Marie-Thérèse se propose, il n'y a pas d'autre candidat intéressé, **Mme Marie-Thérèse est élue Secrétaire.**

Questeurs :

Les deux questeurs nommés en début de séance sont d'accords de prendre ce poste. **Mme Scarlett Moor et M. Martial Comtesse sont élus Questeurs.**

M. Burri suspend la séance 10 minutes pour donner sa place au Président élu, M. J.-C. Junod.

M. Junod reprend la séance et remercie l'assemblée de l'avoir nommé.

4. Nomination du Conseil communal

M. Junod indique qu'avant de laisser la parole aux conseillers généraux pour d'éventuelles propositions, il souhaite se référer aux élections où il est clairement ressortis que les anciens conseillers communaux sont sortis en tête de liste et il propose donc que le Conseil communal incorpore de la législature passée soit réélu, soit M. Bovey, M. Burri, M. Rebeaud, M. D. Junod et M. Vuitel. L'assemblée est d'accord avec cette proposition.

MM Olivier Bovey, Roger Burri, Daniel Junod, Pierre-André Rebeaud et Jean-Paul Vuitel sont nommés au Conseil communal.

5. Nomination des commissions et délégations

M. Junod rappelle que selon le règlement, les conseillers généraux « viennent-ensuite » ne peuvent pas être nommés dans des commissions lors de cette séance, c'est pourquoi des places vacantes peuvent apparaître dans les commissions, lesquelles seront reprise lors de la prochaine séance.

Commission financière (3 membres)

M. Junod indique que lors de la législature passée cette commission comprenait MM Aubert et Engisch et Mme Comtesse Javet. M. Junod informe que M. Jotterand est excusé mais qu'il serait éventuellement intéressé à siéger dans cette commission.

M. Aubert et Mme Comtesse Javet sont intéressés à continuer. Pas d'autre personne intéressée.

Sont élus : Mme Sylvia Comtesse Javet et M. Pierre Aubert.

Une place reste vacante.

Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)

M. Junod indique que Mmes Jacot et Greber faisaient partie de cette commission ainsi que lui-même. Il demande si ces personnes sont toujours intéressées et s'il y a des propositions.

Mme Greber ne pouvant pas prendre la parole au risque de faire un vice-de-forme ne souhaite pas répondre. Mmes Perret, Beljakovic et Moor manifestent leur intérêt. Pas d'autres personnes.

Sont élues : Mme Stéphanie Beljakovic, Mme Scarlett Moor et Mme Marie-Thérèse Perret

Deux places restent vacantes.

Commission d'urbanisme et des travaux publics (5 membres)

M. Junod indique que Mme Jacot, MM Brühlmann, Gassmann, Jotterand et lui-même faisaient partie de cette commission la législature passée. M. Junod informe que pour sa part, il souhaite continuer de siéger dans cette commission. M. Jotterand a également manifesté son intérêt.

Mme Comtesse Javet propose M. Comtesse qui accepte. Mme Perret manifeste également son intérêt.

Mme Jacot souhaiterait également poursuivre ce mandat mais pense qu'il est important que M. Gassmann puisse y siéger au vu de sa profession, donc elle laisse la place vacante.

Sont élus : Mme Marie-Thérèse Perret, M. Martial Comtesse, M. Didier Jotterand et M. Jean-Claude Junod. Une place reste vacante.

Commission du feu (2 membres)

Les deux membres de la législature passée, MM Aubert et Engisch, sont intéressés à poursuivre ce mandat. Pas d'autre personne intéressée.

Sont élus : M. Pierre Aubert et M. Joris Engisch

Commission de la salubrité publique (2 membres)

M. Junod indique que Mmes Greber et Comtesse Javet faisaient partie de cette commission lors de la législature passée. Mme Comtesse Javet souhaite poursuivre. Pas d'autre personne intéressée.

Est élue : Mme Sylvia Comtesse Javet

Une place reste vacante

Commission intercommunal Association Région La Béroche (1 membre)

M. Aubert précise, qu'il souhaite poursuivre son mandat mais au sein du comité directeur.

Mme Jacot se porte candidate. Pas d'autre personne intéressée.

Est élue : Mme Geneviève Jacot

Comité directeur Association Région La Béroche (1 membre)

M. Aubert se porte candidat. Pas d'autre personne intéressée.

Est élu : M. Pierre Aubert

Conseil Régional du Cercle scolaire régional « Les Cerisiers » (2 délégués)

Mme Beljakovic manifeste son intérêt de même que M. Comtesse.

Sont élus : Mme Stéphanie Beljakovic et M. Martial Comtesse

Commission générale du home « La Fontanette » (1 délégué)

Mme Comtesse est intéressée à siéger dans cette commission comme la législature précédente. Pas d'autre personne intéressée.

Est élue : Mme Sylvia Comtesse Javet

Bibliothèque intercommunale (1 délégué)

Au vu de son métier, Mme Moor est intéressée à représenter la commune, l'assemblée approuve.

Est élue : Mme Scarlett Moor

6. Divers

Prochaine séance

M. Junod rappelle le dossier important qui occupera les autorités cette année, comme l'a souligné M. Burri en début de séance. En effet, le législatif devra se prononcer en septembre prochain sur la convention de fusion. M. Junod pense qu'il est important de permettre au peuple de décider s'il accepte ou non cette fusion.

M. Aubert, demande s'il serait possible que les séances n'aient pas lieu le mardi soir.

M. J.-C. Junod confirme que cette remarque sera prise en considération lors de la préparation du calendrier des séances.

La séance est levée à 20h47 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président

Jean-Claude Junod

La Secrétaire au PV

Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Lundi 5 septembre 2016 à 20h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, Mme Stéphanie Beljakovic, M. Michel Brühlmann,
M. Martial Comtesse, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann, Mme Michela Greber,
Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod, Mme Myriam Junod,
Mme Scarlett Moor, Mme Marie-Thérèse Perret

Excusé : Mme Sylvia Comtesse Javet

Présidence : M. Jean-Claude Junod

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016
2. Nomination :
 - a) Nomination d'un(e) membre à la commission financière
 - b) Nomination de deux membres à la commission des naturalisations et des agrégations
 - c) Nomination d'un(e) membre à la commission d'urbanisme et travaux publics
 - d) Nomination d'un(e) membre à la commission de la salubrité publique
3. Rapport et Arrêté communs des Conseils communaux au Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

M. J.-C. Junod souhaite la bienvenue à chacun pour cette première séance de la législature.

M. J.-C. Junod demande une modification à l'ordre du jour et passe la parole au Conseil communal.

M. Burri indique qu'il y a une erreur au point 2 d) de l'ordre du jour. En effet, selon le règlement il appartient au Conseil communal de nommer un membre à la commission de la salubrité publique et non au Conseil général tout comme la commission du feu.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de supprimer ce point de l'ordre du jour.

M. Burri profite de ce point pour indiquer que dans le dernier PV, M. Engisch avait été nommé à la commission du feu tout comme M. Aubert. Toutefois, M. Engisch a indiqué au Conseil communal qu'il ne souhaitait pas reprendre ce mandat pour cette législature. Comme il appartient au Conseil communal de nommer les membres pour cette commission, M. Burri indique que MM Pierre Aubert et Alain Gassmann ont été nommés à la commission du feu.

M. J.-C. Junod passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel, **13 présents et 1 excusé.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité en tenant compte de la correction pour la nomination de la commission du feu et de la salubrité publique.

2. Nomination

a) Nomination d'un(e) membre à la commission financière

M. J.-C. Junod rappelle qu'il y a déjà deux personnes dans cette commission, soit Mme Comtesse Javet et M. Aubert. M. Jotterand propose M. Engisch qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, **M. Engisch est nommé à la commission financière.**

b) Nomination de deux membres à la commission des naturalisations et des agrégations

M. J.-C. Junod rappelle qu'il y a déjà trois membres, soit Mmes Beljakovic, Moor et Perret. MM Brühlmann et Comtesse sont intéressés. Comme il n'y a pas d'autre proposition, **MM Michel Brühlmann et Martial Comtesse sont nommés à la commission des naturalisations et des agrégations.**

c) Nomination d'un(e) membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics

M. J.-C. Junod rappelle qu'il y a déjà quatre membres, soit MM Comtesse, Jotterand, Junod et Mme Perret. M. J.-C. Junod propose M. Gassmann. Mme Greber est également intéressée. M. Junod demande s'il y a d'autres propositions, M. Brühlmann est intéressé.

Vu qu'une place est vacante et qu'il y a trois candidats, une élection au bulletin secret doit être faite.

Après distribution et récolte des bulletins, les scrutateurs procèdent au dépouillement.

Mme Moor communique à l'assemblée les résultats, soit :

Bulletins distribués	13	
Bulletins rentrés	13	
Bulletins valables	13	(Majorité absolue 7)

Est nommé à la commission d'urbanisme et des travaux publics, M. Gassmann avec 9 voix.

Obtiennent des voix : M. Brühlmann 2 voix et Mme Greber 2 voix

3. Rapport et Arrêté communs des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus

M. J.-C. Junod se réfère aux documents reçus et passe la parole au Conseil communal avant de débattre sur ce point.

M. Vuitel espère que les membres du Conseil général voteront de façon à ce que la population puisse se prononcer sur cette fusion. Il est à disposition pour toutes questions ou informations complémentaires.

M. J.-C. Junod rappelle que c'est une votation très importante et que les six législatifs des six communes votent ce soir cet arrêté. Si une commune refuse l'arrêté proposé, le processus d'une éventuelle fusion prendra fin.

Mme Greber informe qu'elle a fait partie du groupe de travail pour le choix des armoiries et qu'elle est à disposition pour d'éventuels compléments d'informations au sujet des termes qui définissent l'armoirie.

M. J.-C. Junod procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus est accepté à l'unanimité

4. Informations du Conseil communal

Jean-Paul Vuitel

Les Vignolants :

M. Vuitel informe que la société des Vignolants a été créée en 1951 par des conseillers communaux et chaque commune doit avoir deux représentants au législatif. La commune de Vaumarcus avait deux représentants soit MM Bovey et Vuitel mais qui sont tous deux maintenant à la gouvernance. C'est pourquoi il y a deux sièges vacants. M. Vuitel informe qu'il y a trois frairies par année et diverses manifestations. Il faut savoir que le port de la robe est exigé dans quelques unes des rencontres. Les Vignolants sont également actifs à la fête des vendanges et ils sont des ambassadeurs du vin.

Avant cette société était ouverte seulement aux conseillers communaux et maintenant les conseillers généraux et la population peuvent y adhérer. M. Vuitel est à disposition si l'un des membres du conseil général est intéressé à rejoindre cette confrérie.

M. J.-C. Junod ajoute qu'en effet à l'époque il avait réagi à la gouvernance pour que les communes puissent être représentées non seulement par des conseillers communaux mais aussi par des conseillers généraux et également par des citoyens. Un conseiller communal n'est pas forcément la bonne personne pour défendre la vigne et le vin, alors qu'il y aurait peut-être des vigneron ou d'autres personnes intéressées à représenter la commune dans ce domaine-là.

Daniel Junod

Pas d'information

Roger Burri

Salubrité publique :

M. Burri indique qu'une place est vacante à la commission de la salubrité publique. Actuellement, il y a M. Bovey comme représentant du Conseil communal et Mme Comtesse Javet. Il demande si une personne est intéressée. M. Burri explique que cette commission doit agir lorsqu'il y a des plaintes par rapport à un endroit jugé insalubre et fait également la visite des différents commerces. Mme Beljakovic est intéressée et comme il n'y a aucune autre personne intéressée, **Mme Stephanie Beljakovic est nommée par le Conseil communal à la commission de la salubrité publique.**

5. Divers

RUN

M. Aubert informe qu'il a participé à la première séance de la législature pour le RUN et remercie les conseillers généraux pour l'acceptation de l'arrêté relatif au projet de fusion.

Cercle scolaire des Cerisiers

Mme Greber indique qu'elle aurait été intéressée à représenter la commune au Cercle scolaire régional des Cerisiers mais n'a pas pu le faire lors de la dernière séance car elle n'avait pas le droit à la parole. Elle demande si cette commission est déjà en place ou s'il y a un moyen pour qu'elle en fasse partie.

M. J.-C. Junod rappelle que Mme Beljakovic et M. Comtesse ont été nommés selon la procédure et qu'il n'y a plus de place à repourvoir dans cette commission. D'autre part, cette dernière a déjà siégé.

Chalet de Mme Monfort

Mme Perret demande où en est le dossier du chalet au bord du lac « Le Sauvageon ». M. Burri informe que le chef du Département de l'aménagement du territoire, M. Bourquin, est allé sur place et a confirmé que Mme Monfort avait jusqu'au 31 août 2016 pour mettre de l'ordre. L'Etat va suivre cette affaire et pourra même ordonner la démolition si Mme Monfort ne respecte pas ce qui a été convenu.

Le Barokaï

Mme Greber souhaite avoir des renseignements sur le bar qui s'est installé au bord du lac et qui par la suite n'était plus là. Elle s'étonne que la population n'ait pas été avertie. M. Burri informe tout d'abord que ce bar était sur du terrain privé, le Conseil communal avait juste donné un préavis favorable mais aucune convention n'avait été établie. Il y a juste eu quelques manifestations avec l'accord de l'Etat et de la commune. Par la suite, les services de l'Etat n'ont pas délivré de patente pour du long terme, les exigences n'étant pas respectées et c'est pourquoi le Barokaï n'est pas resté à Vaumarcus.

Prochaine séance du Conseil général

M. J.-C. Junod informe que la prochaine séance se déroulera **le 8 décembre 2016** pour le budget 2017, selon les besoins une autre séance pourrait être agendée dans l'intervalle.

Nouveau conseiller général

M. J.-C. Junod indique que le Conseil communal a nommé un nouveau conseiller général qui ne pouvait pas encore siéger ce soir vu le délai référendaire de six jours. Il s'agit de M. Alain Cornu.

La séance est levée à 20h32 et le verre de l'amitié est servi.

Le Président



Jean-Claude Junod

La Secrétaire au PV



Isabelle Cirstea



Procès-verbal
Séance du Conseil Général
Jeudi 8 décembre 2016 à 19h00 à la cabane forestière

Présents : M. Pierre Aubert, Mme Stéphanie Beljakovic, M. Michel Brühlmann,
M. Martial Comtesse, M. Alain Cornu, M. Joris Engisch, M. Alain Gassmann,
Mme Geneviève Jacot, M. Didier Jotterand, M. Jean-Claude Junod,
Mme Scarlett Moor, Mme Marie-Thérèse Perret

Excusés : Mme Sylvia Comtesse Javet, Mme Michela Greber, Mme Myriam Junod

Présidence : M. Jean-Claude Junod

Procès-verbal : Mme Isabelle Cirstea

Ordre du jour :

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016
2. Budget 2017
 - Rapport de la commission financière
 - Rapport et Arrêté relatifs au budget 2017
3. Demande de crédit de Fr. 90'000.— pour l'aménagement de places de stationnement, d'un cheminement pour piétons et d'une aire de jeu (sans engins) sur la parcelle 727 du cadastre de Vaumarcus
4. Adoption du règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
5. Information du Conseil communal
6. Divers

1. Appel et adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016

M. J.-C. Junod ouvre la séance et en préambule revient sur la nuit de mardi à mercredi passé où Pierre-André Rebeaud s'en est allé. La commune a perdu une de ses « figure », mais aussi un ami pour beaucoup de personnes. Après avoir passé plus de 40 ans au service de la commune de Vaumarcus, autant au législatif qu'à l'exécutif. Il a donné sans compter pendant toutes ces années, la commune a pu apprécier ses qualités et ses compétences surtout dans le domaine de la comptabilité. Pierre-André laisse un grand vide et à sa mémoire, M. J.-C. Junod demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

M. J.-C. Junod souhaite la bienvenue à M. Alain Cornu qui siège pour la première fois au sein du Conseil général. Il souhaite également la bienvenue à Mme Corinne Guyot, comptable pour la commune de Vaumarcus ainsi qu'au nouvel administrateur de la commune de St-Aubin, M. Sandro Tamburini. Ils sont présents ce soir pour répondre à toutes les questions concernant le point 2 de l'ordre du jour (Budget 2017).

M. J.-C. Junod passe la parole à Mme Cirstea pour l'appel.
Mme Cirstea procède à l'appel, 12 présents et 3 excusées.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans aucune modification.

2. Budget 2017

Rapport de la commission financière

Le rapport est lu par M. Engisch (voir annexe). La commission financière recommande d'adopter le budget 2017.

Rapport et Arrêté relatifs au budget 2017

Comme d'habitude, le budget est passé en revue, page par page.

Le budget, tel que présenté, ne suscite aucune question, ni remarque.

M. Tamburini se réfère au rapport du Conseil communal où les différences entre l'ancienne forme du budget (2016) et la nouvelle présentation 2017 ont été bien expliquées. M. Tamburini informe que le budget tient compte des deux points d'impôts que le Canton a prévu d'octroyer aux communes. Pour mémoire, il rappelle qu'en 2014, le Canton a harmonisé la fiscalité et fixé un coefficient de 120 pour les personnes morales et de 80 pour les personnes physiques. Ensuite, il a été décidé d'un moratoire de deux ans pour les communes qui avaient de fortes rentrées fiscales pour les frontaliers. Le canton a donc donné, dans un premier temps 7 points d'impôts pour les personnes physiques et a régularisé la fiscalité pour les personnes morales qui a passé d'un coefficient de 100 à 77. Dans un deuxième temps, le canton devait donner 3 points additionnel en 2016 mais ceci a été reporté en 2017. En 2017, un des points sera neutralisé par la charge de police. Toutefois, le canton n'a pas encore validé son budget et les deux points prévus par le canton pour l'attribution aux communes ont été revus car un décret urgent a été déposé au Grand Conseil qui n'a pas encore débattu sur cet objet. Si ce décret est validé, il y aura donc une perte financière équivalente à deux points d'impôts.

Au niveau du frein à l'endettement, il est possible d'investir un montant supérieur à celui mentionné sur le budget puisque la marge d'autofinancement est de 71%.

M. J.-C. Junod remercie M. Tamburini pour ces informations complémentaires et comme il n'y a pas d'autres remarques ou questions, M. J.-C. Junod procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif au budget de l'exercice 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit de Fr. 90'000.— pour l'aménagement de places de stationnement, d'un cheminement pour piétons et d'une aire de jeu (sans engins) sur la parcelle 727 du cadastre de Vaumarcus

M. J.-C. Junod passe la parole au Conseil communal.

M. Bovey rappelle que pour ce projet, le Conseil général s'était déjà prononcé favorablement sur le changement d'affectation des parcelles 710 et 727. Le dossier est encore au Service de l'aménagement du territoire mais sera prochainement adopté par le Conseil d'Etat, normalement au début de l'année 2017. Donc la parcelle 727 deviendra de la zone d'utilité publique et la 710 du terrain constructible pour compensation.

Mme Beljakovic demande une explication complémentaire pour l'aire de jeu prévue sans engins.

M. Bovey explique qu'il avait eu, à l'époque du changement d'affectation, une opposition d'un voisin qui craignait que la commune implante des engins du type toboggans, tour, échelles, etc.... C'est pourquoi, il

a bien été spécifié dans l'arrêté qu'il n'y aurait pas d'engins. Il rappelle qu'il y a déjà une place de jeux et qu'elle va subsister. Ce terrain sera simplement utilisé comme cour de récréation et/ou un lieu de détente (banc, petits objets).

La parole n'étant plus demandée, M. J.-C. Junod procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté relatif à une demande de crédit de Fr. 90'000.— pour l'aménagement de places de stationnement, d'un cheminement pour piétons et d'une aire de jeu (sans engins) sur la parcelle no 727 du cadastre de Vaumarcus est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

M. J.-C. Junod passe la parole au Conseil communal.

M. Vuitel indique qu'il s'agit du même règlement qui avait été rédigé pour les deux premières étapes du PGEE mais que celui-ci n'avait pas été validé par le Conseil général.

M. Cornu demande s'il s'agit bien des travaux actuellement en cours dans le village. M. Vuitel répond qu'il s'agit effectivement de ces travaux.

Mme Jacot indique qu'il manque des « s » à « fédérale et cantonale », aux articles 1 et 6 du règlement. Les corrections seront effectuées.

Le règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est adopté à l'unanimité.

5. Information du Conseil communal

Jean-Paul Vuitel

PGEE

M. Vuitel indique que comme l'a précisé la commission financière, les travaux du PGEE ont débuté plus vite que prévu au vu de l'exploitation des vignes par M. Meier. La première phase, réalisée par l'entreprise Duckert, doit se terminer avant le 22 décembre. Pour la suite des travaux qui se feront en 2017, six entreprises ont déposé une soumission et c'est l'entreprise Bernasconi qui a été mandatée pour ces travaux. Dans le domaine de l'eau, deux entreprises se sont annoncées et c'est l'entreprise Simonin Porret qui a été mandatée. En 2018, il s'agira de remettre en conformité le réservoir.

Défense incendie Vernéaz

M. Vuitel indique que le projet va être finalisé ces prochains jours et que les travaux devraient débiter à la fin du mois de janvier ou début février, cela dépendra de la météo.

Fusion

Suite à l'acceptation de la fusion par la population, M. Vuitel informe que le Copil va être dissout et que lundi prochain, tous les membres des exécutifs des six communes vont se retrouver pour finaliser les comptes et voir pour la suite du processus, soit la nomination d'un nouveau comité. M. Vuitel indique que les communes versaient une somme de Fr. 10.— par habitants soit environ Fr. 90'000.— et il y a eu des dépenses pour environ Fr. 45'000.—. Il remercie les conseillers généraux et toutes les personnes qui ont donné de leur temps dans les groupes de travail pour mener à bien ce projet.

Roger Burri

Pas d'information

Daniel Junod
Pas d'information

Olivier Bovey
Pas d'information

6. Divers

RUN

M. Aubert explique que lors des dernières séances du RUN, le représentant de la Béroche au comité directeur, M. Jean Guillod n'a pas toujours été présent. Hier soir lors de la séance du Copil, M. Guillod a annoncé qu'il souhaitait se retirer du comité directeur du RUN. M. Aubert indique qu'il a donc accepté de prendre sa place. D'autre part, selon un mail du RUN, M. Aubert pourrait également prendre la présidence en Intérim au RUN-La Béroche. M. Panes, nouveau conseiller communal de St-Aubin était également présent à la séance et c'est normalement lui qui devrait reprendre ce poste, toutefois, il ne connaît pas encore le fonctionnement du RUN, c'est pourquoi, M. Aubert s'est proposé pour ce poste. M. D. Junod également présent à la séance, indique qu'il n'a pas tout à fait compris la même chose que M. Aubert, selon lui, le conseil communal de St-Aubin souhaite se retirer de la présidence. M. Aubert informe qu'en 2016 un contrat région La Béroche avait été signé par les communes et par l'ancien président, feu Pierre-André Rebeaud. M. Aubert indique que ce n'est que hier soir qu'il a pris connaissance de ce contrat signé par toutes les communes et le Conseil d'Etat. Au vu de cela, M. Aubert pense qu'il est important que la Béroche soit représentée pour pouvoir discuter directement avec le Conseil d'Etat. Il prend l'exemple des transports où il est primordial de pouvoir être présent dans les séances afin que la Béroche ne soit pas oubliée au niveau des dessertes. En effet, les zones périphériques sont souvent péjorées et M. Aubert intervient à plusieurs reprises pour rappeler au Conseil d'Etat qu'il ne faut pas seulement tenir comptes des villes et des grandes communes. Actuellement un travail est en cours pour le littoral et dans le courant du mois de juin, les conseils communaux devront valider le contrat région. M. Aubert indique qu'il a déjà six séances agendées pour le RUN et que l'assemblée générale aura lieu le 14 décembre 2016 mais que comme il est au comité directeur il ne pourra pas voter. M. Aubert informe qu'il a eu, au cours de l'année 2016, 24 séances où il s'est rendu pour représenter la commune de Vaumarcus et qu'entre le RUN, la commission financière et la fusion, cela représente environ un mois de travail. Pour terminer M. Aubert informe qu'il y a la présidence du RUN à renouveler et que les communes seront sollicitées au mois de mars.

Commission du feu

M. Aubert informe que la commission s'est constituée comme suit : P. Aubert président, R. Burri représentant du Conseil communal et M. Gassmann comme membre. Les visites de conformité ont été effectuées.

La séance est levée à 20h45

M. Junod invite les membres à l'apéritif, malgré le repas qui a été annulé pour les raisons que chacun connaît et comprend, car il est tout de même important de partager un moment de convivialité. M. Junod remercie les membres du Conseil général et communal et leurs souhaitent de Joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Président

J.-C. Junod

La Secrétaire au PV

Isabelle Cirstea